



# Tableau de bord

Suivi de la mise en œuvre du SAGE

Baie de Lannion

*De janvier 2022 à juin 2023*





# Sommaire

Introduction	Page 4
Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales	Page 7
<b>Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques)</b>	<b>Page 9</b>
<b>Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques</b>	<b>Page 15</b>
<b>Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques</b>	<b>Page 55</b>
<b>Partager la stratégie par une gouvernance et une communication efficaces</b>	<b>Page 75</b>

# INTRODUCTION

Périmètre du SAGE Baie de Lannion défini par l'arrêté inter-préfectoral du 18 septembre 2007

667 km<sup>2</sup> – 56 000 habitants

38 communes concernées par le SAGE Baie de Lannion

3 communautés d'agglomération: Lannion-Trégor Communauté, Morlaix Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération.

2 départements : Cotes d'Armor et Finistère

5 Masses d'eau superficielles : Léguer, Guic, Yar, Kerdu, Roscoat

1 masse d'eau de transition: Léguer

4 masses d'eau côtières: Baie de Lannion, Léon-Trégor large, Perros-Guirec large, Perros-Guirec Morlaix

6 prises d'eau de surface pour la production d'eau potable

7 prises d'eau souterraines

770 exploitations agricoles tournées essentiellement vers la production laitière

3 zones conchylicoles

17 Sites de pêche à pied

1 abattoir communautaire



Carte du périmètre du SAGE Baie de Lannion

# INTRODUCTION

## Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Baie de Lannion

Un document de planification, approuvé le 11 juin 2018 par les Préfets des Côtes d'Armor et du Finistère.

Le SAGE fixe des orientations et des objectifs visant à répondre à la fois à la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 et au SDAGE Loire-Bretagne et aussi aux grands enjeux des bassins versants couverts par son périmètre :

*Bonne qualité des eaux continentales et littorales*

*Equilibre global entre les ressources et les usages*

*Protection des patrimoines naturels pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques*

*Principes d'aménagement des espaces en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques*

*Gouvernance et communication efficaces*

Le SAGE Baie de Lannion est voisin du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo (SAGE ATG) à l'Est et du SAGE Léon-Trégor à l'Ouest. Une coopération entre ces différents SAGE permet également une approche territoriale plus large.

Le SAGE contient un plan d'action et un règlement, décrit ci-contre.

### Le Tableau de bord du SAGE

Une fois approuvé, la CLE **suit l'avancement de la mise en œuvre du SAGE grâce au Tableau de bord**. Le Tableau de bord est un outil composé d'indicateurs en annexe du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD). Il permet de suivre et d'analyser l'avancement de la mise en œuvre des dispositions et des règles du SAGE et l'atteinte de ses objectifs.

Ce Tableau de bord est réalisé grâce aux **données fournies par les partenaires** du SAGE. Sa réalisation est une obligation fixée par le Code de l'Environnement.

## Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)

Orientations et objectifs déclinés en  
**74 dispositions**

*Les décisions prises dans le domaine de l'eau et  
les documents d'urbanisme doivent être  
compatibles ou rendus compatibles au PAGD*

## Règlement

**3 règles** permettant d'atteindre ses  
objectifs

*Une fois approuvés, le règlement et  
ses documents cartographiques  
sont opposables aux tiers: toute  
personne publique ou privée  
désirant réaliser des installations,  
ouvrages, travaux ou activités  
devra s'y conformer.*

# INTRODUCTION

## Collège des représentants des collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

- Madame Cadiou, *Conseil régional de Bretagne*
- Monsieur Jean-Marc Puchois, *Conseil départemental du Finistère*
- Madame Marie-Annick Guillou, *Conseil départemental des Côtes d'Armor*
- Représentant non désigné, *Conseil départemental des Côtes d'Armor*
- Monsieur Hervé Tilly, *PNR Armorique*
- Madame Annie Bras-Denis, *Lannion-Trégor Communauté*
- Madame Bénédicte Boiron, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur Joël Le Jeune, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur Cédric Seureau, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur Paul Le Bihan, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur Yann Kergoat, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur André Coent, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur Hervé Guélou, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur Éric Le Creurer, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur Yvon Le Creff, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur Jean-Pierre Giuntini, *Guingamp Paimpol Agglomération*
- Monsieur Rémi Guillou, *Guingamp Paimpol Agglomération*
- Madame Virginie Doyen, *Guingamp Paimpol Agglomération*
- Monsieur François Le Marrec, *Guingamp Paimpol Agglomération*
- Monsieur Guy Pennec, *Morlaix communauté*
- Représentant *Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor*
- Monsieur Jean-Yves Le Corre, *Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long*
- Monsieur Gérard Quilin *Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor SDAEP*

## Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)

- Monsieur le Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)
- Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne ou son représentant (DREAL Bretagne)
- Monsieur le directeur département des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant
- Monsieur le chef de la mission interservice sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor ou son représentant (*Bruno Lebreton MISEN des Côtes d'Armor*)
- Monsieur le chef de la mission interservice sur l'eau et la nature du Finistère ou son représentant (*Monsieur Hoeffler MISEN du Finistère*)
- Monsieur le Directeur régional de l'Office français de la Biodiversité ou son représentant
- Monsieur le directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant (*Monsieur Pierre Prod'homme AELB*)

## Composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion

### Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)

- Monsieur Patrice Desclaud, *Association Eau et Rivières de Bretagne*
- Monsieur Arnaud Stephan, *Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion*
- Monsieur Jean-Luc Pichon, *Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique*
- Monsieur Yves-Marie Le Lay, *Association Côtes d'Armor Nature Environnement*
- Monsieur Jean-François Jeandet, *Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer*
- Madame Lechenne, *Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Lannion-Trégor Goëlo*
- Monsieur Michel Le Guen, *Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne*
- Monsieur Jean Acquere, *Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières*
- Madame Edwige Kerboriou, *Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor*
- Représentant, *Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)*
- Monsieur Jean-Pierre Jacob, *Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor*
- Monsieur Erwan Daniel, *Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor*
- Madame Charlotte Le Bris, *Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor*



## Enjeu n°1 : Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales

### Etat d'avancement des dispositions

- Réalisé
- En cours
- Non réalisé pour bilan 2022- 2023
- Réalisé en continu
- Terminé antérieurement

Orientation et disposition	Etat d'avancement	Détaillé dans le TdB 2022
<b>Orientation n°1 : Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux</b>		
D1 – Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface	●	☑
D2 – Planifier et coordonner les opérations de dragage	●	
D3 – S'assurer des capacités d'assainissement en amont des projets de développement urbain	●	
<b>Orientation n°2 : Eradiquer le phénomène de marées vertes</b>		
D4 – Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes	●	☑
D5 – Maintenir un volet curatif	●	☑
<b>Orientation n°3 : Atteindre le bon état sur le Guic</b>		
D6 – Poursuivre les réflexions et mettre en place une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin versant du Guic en vue d'atteindre le bon état écologique	●	
D7 – Contribuer à la révision si besoin des autorisations existantes pour mettre en place une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin versant du Guic	●	
<b>Orientation n°4 : Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires</b>		
D8 – Objectif de concentration en produits phytosanitaires sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole »	●	☑
D9 – Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités et leurs groupements	●	☑
D10 – Communiquer et sensibiliser les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires et routières	●	☑
D11 – Informer et sensibiliser la population à la réduction du recours aux produits phytosanitaires	●	
D12 – Sensibiliser et accompagner les agriculteurs vers une réduction de l'utilisation des pesticides	●	☑

## Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

### OBJECTIF: Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales

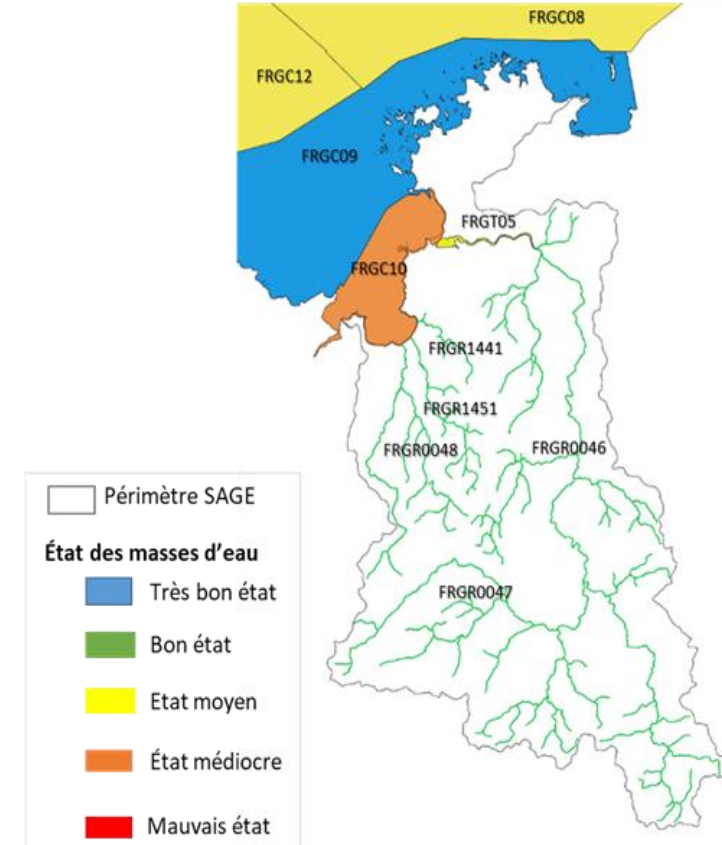
Au regard de la Directive européenne Cadre sur l'Eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, le périmètre du SAGE Baie de Lannion est découpé en plusieurs masses d'eau (superficielles, de transition et côtières).

L'état des lieux du SDAGE 2022-2027 a été adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne en décembre 2019.

Entre le précédent état des lieux du SDAGE qui date de 2013 et celui nouvellement adopté, un déclassement de la masse d'eau de surface « Léguer » (de très bon à bon) et de la masse d'eau estuarienne « Estuaire du Léguer » (de bon à moyen) est relevé. Ce déclassement est expliqué par les résultats de la qualité biologique de ces deux masses d'eau (respectivement indice I2M2 et indice poissons).

La masse d'eau littorale « Baie de Lannion » évolue d'un classement mauvais à médiocre entre 2013 et 2019 en raison de la diminution des surfaces d'échouages d'algues vertes.

La masse d'eau littorale « Perros-Guirec large » régresse d'un classement de très bon à moyen en raison d'un indice angiospermes déclassant (indice basé sur l'abondance des angiospermes, plantes aquatiques sensibles aux perturbations anthropiques).



Carte : Etat écologique des masses d'eau littorales, de transition et de surface – Etat des lieux du SDAGE Loire-Bretagne adopté en décembre 2019 par le Comité de bassin Loire-Bretagne

Masses d'eau superficielles			Etat chimique	Etat écologique		
Nom de la rivière	Code	Nom de la masse d'eau	Classement	classement	Délai objectif bon état	Niveau de confiance
Léguer	FRGR0046	LE LEGUER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	MOYEN	BON	2015	
Guic	FRGR0047	LE GUIC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LEGUER	BON	BON	2015	
Yar	FRGR0048	LE YAR ET SES AFFLUENTS DEPUIS PLOUNERIN JUSQU'A LA MER	BON	BON	2015	
Kerdu	FRGR1441	LE KERDU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	ND	BON	2015	
Roscoat	FRGR1451	LE ROSCOAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	ND	BON	2015	

Masses d'eau de transition		Etat chimique	Etat écologique		
Code	Nom de la masse d'eau	Classement	Etat	Délai objectif bon état	Niveau de confiance
FRGT05	LEGUER	ND	MOYEN (indice poissons)	2027 - Objectif moins strict	

Masses d'eau côtière		Etat chimique	Etat écologique		
Code	Nom de la masse d'eau	Classement	classement	Délai objectif bon état	Niveau de confiance
FRGC10	BAIE DE LANNION	BON	MEDIOCRE (ulves)	2027 - Objectif moins strict	
FRGC12	LEON-TREGOR LARGE	ND	MOYEN (ulves)	2027 - Objectif moins strict	
FRGC08	PERROS-GUIREC LARGE	ND	MOYEN (angiospermes)	2015	
FRGC09	PERROS-GUIREC MORLAIX	BON	TRES BON	2015	

Tableaux : Classement des masses d'eau littorales, de transition et de surface - Etat des lieux du SDAGE Loire-Bretagne adopté en décembre 2019 par le Comité de bassin Loire-Bretagne

# Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

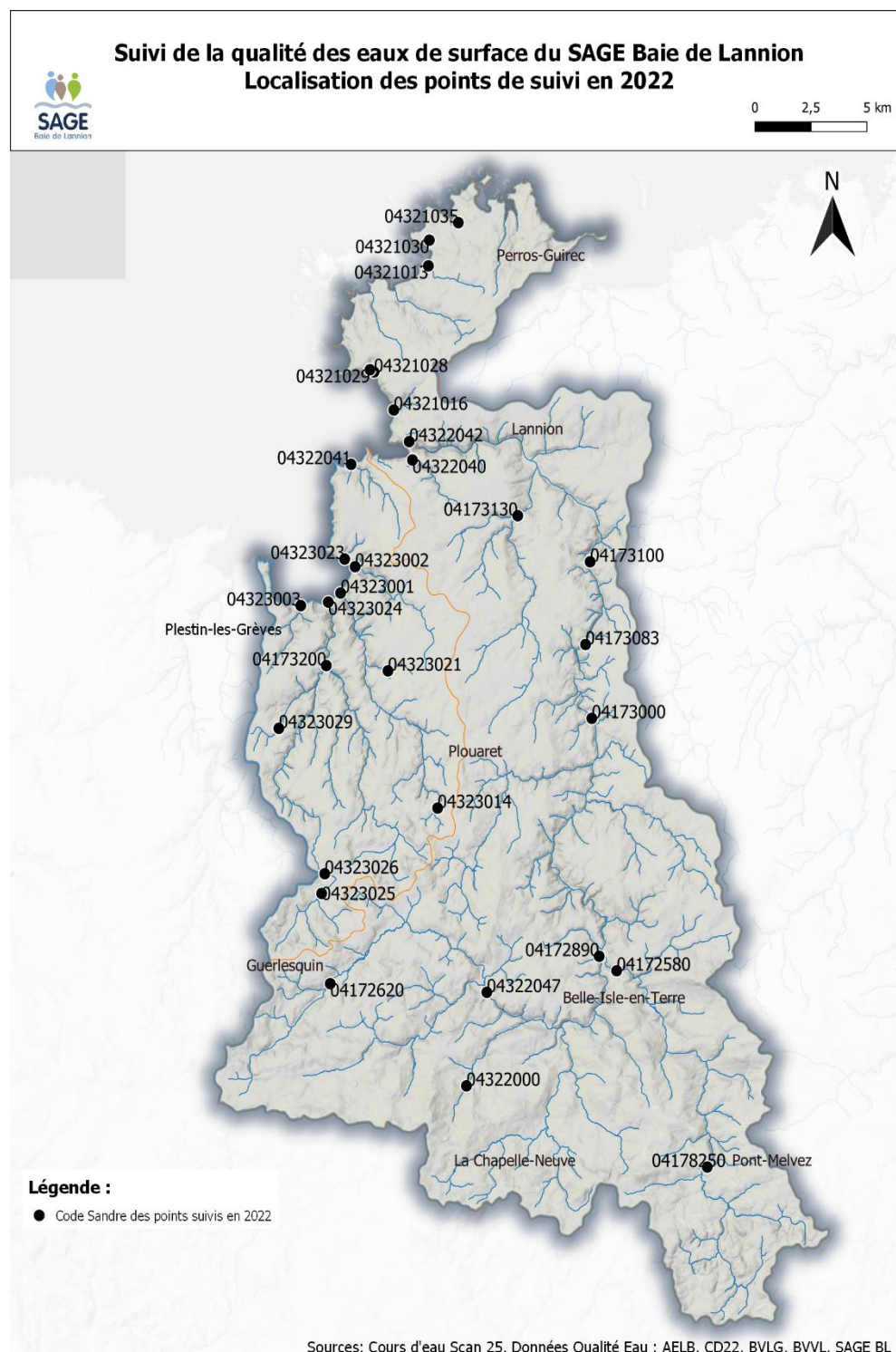
## DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

	Code Sandre	Localisation	Réseaux
BV Léguer	04172580	LEGUER à BELLE-ISLE-EN-TERRE	CD22; BVVL
	04172620	GUIC à GRACES	CD22
	04172700 (04322047 en 2022)	GUIC à LOGUIVY-PLOUGRAS	CD22 (modification du point de suivi en 2022)
	04172890	GUIC à BELLE-ISLE-EN-TERRE	CD22; BVVL
	04173000	LEGUER à LE VIEUX-MARCHE	CD22
	04173083	LEGUER à PLOUBEZRE	AELB
	04173100	LEGUER à PLOUBEZRE	AELB
	04173130	RAU DE KERLOUZOUEN à PLOUBEZRE	CD22 ; BVVL
	04172125	LEGUER à BUHULIEN	BVVL
	04172979	LEGUER à TRAOU LONG	BVVL
	04178250	LEGUER à PONT-MELVEZ	CD22
04322000	MILIN PRAT A LOGUIVY-PLOUGRAS	AELB	
Côtier Léguer	04321013	KERENOC ou SAMSON	SAGE BL
	04321028	CABOUTON A TREBEURDEN	SAGE BL
	04321029	PORS-MABO A TREBEURDEN	SAGE BL
	04321030	LANDRELLEC A PLEUMEUR-BODOU	SAGE BL
	04321035	KERLAVOS A TREGASTEL	SAGE BL
	04321016	GOAS LAGORN	SAGE BL
	04322042	BEG HENT	SAGE BL
	04322040	YAUDET	CD 22; SAGE BL
	04322041	COAT TREDREZ	SAGE BL
	04323001	Exutoire du Roscoat	CD 22; BVLG
Exutoire LDG	04323002	Exutoire Kerdu	AELB; CD 22; BVLG
	04323003	Exutoire Quinquis	CD 22; BVLG; SAGE BL
	04323023	Exutoire Traou Bigot	CD 22; BVLG; SAGE BL
	04323024	Exutoire Yar	CD 22; BVLG
Amont LDG	04173200	YAR à TREDUDER	AELB; BVLG
	04323014	Amont Roscoat à Plouaret(Projet Demain)	BVLG
	04323021	Amont Roscoat à Plouzélambre (Projet Demain)	BVLG (suivi semestriel en 2022)
	04323025	Amont Etang de Moulin Neuf	BVLG
	04323026	Aval Etang de Moulin Neuf	BVLG
	04323029	Amont Yar à Tremel (Projet Demain)	BVLG (suivi semestriel en 2022)

Tableau : Localisations et réseaux des suivis de la qualité des eaux de surface sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion

Le tableau et la carte font apparaître tous les points de suivi de qualité de l'eau réalisés par le SAGE Baie de Lannion, le Bassin Versant Léguer le CD 22 et l'Agence de l'eau

Les résultats détaillés sont présentés dans les diapositives suivantes.





# Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

## DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

### Suivi des cours d'eau

#### Interprétation des résultats

Les résultats de l'année hydrologique 2021-2022 présentés dans le tableau ci-dessus montrent :

- Un respect de la norme de qualité pour les nitrates (<50 mg/l) fixée par la DCE sur l'ensemble des cours d'eau suivis ;
- Un respect de la norme de qualité pour les nitrites (<0,3 mg/l) fixée par la DCE sur l'ensemble des cours d'eau suivis ;
- Un respect de la norme de qualité pour l'ammonium (<0,5 mg/l) fixée par la DCE sur la majorité des cours d'eau suivis sauf sur le Guic (Station 04172620) avec une valeur maximale de 0,9 mg/l le 25/08/2022 ;
- Un respect de la norme de qualité pour le phosphore total (< 0,2 mg/l) sur la majorité des cours d'eau suivis sauf sur le Guic (Station 04172620) et aux exutoires des ruisseaux suivants :
  - ruisseau du Traou Bigot et ruisseau du Coat Trédrez => *Les travaux prévus pour réhabiliter les systèmes d'assainissement de Trédrez-Locquémeau (bourg et Kerbabu) permettront d'améliorer la qualité des eaux des cours d'eau vis-à-vis du paramètre « phosphore total ».*
  - ruisseau du Landrellec => *les analyses bactériologiques réalisées à l'exutoire de ce cours d'eau montrent également des pics de pollution bactériologique. Cette pollution a probablement pour origine des systèmes d'assainissement défectueux. Les analyses réalisées fin 2020 et début 2021 sur le bassin versant du Landrellec montrent une pollution bactériologique mesurée au niveau d'une arrivée d'eaux pluviales. Les résultats ont été transmis au service assainissement de Lannion-Trégor Communauté.*
  - ruisseau du Roscoat
  - ruisseau de Goas Lagorn
  - ruisseau de Saint-Samson (Kerenoc)

Les données 2023 n'étaient pas disponibles pour interprétation puisque tous les suivis de l'année n'avaient pas été réalisés.

Code sandre	Localisation points de suivi	Q90_2021-2022_NO3	Q90_2021-2022_PT	Q90_2021-2022_NH4	Q90_2021-2022_NO2
04172580	LEGUER à BELLE-ISLE-EN-TERRE	29	0.1	0.09	
04172620	GUIC à GRACES	15	0.336	0.778	
04322047	GUIC à LOGUIVY-PLOUGRAS	17.5	0.125	0.04	
04172890	GUIC à BELLE-ISLE-EN-TERRE	19.5	0.114	0.04	
04173000	LEGUER à LE VIEUX-MARCHE	24	0.1	0.04	
04173083	LEGUER à PLOUBEZRE	24.4	0.049	0.048	0.04
04173100	LEGUER à PLOUBEZRE	22.9	0.086	0.05	0.03
04173130	RAU DE KERLOUZOUEN à PLOUBEZRE	29.5	0.158	0.04	
04322000	MILIN PRAT à LOGUIVY PLOUGRAS	16.8	0.016	0.01	
04178250	LEGUER à PONT-MELVEZ	28.5	0.076	0.04	
04321013	KERENOC	7	0.234		
04321028	CABOUTON A TREBEURDEN (PORS MABO)	4	0.198		
04321029	PORS-MABO A TREBEURDEN (PORS MABO)	7	0.086		
04321030	LANDRELLEC A PLEUMEUR-BODOU (Pont de Bois)	8	0.613		
04321035	KERLAVOS A TREGASTEL	4	0.169		
04321016	GOAS LAGORN	18	0.211		
04322042	BEG HENT	10.2	0.14		
04322040	YAUDET	20		0.04	
04322041	COAT TREDREZ	9	0.586		
04323001	Exutoire du Roscoat - Pont ar Roscoat	24	0.232	0.125	0.085
04323002	Exutoire Kerdu-Saint-Michel-en-Grève	23.4	0.166	0.04	0.03
04323003	Exutoire Quinquis- Proche bourg Saint-Efflam	35.4	0.06	0.04	0.02
04323023	Exutoire Traou Bigot - Toul ar vilin	28.5	0.46	0.04	0.14
04323024	Exutoire Yar - Pont Ar Yar - D786	27.4	0.069	0.04	0.029
04173200	YAR à TREDUDER	26.2	0.092	0.04	0.016
04323014	Amont Roscoat à Plouaret(Projet Demain)	24.9			
04323021	Amont Roscoat à Plouzélambre (Projet Demain)	22.6			
04323025	Amont Etang de Moulin Neuf	23	0.17	0.04	0.01
04323026	Aval Etang de Moulin Neuf	13	0.12		0.04
04323029	Amont Yar à Tremel (Projet Demain)	33.6			

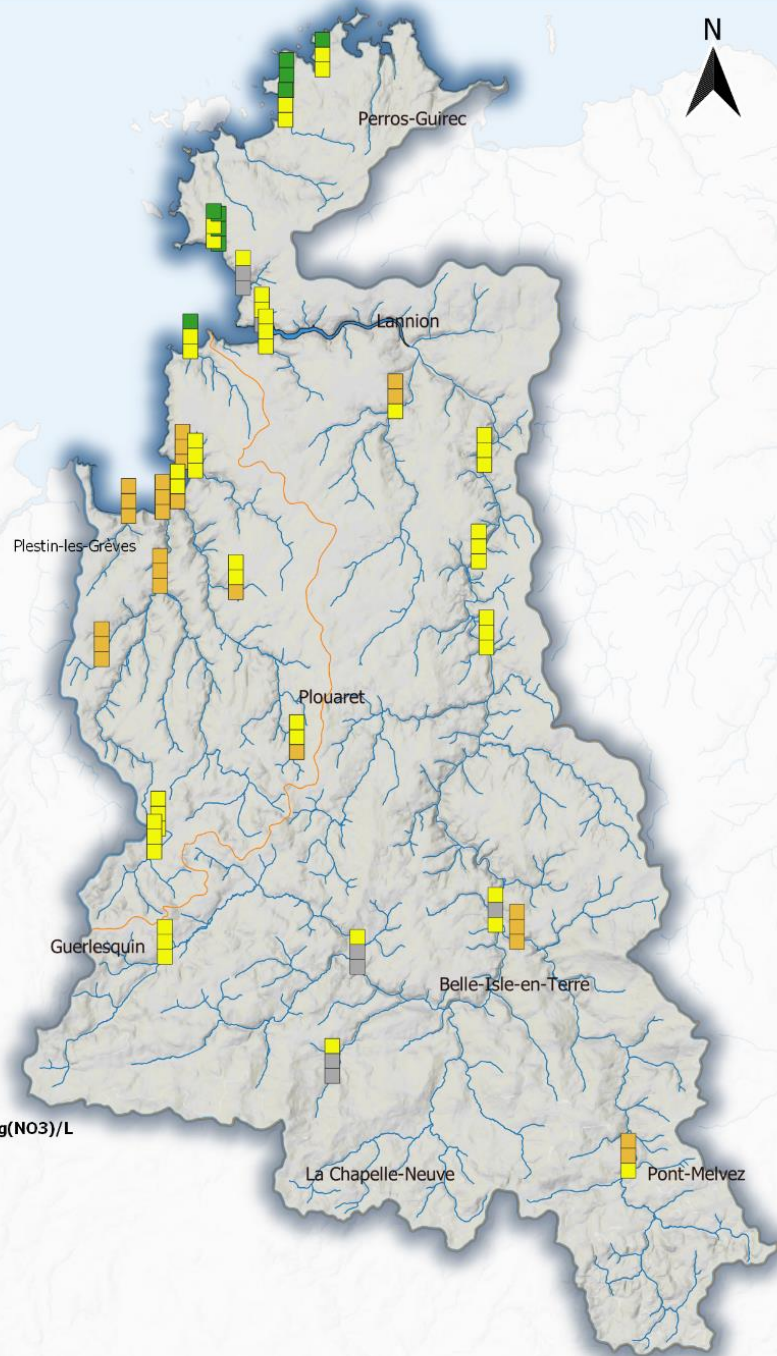
Tableaux – Résultats des suivis de la qualité des eaux de surface sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion - Q90 en nitrates (NO3), Phosphore total (PT), ammonium (NH4) et nitrites (NO2) – année hydrologique 2021-2022 (sources : AELB, CD22, BVLG, SAGE BL)

# Suivi de la qualité des eaux de surface du SAGE Baie de Lannion

## Paramètre Nitrates



0 2,5 5 km



Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

### Résultats

Le suivi du paramètre Nitrate présente globalement depuis 2019 et surtout en 2021-2022, des améliorations sur les exutoires côtiers ou un maintien des niveaux de qualité.

En effet, pour les exutoires de Cabouton et de Landrellec, un maintien en bon état est encore observé en 2021-2022.

Les exutoires du Coat Tredrez, Pors Mabo, Saint Samson et Kerlavos passent d'état moyen à un bon état en 2021-2022.

Ainsi depuis 2022, ces 6 stations ne sont plus suivies pour le paramètre Nitrate. Les exutoires du Roscoat, du Kerdu, du Yaudet et du Léguer (Beg Hent) se maintiennent en 2021-2022 en état moyen.

Enfin, le Quinquis, le Yar et le Traou Bigot restent en état médiocre pour l'année 2021-2022.

Quant aux stations amonts sur les bassins versants du Léguer et de la Lieue de Grève, la qualité se maintient en 2021-2022 soit en Etat moyen ou médiocre pour les nitrates.

### Légende :

Q90 de Nitrates exprimé en mg(NO3)/L

- Q90 2021-2022
- Q90 2020-2021
- Q90 2019-2020
- Absence de données
- Très Bon Etat [0-2]
- Bon Etat [2-10]
- Etat Moyen [10-25]
- Etat Médiocre [25-50]
- Mauvais Etat [50-75]

Carte : Résultats - concentrations percentile 90 en nitrates (mg/l) par année hydrologique (2019-2020, 2020-2021, 2021-2022) Source des données : LTC (BVLG, CD22, SAGEBL)

Le percentile 90 (Q90) : 90% des résultats d'analyse sont inférieurs à la valeur du Q90. Cette valeur reflète les pics saisonniers tout en excluant les valeurs extrêmes

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

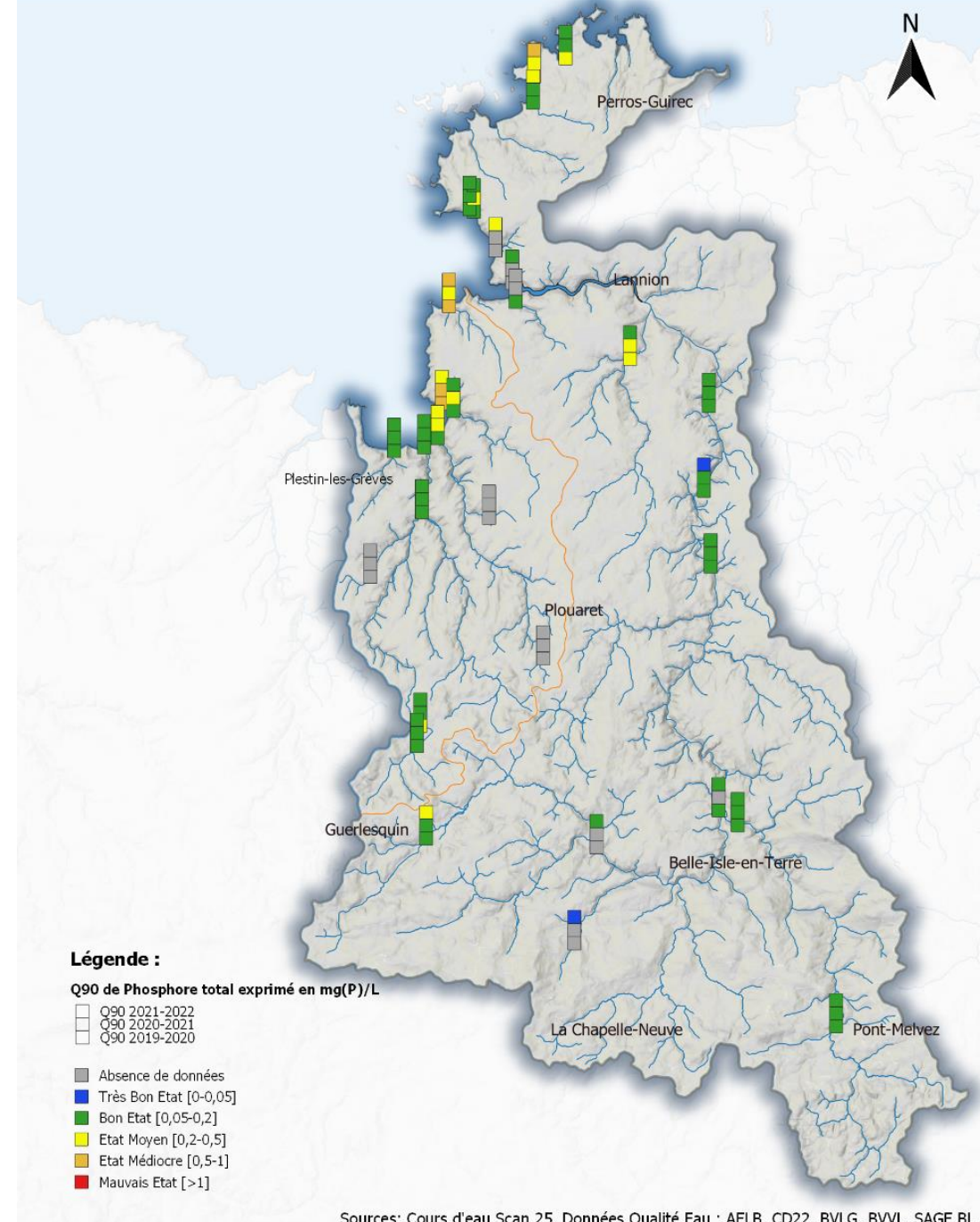
DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

### Résultats

Au niveau des exutoires côtiers, le suivi du paramètre Phosphore révèle en 2021-2022:

- des améliorations de la qualité (Traou Bigot, Kerdu et Cabouton),
- un maintien en bon état (Quinquis, Yar, Pors Mabo et Kerlavos) ou en état moyen (Roscoat),
- des dégradations (Coat-Tredrez, Saint-Samson et Landrellec).

Pour les autres stations suivies en amont, le suivi du Phosphore présente globalement des niveaux de qualité en bon état.

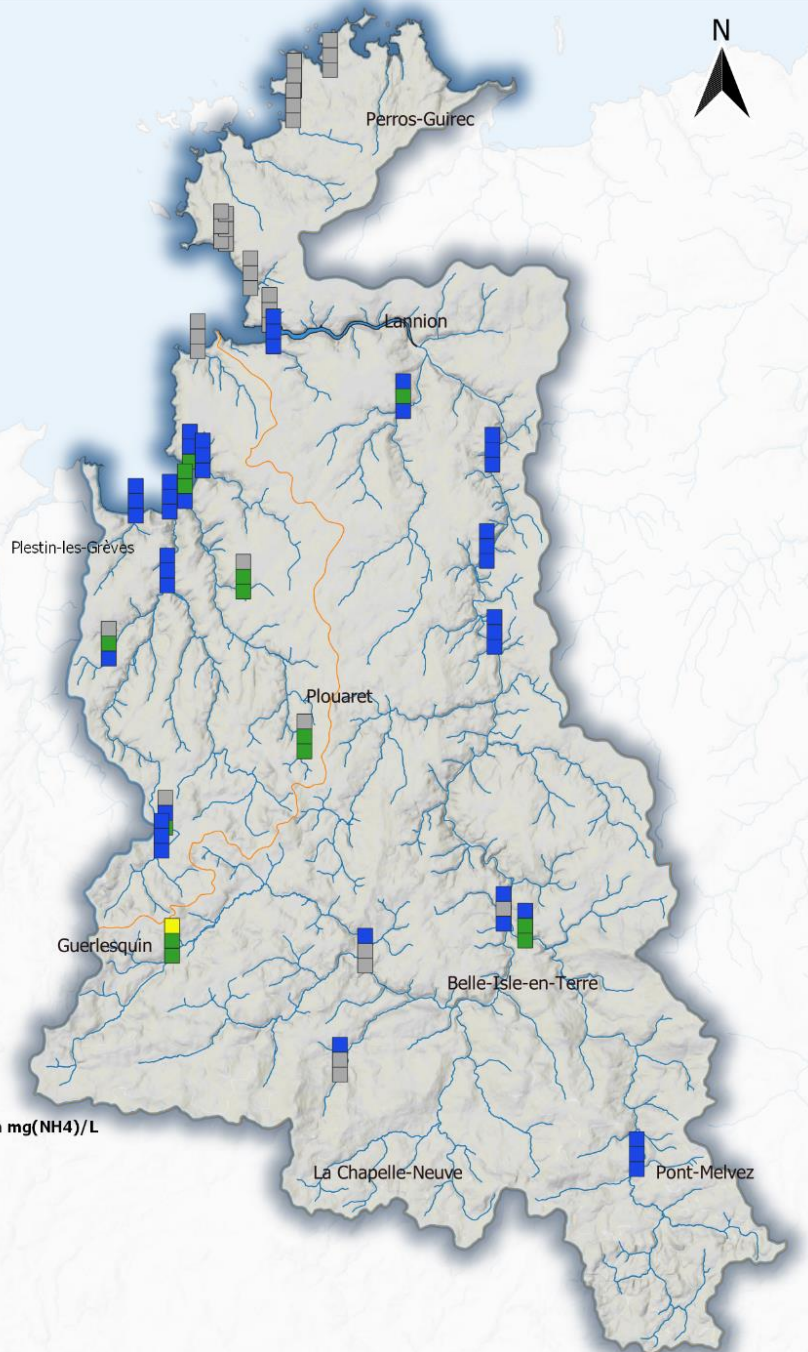
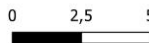


Carte : Résultats des suivis des concentrations moyennes en phosphore total (Q90, mg/l) par année hydrologique (2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022) Source des données : LTC (BVLG, CD22, SAGEBL)

# Suivi de la qualité des eaux de surface du SAGE Baie de Lannion Paramètre Ammonium



0 2,5 5 km



## Légende :

Q90 d'Ammonium exprimé en mg(NH4)/L

- Q90 2021-2022
- Q90 2020-2021
- Q90 2019-2020
- Absence de données
- Très Bon Etat [0-0,1]
- Bon Etat [0,1-0,5]
- Etat Moyen [0,5-2]
- Etat Médiocre [2-5]
- Mauvais Etat [>5]

Sources: Cours d'eau Scan 25, Données Qualité Eau : AELB, CD22, BVLG, BVVL, SAGE BL

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

## Résultats

Pour le suivi de l'Ammonium en 2021/2022, la qualité est globalement en très bon ou bon état au niveau des exutoires côtiers (Lieu de Grève et Yaudet) et des cours d'eau en amont.

Une dégradation en état moyen est observée en 2021/2022 sur le Guic à Guerlesquin.

Carte : Résultats des suivis des concentrations moyennes en ammonium (Q90, mg/l) par année hydrologique (2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022) Source des données : LTC (BVLG, CD22, SAGEBL)

# Suivi de la qualité des eaux de surface du SAGE Baie de Lannion Paramètre Nitrites Total



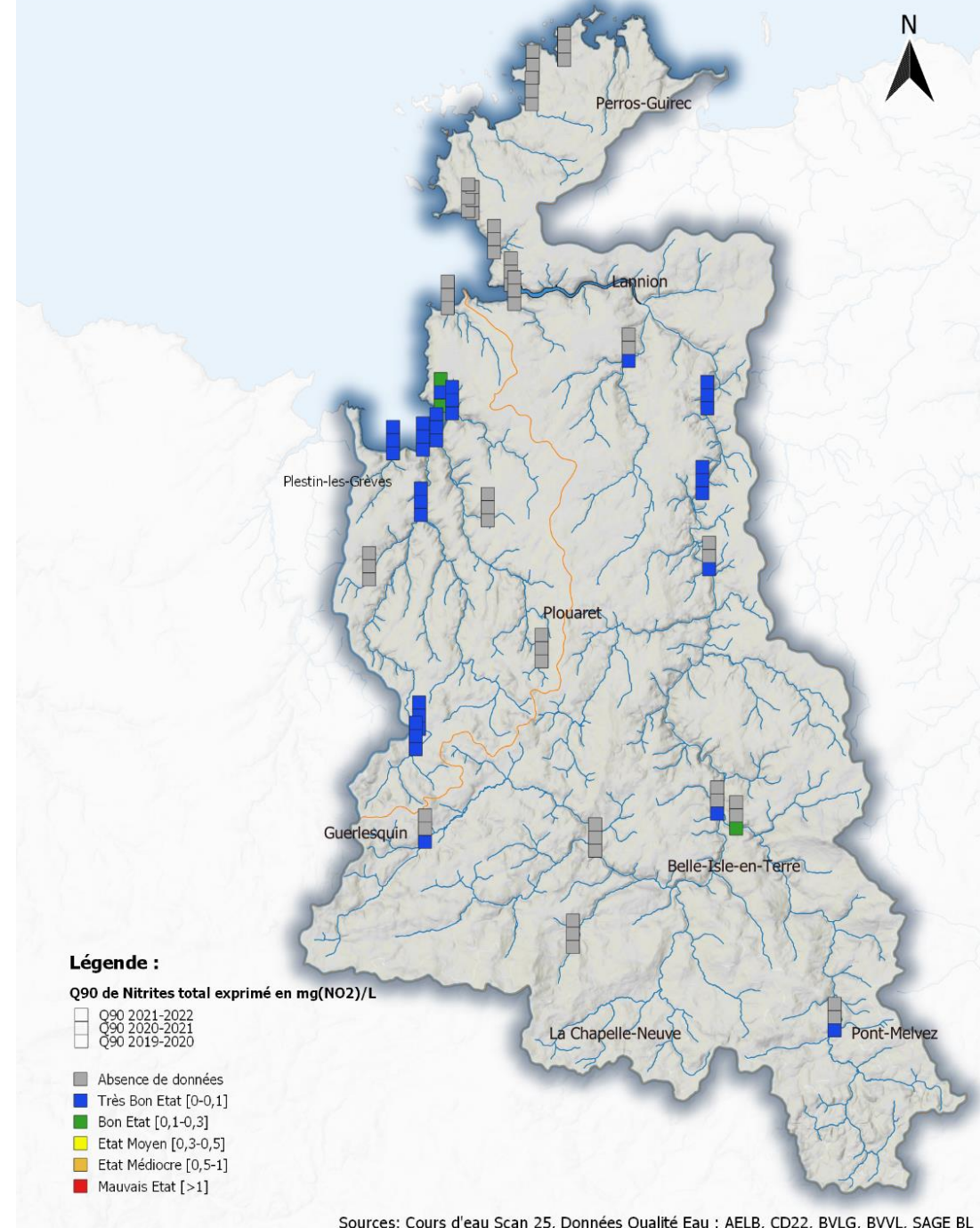
0 2,5 5 km

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

## Résultats

Pour le suivi des Nitrites en 2021/2022, la qualité des eaux de surface est majoritairement en très bon état au niveau des exutoires côtiers de la Lieue de Grève et de quelques cours d'eau en amont. Ces bons résultats expliquent les arrêts progressifs de ce suivi.



Carte : Résultats des suivis des concentrations moyennes en nitrites (Q90, mg/l) par année hydrologique (2019-2020, 2020-2021, 2021-2022) Source des données : LTC (BVLG, CD22, SAGEBL)

Sources: Cours d'eau Scan 25, Données Qualité Eau : AELB, CD22, BVLG, BVVL, SAGE BL

# Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

## DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

### Les points de suivi de qualité des eaux de surface réalisés par le SAGE Baie de Lannion en 2022

#### Suivi physico-chimique et bactériologique

La CLE du SAGE Baie de Lannion a souhaité mettre en place un suivi de la qualité des eaux sur le plan physico-chimique (nitrate et phosphore total) et bactériologique (*E. coli*). Ce suivi est réalisé en complément des suivis déjà réalisés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil départemental des Côtes d'Armor et dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de bassins versants du Léguer et de la Lieue de Grève.

Sept exutoires et trois sites situés sur l'estuaire du Léguer ont été ainsi suivis en 2022 dans le cadre de cette étude. Les analyses portent sur les paramètres nitrate, phosphore total et *Escherichia coli*. Toutes les stations sont listées dans le tableau 1 et situées sur la carte ci-contre. Dans le cadre d'un suivi annuel du milieu dans le Léguer, la direction Eau et Assainissement de Lannion-Trégor Communauté a réalisé en juillet, septembre et novembre des analyses au niveau de Beg Hent, Quai de Viarmes et du stade d'eaux vives à Lannion (Base kayak). Des données sur le paramètre nitrate, phosphore et *E.coli* sont également ainsi collectées.

SANDRE	Localisation	Nom du cours d'eau	Communes	Paramètres suivis
04322041	EXUTOIRES	COAT TREDREZ	Tredrez-Loquémeau, ouest plage notigou	Phosphore total, E.coli
04321028		CABOUTON	Trébeurden	E.coli
04321029		PORS-MABO	Trébeurden	E.coli
04321013		SAMSON	Pleumeur-Bodou	E.coli
04321030		LANDRELLEC	Pleumeur-Bodou	Phosphore total, E.coli
04321035		KERLAVOS	Trégastel	Phosphore total, E.coli
04321016		GOAS LAGORN	Lannion	Nitrate, Phosphore total, E.coli
04322042	ESTUAIRE LEGUER	Beg Hent (8 fois)	Lannion	Nitrate, Phosphore total, E.coli
04322043		Base kayak (8 fois)	Lannion	E.coli (nitrate, Phosphore total par service assainissement)
04322045		Pont de Viarmes(8 fois)	Lannion	E.coli(nitrate, Phosphore total par service assainissement)

Tableau 1 : Stations de prélèvement du suivi de la qualité des eaux de surface réalisé dans le cadre du programme d'action du SAGE Baie de Lannion 2022

#### Suivi des pesticides

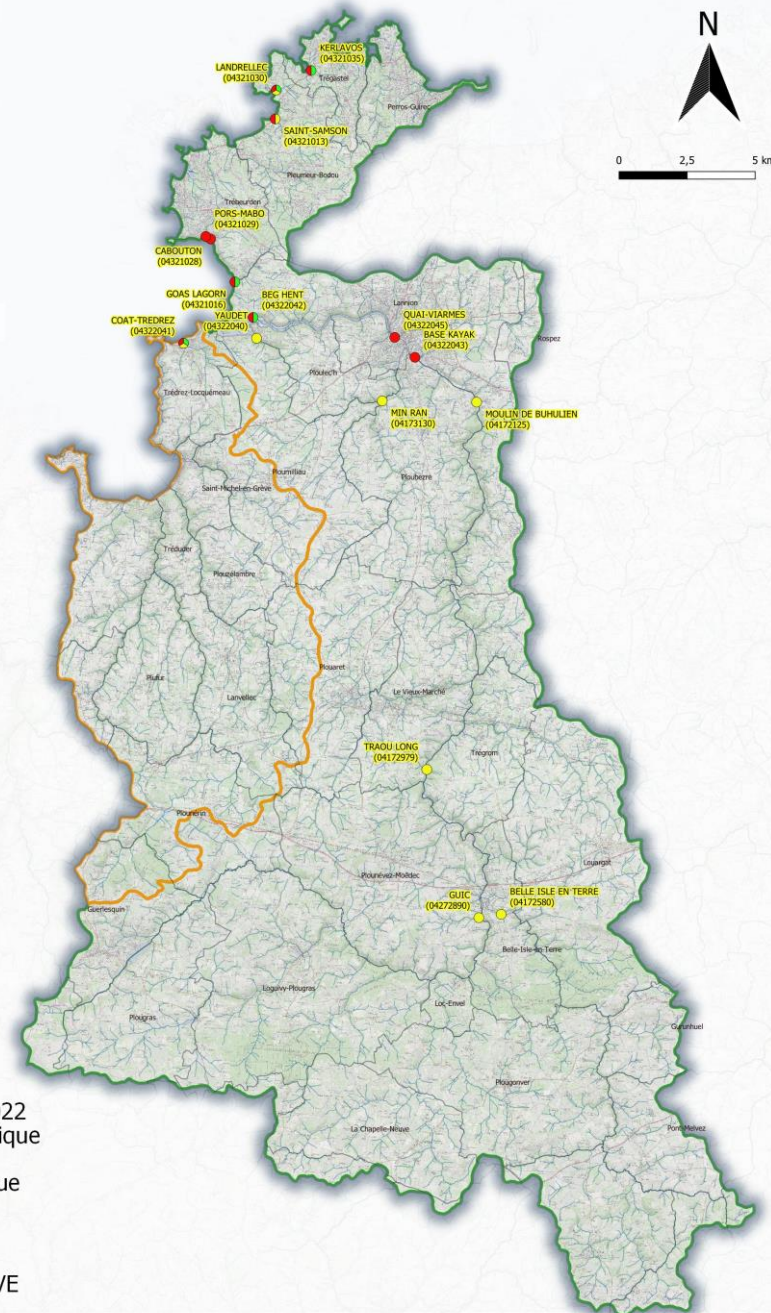
Afin de répondre aux objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires du SAGE Baie de Lannion, un suivi des pesticides a été réalisé sur certains exutoires de ruisseaux côtiers. Ces analyses sont réalisées par temps de pluie (> 10 mm/24 heures). Dans le cadre du programme d'action du bassin versant du Léguer, ce réseau de suivi est complété par 5 stations supplémentaires. Toutes les stations sont listées dans le tableau 2.

Code agence	Nom de la station de mesure	Nom du cours d'eau	Communes
04321030	Landrellec	Landrellec (exutoire)	Pleumeur-Bodou
04321013	Samson	Samson (exutoire)	Pleumeur-Bodou
04322040	Yaudet	Yaudet (exutoire)	Ploulec'h/Ploumilliau
04322041	Coat Tredrez	Coat Tredrez (exutoire)	Tredrez-Loquémeau
04172580	Belle-Isle-en-Terre	Guer (affluent Léguer)	Belle-Isle-en-Terre
04172890	Guic	Guic (affluent Léguer)	Belle-Isle-en-Terre
04172979	Traou long	Léguer	Le Vieux-Marché
04173130	Min Ran	Min Ran	Ploubezre
04172125	Moulin de Buhulien	Léguer	Buhulien

Tableau 2 : Stations de prélèvement sur les exutoires côtiers et estuaire du Léguer, SAGE Baie de Lannion, 2022, suivi pesticides.



## Suivi de la qualité des eaux de surface du SAGE Baie de Lannion Localisation des points de suivi en 2022



#### Légende

- Suivi\_SAGE\_BL\_2022
- Suivi physico-chimique
- Suivi pesticides
- Suivi bactériologique
- Hydrographie
- Bassin versant
- BV LEGUER
- BV LIEUE DE GREVE

Carte : Localisation et réseaux des suivis de la qualité des eaux de surface sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion

## Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

**DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface**

### SUIVI DU PARAMÈTRE NITRATE : Réseau du SAGE BL

Afin de faciliter la lecture des différentes valeurs, nous avons adopté la charte graphique de la grille SEQ Eau (tableau 1).

Un suivi calendaire sur le paramètre « Nitrate » a été réalisé sur 2 stations au cours de l'année 2022 (Goas Lagorn et Beg Hent).

2 autres stations ont été suivies par le service assainissement de Lannion Trégor Communauté de manière ponctuelle en juillet, septembre et novembre. Les résultats sont présentés dans le tableau 2.

### Résultats :

Les concentrations en nitrate sont faibles sur l'ensemble des ruisseaux analysés ne dépassant pas les 25 mg/L et répondent bien aux normes de qualité de la DCE.

Classe de qualité	Bleu	vert	jaune	orange	Rouge	noir
Nitrates (mg NO <sub>3</sub> /L)	2	10	25	50	75	

Tableau 1 : Extrait de la grille SEQ EAU pour le paramètre Nitrate

Date		Stations			
		GOAS LAGORN 04321016	BEG HENT 04322042	VIARNES 04322045	BASE KAYAK 04322043
26/01/2022		18	13		
23/02/2022		NC	9		
23/03/2022		15	6		
20/04/2022		8	NC	NC	NC
18/05/2022		18	6		
29/06/2022		15	3		
18/07/2022	26/07/2022*	15	4*	22*	22*
24/08/2022		9	4		
28/09/2022	21/09/2022*	10	5*	20*	21*
19/10/2022		10	3		
16/11/2022	24/11/2022*	13	5*	13*	13*
21/12/2022		16	6		

Tableau 2 : bilan des concentrations en nitrate (mg NO<sub>3</sub>/L) mesurées aux exutoires ou dans les cours d'eau par le SAGE Baie de Lannion – Année 2022. \*Prélèvements réalisés par le service assainissement.

\*NC : Non communiqué

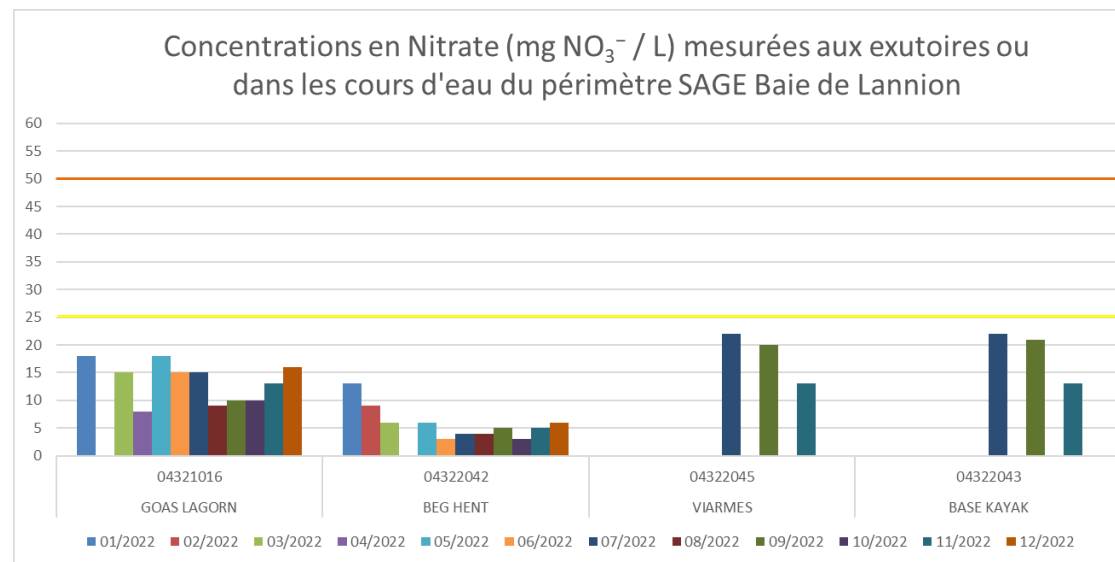


Figure : Concentration en nitrate au niveau des points suivis par le SAGE Baie de Lannion en 2022

## Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

**DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface**

### SUIVI DU PARAMETRE PHOSPHORE SUR LES EXUTOIRES : Réseau du SAGE BL

Afin de faciliter la lecture des différentes valeurs, nous avons adopté la charte graphique de la grille SEQ Eau (tableau 1).

Un suivi calendaire sur le paramètre « Phosphore total » a été réalisé sur 5 stations au cours de l'année 2022.

2 autres stations ont été suivies à 3 reprises par le service assainissement de Lannion Trégor Communauté. Les résultats sont présentés dans le tableau 2.

### Résultats :

Des concentrations en phosphore total supérieures au seuil de bon état sont régulièrement observées aux exutoires du Landrellec et du Coat-Trédrez.

L'augmentation des concentrations en phosphore total est plutôt observée sur la période estivale. Les services publics d'assainissement collectif et non collectif sont informés de ces résultats.

La mise en conformité des équipements de traitement des eaux usées (branchements au réseau d'assainissement collectif et/ou état du dispositif d'assainissement individuel) permet de limiter ces flux.

Classe de qualité	Bleu	vert	jaune	orange	Rouge
Phosphore total (mg P/L)	0.05	0.2	0.5	1	

Tableau 1 : Extrait de la grille SEQ EAU pour le paramètre Phosphore total

Date	Stations							
	LANDRELLEC	KERLAVOS	COAT TREDREZ	GOAS LAGORN	BEG HENT	VIARNES	BASE KAYAK	
	04321030	04321035	04322041	04321016	04322042	04322045	04322043	
26/01/2022	0,26	0,06	0,15	0,04	0,05			
23/02/2022	0,09	0,07	0,11	NC	0,12			
23/03/2022	0,1	0,07	0,11	0,04	0,04			
20/04/2022	0,11	0,06	0,16	0,05	NC	NC	NC	
18/05/2022	0,16	0,08	0,52	0,06	0,07			
29/06/2022	0,08	0,08	0,27	0,06	NC			
18/07/2022	26/07/2022*	0,65	0,15	0,59	0,33	0,09*	0,08*	0,07*
24/08/2022		1,1	0,21	0,49	0,1	0,1		
28/09/2022	21/09/2022*	0,28	0,17	0,22	0,16	0,07*	0,08*	0,07*
19/10/2022		0,55	0,24	0,46	0,09	0,08		
16/11/2022	24/11/2022*	0,09	0,11	0,36	0,07	0,07*	0,09*	0,07*
21/12/2022		0,06	0,05	0,19	0,06	0,06		

Tableau 2 : bilan des concentrations en phosphore total (mg P/L) mesurées aux exutoires ou dans les cours d'eau suivis par le SAGE Baie de Lannion – Année 2022

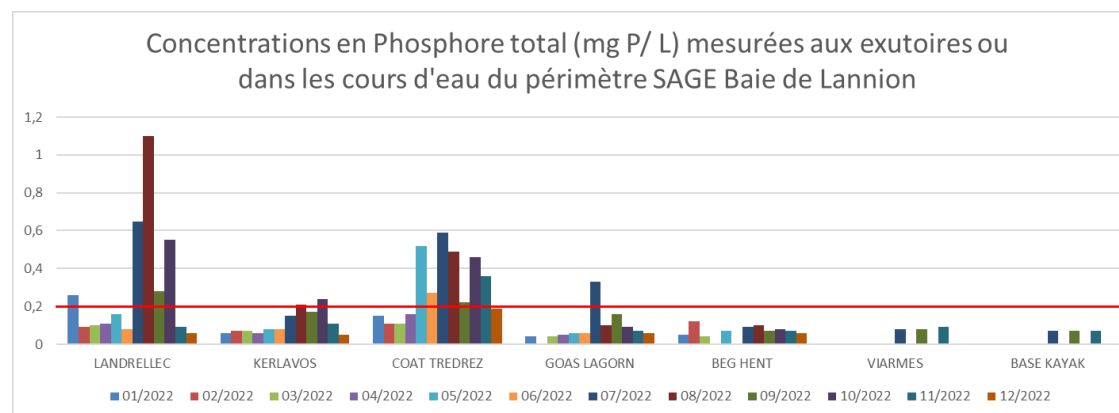


Figure : Concentration en phosphore total au niveau des points suivis par le SAGE Baie de Lannion en 2022



# Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

## DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

### SUIVI DU PARAMETRE E.COLI : Réseau du SAGE BL

Les suivis de la qualité des eaux brutes de l'estuaire du Léguer sur le paramètre E.coli ont démarré en 2020. L'objectif de la CLE fixé en 2020 pour le stade d'eaux vives de Lannion est de **ne pas dépasser 1 000 E.coli/100 ml et de tendre vers des concentrations inférieures à 100 E. coli/100 ml.**

- En 2022, 43% des prélèvements réalisés présentent une concentration supérieure à 500 E.coli/100 ml.
- En 2023 (janvier à juin), 50% des prélèvements réalisés présentent une concentration supérieure à 500 E.coli/100 ml.
- Des dépassements de 10 000 E.coli/100 ml ont été mesurés sur les ruisseaux du Coat Trédrez et Landrellec.
- Toutes les stations sont concernées.

Date	BEG HENT 04322042	VIARNES 04322045	BASE KAYAK 04322043	COAT TREDREZ 04322041	CABOUTON 04321028	PORS MABO 04321029	GOAS LAGORN 04321016	SAINT SAMSON 04321013	LANDRELLEC 04321030	KERLAVOS 04321035
26/01/2022	460	2200	340	4600	39	39	39	260	1800	980
23/02/2022	300	5500	120	2100	250	120	NC	260	350	860
23/03/2022	78	78	250	10000	78	39	38	39	360	260
20/04/2022	NC	NC	NC	12000	1200	39	38	38	1600	300
18/05/2022	210	570	160	1500	530	2600	38	200	860	690
29/06/2022	160	950	400	14000	77	38	78	120	1300	260
18/07/2022	260*	320*	190*	2500	assec	120	340	120	7900	360
24/08/2022	38	730	640	920	650	640	950	1200	19000	210
28/09/2022	120*	520*	56*	46000	2900	3500	2000	570	6500	1100
19/10/2022	460	470	360	950	160	1100	350	5100	6300	350
16/11/2022	250*	880*	1200*	29000	1500	120	410	260	1200	5500
21/12/2022	410	410	350	1800	120	120	730	77	39	400
18/01/2023	1300	1000	700	29000	1000	2100	510	720	1900	2000
15/02/2023	460	630	160	8600	410	38	78	250	250	300
15/03/2023	250	340	120	2100	120	38	120	250	400	210
27/04/2023	250*	410*	250*	26000	950	78	38	120	2300	1900
10/05/2023	3300	1600	650	14000	160	1000	1100	350	290	1000
21/06/2023	38	2600	300	950	690	4600	10000	1200	360	460

Tableau : Résultats des campagnes de suivi de la qualité des eaux réalisées en 2022 - paramètre E.coli /100 ml Source des données : programme 2022 SAGE BL. \* Prélèvements réalisés par le service assainissement

### Interprétation des résultats

#### Coat-Trédrez :

La qualité des eaux devrait s'améliorer sur le cours d'eau avec les travaux de septembre 2022 à fin 2025 réalisés sur la STEP de Trédrez-Locquémeau. En analysant les données pluviométriques relevées sur Lannion, on remarque un lien fort avec les résultats obtenus sur le Coat Trédrez le 28/09/2022 (46000 NPP/100 ml), le 16/11/2022 (29000 NPP/100ML) et le 27/04/2023 (26000 NPP/100ML).

#### Landrellec :

Le diagnostic réalisé sur le bassin versant du Landrellec a permis de mettre en évidence un point de rejet d'eau pluvial dans le cours d'eau présentant des concentrations élevées en E.coli. (Cf. étude sur la reconquête de la qualité des eaux réalisée dans le cadre d'une étude complémentaire du SAGE Baie de Lannion 2020/2021).

#### Kerlavos :

Une étude a été réalisée sur le bassin versant du site de pêche récréative de Bringuillier (Tregastel) où se trouve l'anse de Kerlavos. 4 campagnes de suivis par temps sec ou de pluie ont été menées de fin 2020 à début 2022 pour localiser les sources potentielles de pollution bactériologique. Un diagnostic a été réalisé sur les différents points de prélèvements qui montraient des résultats élevés. Des actions de contrôle et de mise en conformité du réseau d'assainissement individuel ou collectif sont prévues.



Carte : Localisation des points de suivi de la qualité des eaux brutes - paramètre E.coli du réseau SAGE BL en 2021

Date	Station Lannion	
	Pluie Jour J (mm)	Pluie la veille (mm)
26/01/2022	0	0
23/02/2022	0	0,5
23/03/2022	0	0
20/04/2022	0	0,6
18/05/2022	0	0,1
29/06/2022	3,5	0
18/07/2022	0	0
24/08/2022	0	0,4
28/09/2022	5,1	6,3
19/10/2022	0	0
16/11/2022	15,8	5,8
21/12/2022	1	7,8
18/01/2023	11,5	13,7
15/02/2023	0	0,2
15/03/2023	0	0,8
27/04/2023	4,4	0
10/05/2023	1,4	19,5
21/06/2023	0,2	12,4

Tableau : Données pluviométriques enregistrées à la station d'épuration de Lannion en 2022.

# Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

## DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

### SUIVI DU PARAMETRE E.COLI : Réseau du CD 22

2022	Kerdu	Yaudet	Roscoat	Quinquis	Traou-Bigot	Yar
Janvier	200	39	250	260	730	38
Février	210	160	980	210	4600	340
Mars	310	160	640	210	5900	160
Avril	160	39	840	250	2600	78
Mai	300	39	360	39	390	160
Juin	39	39	160	350	78	210
Juillet	120	350	1400	350	120	120
Août	5000	3300	7600	15000	15000	2800
Septembre	1400	120	1800	360	38	78
Octobre	2500	260	1300	460	250	730
Novembre	840	160	580	210	39	950
Décembre	4100	1600	1500	300	5400	1200
Janvier 2023	2700	1800	800	470	7900	720
Février 2023	290	210	290	250	250	77
Mars 2023	300	120	410	78	1000	78
Avril 2023	400	250	410	78	1900	78
Mai 2023	980	160	160	38	250	160
Juin 2023	200	38	410	160	160	360

Tableau : Résultats des campagnes de suivi de la qualité des eaux réalisées en 2022 - paramètre E.coli /100 ml  
Source des données : CD22

### Interprétation des résultats

Chaque résultat d'analyse est comparé aux seuils de qualité des critères microbiologiques figurant dans le tableau ci-après :

- l'eau est de bonne qualité lorsque les résultats sont inférieurs aux valeurs guides (100 E Coli/100 ml)
- l'eau est de qualité moyenne lorsque les résultats obtenus sont supérieurs aux valeurs guides mais restent inférieurs aux valeurs impératives (2000 E Coli/100 ml).
- l'eau est de mauvaise qualité lorsque les résultats sont supérieurs aux valeurs impératives.

Des résultats indiquant une eau de mauvaise qualité sont souvent relevés pour les stations du Kerdu, du Roscoat, de Traou-Bigot et du Yar soit 2 tiers des stations suivies.

Des dépassements extrêmement élevés (15 000/ 100 ml) ont été enregistrés en août sur le Quinquis et le Traou-Bigot.

### Résultats des analyses d'Escherichia coli en UFC\*/100mL

valeur guide = 100  
valeur impérative = 2000

RESULTAT BON	RESULTAT MOYEN	RESULTAT MAUVAIS
0	100	2000

Source tableau: Ministère de la santé et de la prévention, 2023.

### Localisation des points de suivi de la qualité des eaux brutes Paramètre E.coli - Réseau CD22



Carte : Localisation des points de suivis de la qualité des eaux brutes – paramètres E.coli du CD22 en 2022

### SUIVI DU PARAMETRE E.COLI : Réseau du CD 22

En complément des informations précédentes, voici le tableau des données historiques des suivis réalisés par le CD22 depuis 2015 paramètre E.coli /100 ml.

Date	Traou Bigot	Kerdu	Roscoat	Quinquis	Yar	Yaudet
05/05/2015	70000	760	1500	1400	1100	38
04/06/2015	77	160	210	7100	78	490
06/07/2015	400	1200	470	1000	200	530
12/08/2015	400	580	1400	160	200	500
03/09/2015	120	300	410	470	210	78
06/10/2015	51000	12000	5000	7600	510	62
05/11/2015	580	650	200	160	440	39
03/12/2015	670	38	310	120	240	130
18/01/2016	400	160	1200	450	210	39
08/02/2016	19000	5400	2100	1800	2200	6600
03/03/2016	2700	570	2100	360	890	2000
05/04/2016	520	120	360	160	120	410
02/05/2016	350	360	78	39	210	210
02/06/2016	410	950	290	3500	210	130
05/07/2016	600	1600	780	600	980	120
02/08/2016	310	5600	2500	1200	470	0,4
06/09/2016	210	11000	1100	160	410	1300
04/10/2016	560	1800	890	410	1600	31
03/11/2016	160	860	840	39	120	2200
01/12/2016	460	520	830	510	39	15
09/01/2017	38	920	250	120	310	38
07/02/2017	890	470	3800	400	1200	110
06/03/2017	9800	2700	2200	1300	6100	8900
04/04/2017	200	450	450	120	39	61
09/05/2017	120	310	300	120	160	260
06/06/2017	1300	8100	2400	690	1800	46
04/07/2017	39	1200	200	77	410	120
02/08/2017	28000	53000	170000	59000	7000	140
03/10/2017	78	980	750	410	160	61
06/11/2017	1100	470	600	200	350	360
11/12/2017	50000	25000	15000	13000	10000	370
17/01/2018	920	890	1200	1900	980	1000
15/02/2018	2200	160	290	400	360	
14/03/2018	470	78	210	120	210	340
12/04/2018	2000	78	530	78	120	
15/05/2018	39	1100	800	78	360	160
12/06/2018	120	1200	600	300	510	
11/07/2018	200	840	310	460	410	570
09/08/2018	1900	19000	80000	530	1000	
06/09/2018	160	580	780	250	510	38
09/10/2018	650	860	640	6600	530	
08/11/2018	38	470	5400	210	1200	120
06/12/2018	700	2000	5100	210	860	
22/01/2019	1100	2100	6500	210	800	
20/02/2019	570	310	300	260	160	200
20/03/2019	200	120	210	120	160	
17/04/2019	160	300	2400	39	39	260
16/05/2019	38	160	210	39	210	
13/06/2019	78	400	1000	39	650	410
16/07/2019	38	710	510	260	78	
14/08/2019	210	10000	17000	360	380	120

Date	Traou Bigot	Kerdu	Roscoat	Quinquis	Yar	Yaudet
11/09/2019	160	1500	800	310	510	
10/10/2019	39	570	350	600	1500	260
14/11/2019	1200	1800	1600	580	730	
11/12/2019	1300	160	670	810	580	160
21/01/2020	120			120	310	730
20/02/2020	2400		580	160	120	250
23/03/2020	160		290	39	78	210
21/04/2020	1900		19000	15000	3900	14000
19/05/2020	39		300	210	580	39
17/06/2020	580		3900	120	1000	190000
16/07/2020	78		780	78	210	120
18/08/2020	78		1500	1600	840	1100
16/09/2020	120		800	510	580	77
15/10/2020	200		700	45000	450	7100
17/11/2020	290		300	250	240	290
16/12/2020	1100		1000	200	510	160
12/01/2021	620	470	450	310	470	460
09/02/2021	520	310	310	160	39	78
10/03/2021	1100	290	350	670	120	260
08/04/2021	3100	520	360	160	260	78
06/05/2021	4100	2200	1600	3300	720	5100
08/06/2021	38	470	260	120	400	160
08/07/2021	340	500	1500	160	430	4900
05/08/2021	400	410	12000	470	340	120
06/09/2021	300	650	920	1900	210	39
05/10/2021	1500	14000	1700	7500	3300	33000
03/11/2021	400	1100	1200	520	1500	1500
02/12/2021	2200	1100	2800	730	2900	210
19/01/2022	730	200	250	260	38	39
17/02/2022	4600	210	980	210	340	160
17/03/2022	5900	310	640	210	160	160
14/04/2022	2600	160	840	250	78	39
12/05/2022	390	300	360	39	160	39
15/06/2022	78	39	160	350	210	39
28/07/2022	120	120	1400	350	120	350
25/08/2022	15000	5000	7600	15000	2800	3300
22/09/2022	38	1400	1800	360	78	120
26/10/2022	250	2500	1300	460	730	260
24/11/2022	39	840	580	210	950	160
22/12/2022	5400	4100	1500	300	1200	1600
17/01/2023	7900	2700	800	470	720	1800
16/02/2023	250	290	290	250	77	210
20/03/2023	1000	300	410	78	78	120
17/04/2023	1900	400	410	78	78	250
15/05/2023	250	980	160	38	160	160
27/06/2023	160	200	410	160	360	38

# Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

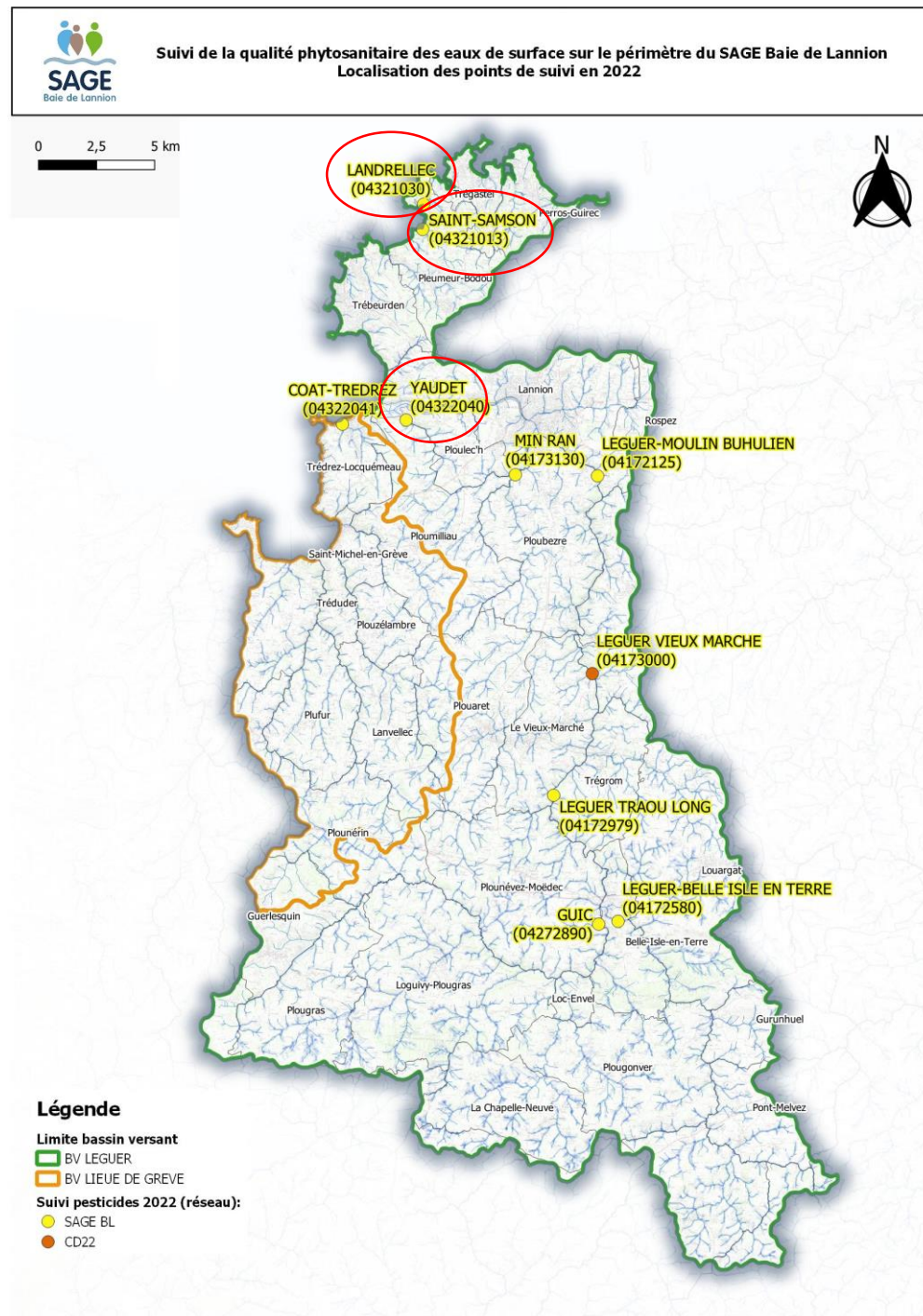
DISPOSITION 8 : Objectif de concentration en produits phytosanitaires sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole »

Les analyses de la qualité des eaux ont été réalisées en 2022 dans le cadre :

- du PTE Léguer (suivi par temps de pluie)
- des programmes SAGE Baie de Lannion (suivi par temps de pluie)
- du réseau de suivi du conseil départemental des Côtes d'Armor (suivi calendaire des eaux au niveau du Léguer à Vieux-Marché en 2021-2022)

La CLE du SAGE Baie de Lannion s'est fixée pour objectif de qualité sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole » sur les paramètres pesticides :

- 0,1 µg/l pour la concentration d'une molécule de pesticide
- 0,5 µg/l pour la somme des concentrations de tous les pesticides



# Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

**DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface**

**DISPOSITION 8 : Objectif de concentration en produits phytosanitaires sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole »**

Pour évaluer la mise en œuvre des dispositions du SAGE visant une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, des analyses de la présence des molécules de « produits phytosanitaires » (glyphosate/AMPA/80 molécules) ont été réalisées au niveau des exutoires des ruisseaux du Landrellec, du Samson, du Coat-Trédrez et du Yaudet. 5 autres stations situées sur le Léguer ou affluents sont également suivies dans le cadre du programme de bassin versant du Léguer. Les prélèvements sont réalisés après une pluie supérieure à 10 mm en 24h.

Date	Moulin de Buhulien	Guic	Belle Isle en Terre	Traou Long	Min Ran	Saint Samson	Landrellec	Yaudet	Coat Tredrez
	04172125	04172580	04172890	04172979	04173130	04321013	04321030	04322040	04322041
15/01/2020	0,55	0,35	0,63	0,45	0,37				
21/04/2020	0,8	0,63	0,66	0,63	0,78		0,07		
11/06/2020	0,67	4,22	0,88	0,67	0,97	6,42	0,74	2,41	0,16
25/09/2020	0,55	0,54	1,77	0,6	0,59	1,17	0,58	1,03	0,79
25/05/2021	0,61	0,53	0,52	0,52	0,42				
21/06/2021						0,97	1,08	1,99	23,95
06/07/2021	0,66	0,68	0,4	0,72	0,62				
14/09/2021	0,52	0,69	0,83	0,97	0,4	0,59	1,34	0,44	0,61
08/04/2022	0,57	0,33	0,53	0,44	0,71	1,63	0,82	0,51	0,39
28/09/2022	0,03	0,39	0,03	0,45	0,38	0,1	0,46	1,76	0,48
03/11/2022	0,35	0,32	0,24	0,29	0,33	0,11	0,31	1,28	0,42
24/03/2023	0,45	0,425	0,43	0,4	0,315	0,455	0,12	0,57	0,555
20/06/2023	0,655	0,665	0,68	0,76	1,185	0,58	1,17	12,81	0,69

Tableau 1 : Résultats des suivis des campagnes d'analyses de la qualité des eaux de surface par temps de pluie (cumul des précipitations supérieur à 10 mm en 24 heures) (cumul des concentrations de l'ensemble des molécules détectées) – paramètres phytosanitaires – 2020-2023 (sources : LTC / PTE Léguer, SAGE Baie de Lannion)

Les relevés de pluviométrie à la station de Lannion sont indiqués dans le tableau 2 ci-contre pour chaque campagne effectuée.

Date	Station Lannion	
	Pluie Jour J (mm)	Pluie la veille (mm)
15/01/2020	16	5,6
21/04/2020	0,4	30,6
11/06/2020	39,3	2,3
25/09/2020	12	8,9
25/05/2021	9,6	5,1
21/06/2021	16,7	12,8
06/07/2021	5,5	10,6
14/09/2021	11,1	1,2
08/04/2022	34,1	4,4
28/09/2022	5,1	6,3
03/11/2022	26,6	0,4
24/03/2023	10	12,6
20/06/2023	12,4	2,2

Tableau 2: Données pluviométriques enregistrées à la station d'épuration de Lannion de 2020 à 2022.

## Résultats :

En 2022-2023, les concentrations en pesticides sont supérieures aux objectifs fixés dans les SAGE BL (0,1 µg/l pour une molécule et 0,5µg/l pour l'ensemble des molécules détectées) sur les bassins versants à enjeux « eau potable » et « conchylicole » :

- Bassin versant du Léguer
- Bassin versant du Landrellec
- Bassin versant du Yaudet
- Bassin versant du Samson

Au niveau des stations de prélèvements du Guic, de Traou Long et du Coat Tredrez, les objectifs du SAGE pour la somme des molécules phytosanitaires sont atteints en 2022.

Par contre, on retrouve dans tous les cours d'eau des molécules en concentration supérieure à 0,1 µg/L. 12 molécules ont dépassé le seuil de 0,1 µg/L. 30 % des échantillons dépassent les objectifs du SAGE Baie de Lannion pour la somme des molécules.

On remarque que :

- Le métabolite d'herbicide, le métochloré ESA, est souvent retrouvé en concentration supérieure à 0,1 µg/L (objectif de concentration fixé dans le SAGE) dans les cours d'eau du Léguer. Ce métabolite des pesticides pose des problèmes quant au respect de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Les producteurs d'eau doivent équiper leurs usines pour distribuer une eau potable conforme (<0,1µg/l de métabolites de pesticides).
- Le glyphosate et sa molécule de dégradation AMPA se retrouvent souvent sur les bassins versants de Landrellec, Yaudet et Coat-Trédrez avec parfois des dépassements du seuil des 0,1 µg/L.
- Les autres molécules dépassant le seuil ont été pour la plupart détectées sur le Yaudet.

Les concentrations de chaque molécule de pesticides détectée sont détaillées dans la diapositive suivante.

# Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

## DISPOSITION 8 : Objectif de concentration en produits phytosanitaires sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole »

Date	Molécules phytosanitaires	Seuil de détection	Utilisation	Moulin de	Guic	Belle Isle	Traou	Min Ran	Saint	Landrellec	Yaudet	Coat
				Buhulien	04172580	04172890	04172979	04173130	04321013	04321030	04322040	04322041
08/04/2022	2,4-D (acide)	0,02	Destruct. Mousses, Dévitalisation, Engrais, Engrais anti-mousse, Herbicide						0,28			
	AMPA	0,03	Métabolite du Glyphosate					0,03		0,18	0,05	0,04
	Bromacil	0,02	Herbicide							0,05		
	Chlortoluron	0,02	Herbicide			0,26		0,31	0,69			
	Clopyralide (acide)	0,05	Herbicide						0,09			0,07
	Cyprodinil	0,02	Herbicide		0,03		0,03					
	Dichlorprop	0,02	Dévitalisation, Herbicide, Subst. Croiss.	0,05			0,05	0,03	0,30		0,11	
	Dimetachlore ESA	0,02	Herbicide						0,02			
	Dinitrocrésol	0,02	Herbicide, Insecticide							0,03		
	Diuron	0,02	Herbicide							0,03		
	Fluroxypyr	0,02	Herbicide				0,03	0,03				0,05
	Fluthiamide ESA	0,02	Herbicide					0,03			0,04	
	Glyphosate	0,03	Adjuvant, Dévitalisation, Herbicide		0,05				0,07	0,54	0,11	
	Mésosulfuron méthyl	0,02	Herbicide					0,03			0,04	
	Métazachlore ESA	0,02	Herbicide, métabolite du metazachlore	0,05	0,04	0,04	0,05					
	Métolachlore ESA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,32	0,19	0,20	0,25	0,08	0,13		0,08	0,12
	Métolachlore NOA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,03			0,02		0,05			0,05
	Nicosulfuron ASDM	0,02	Herbicide	0,05	0,03	0,03	0,04	0,02	0,05		0,02	
Prosulfocarbe	0,02	Herbicide	0,06									
Tébuconazole	0,02	Fongicide					0,03			0,03	0,03	
Triclopyr	0,02	Dévitalisation, Herbicide, Subst. Croiss.					0,04	0,02				
28/09/2022	2,4-MCPA	0,02	Herbicide									0,03
	Atrazine déséthyl (DEA)	0,02	Herbicide	0,02				0,02		0,02	0,06	
	AMPA	0,03	Métabolite du Glyphosate							0,25	0,09	0,19
	Azoxystar	0,02	Fongicide								0,14	
	Bentazone	0,02	Herbicide								0,51	
	Dichlorprop	0,02	Dévitalisation, Herbicide, Subst. Croiss.								0,03	0,03
	Diuron	0,02	Herbicide							0,03		
	Fluopyram	0,02	Fongicide								0,12	
	Glyphosate	0,03	Adjuvant, Dévitalisation, Herbicide						0,13	0,12		0,07
	Imidaclopr	0,02	Insecticide									0,07
	Imazamox	0,02	Herbicide								0,03	
	Mécoprop	0,02	Herbicide									0,03
	Métazachlore ESA	0,02	Herbicide, métabolite du metazachlore	0,06	0,05	0,065	0,05	0,04			0,06	
	Métolachlore ESA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,365	0,31	0,315	0,34	0,27	0,05		0,04	0,05
	Métolachlore NOA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,02			0,02	0,03	0,02		0,25	
	Métolachlore OXA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore								0,14	
	Nicosulfuron ASDM	0,02	Herbicide	0,03	0,04	0,03	0,04	0,03	0,03			
	Quinmerac	0,02	Herbicide								0,12	
Terbutylazine hydroxy	0,02	Adjuvant, Herbicide							0,03			
Tritosul	0,02	Herbicide									0,03	
03/11/2022	AMPA	0,03	Métabolite du Glyphosate	0,03						0,21	0,18	0,34
	Azoxystar	0,02	Fongicide								0,04	
	Bentazone	0,02	Herbicide								0,32	
	Fluopyram	0,02	Fongicide							0,06		
	Glyphosate	0,03	Adjuvant, Dévitalisation, Herbicide					0,04		0,10	0,17	0,08
	Imazamox	0,02	Herbicide								0,03	
	Métazachlore ESA	0,02	Herbicide	0,05	0,03	0,04	0,04	0,02				
	Métolachlore ESA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,26	0,24	0,20	0,21	0,22	0,07		0,20	
	Métolachlore NOA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore				0,02		0,03		0,03	
	Métolachlore OXA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore		0,02						0,10	
	Nicosulfuron ASDM	0,02	Herbicide	0,02	0,03		0,02		0,02		0,03	
	Propiconazole	0,02	Fongicide					0,06				
Tébuconazole	0,02	Fongicide								0,03		

Tableau : Concentration des molécules phytosanitaires détectées en 2022 pour le SAGE Baie de Lannion

## Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

**DISPOSITION 8 : Objectif de concentration en produits phytosanitaires sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole »**

Sommes des molécules phytosanitaires sur le territoire du SAGE Baie de Lannion en ug/L (Données CD 22)		
Date prélèvements	LEGUER à LE VIEUX-MARCHE (CD 22) 04173000	
	2021	2022
janvier	0,94	0,55
février	0,75	0,40
mars	0,66	0,50
avril	0,75	0,58
mai	0,65	0,62
juin	0,61	0,60
juillet	0,54	0,77
août	0,57	0,60
septembre	0,55	0,54
octobre	0,33	0,41
novembre	0,58	0,51
décembre	0,32	0,40

Tableau : Résultats du suivi calendaire des campagnes d'analyses de la qualité des eaux de surface – paramètre phytosanitaires – 2021-2022 (source CD22)

Les résultats des suivis calendaires montrent des dépassements de l'objectif de concentration cumulée en produits phytosanitaires (fixé à 0,5µg/l) sur le Léguer au niveau de Vieux Marché. Le Métolochlore ESA contribue principalement à ces concentrations.

LEGUER à LE VIEUX-MARCHE (CD 22) 04173000		
Date	Metazachlore ESA	Metolachlore ESA
janv-21	0,125	0,66
févr-21	0,105	0,535
mars-21	0,085	0,515
avr-21	0,105	0,57
mai-21	0,09	0,485
juin-21	0,07	0,46
juil-21	0,04	0,265
août-21	0,065	0,42
sept-21	0,055	0,37
oct-21	0,035	0,26
nov-21	0,04	0,285
déc-21	0,035	0,255
janv-22	0,075	0,415
févr-22	0,04	0,3
mars-22	0,05	0,345
avr-22	0,065	0,405
mai-22	0,075	0,445
juin-22	0,065	0,44
juil-22	0,09	0,56
août-22	0,07	0,405
sept-22	0,065	0,4
oct-22	0,045	0,305
nov-22	0,04	0,33
déc-22	0,045	0,275

Tableau : Concentrations en métazochlore ESA et métolachlor ESA des campagnes d'analyses de la qualité des eaux de surface 2021-2022 (source CD22)

# Eradiquer le phénomène de marées vertes

## DISPOSITION 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes

La **masse d'eau littorale « Baie de Lannion »** est classée en **état médiocre** dans l'état des lieux du SDAGE 2022-2027 validé en décembre 2019 par le comité de bassin en raison du phénomène de prolifération d'algues vertes sur la baie de la Lieue de Grève.

Le SAGE a défini des objectifs de concentration en nitrates inférieures 20 mg/l à atteindre d'ici 2021 aux exutoires de cinq bassins versants :

- Le bassin versant du Quinquis
- Le bassin versant du Yar
- Le bassin versant du Roscoat
- Le bassin versant du Kerdu
- Le bassin versant du Traou Bigot

Les tableaux et les figures suivantes synthétisent les concentrations moyennes annuelles en nitrates mesurées et les flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité à l'exutoire des cinq bassins versants contributeurs depuis 2018.

## Résultats

Les résultats des années hydrologiques 2021/2022 et 2022/2023 confirment une diminution des concentrations en nitrates mesurées aux exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève.

Les objectifs sont atteints aux exutoires des bassins versants du Yar, du Roscoat et du Kerdu.

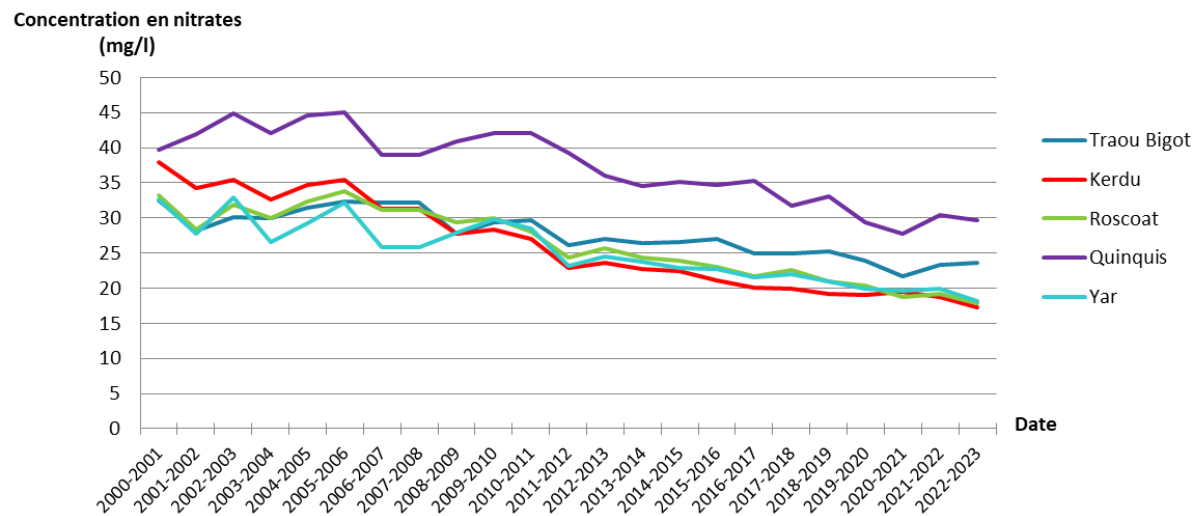
Les concentrations moyennes en nitrates mesurées aux exutoires du Traou Bigot et du Quinquis sont supérieures à 20 mg/l.

## Concentrations moyennes annuelles en nitrates mesurées

Cours d'eau	Concentration moyenne annuelle (mg/l)						Objectif 2021
	2014/2015	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	
Yar	23	20,4	19,9	19,6	19,9	18,5	2021
Roscoat	24	20,8	20,3	18,8	19,2	18	
Kerdu	22	19,1	19,1	19,5	18,8	17,6	
Quinquis	35	32,6	29,3	27,8	30,5	29,9	
Traou Bigot	26	25	23,9	21,7	23,3	24	

Tableau : suivi des concentrations moyennes annuelles (mg/l) de nitrates sur les cours d'eau de la Lieue de Grève (source : LTC )

## Concentration moyenne en nitrates aux exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève par année hydrologique de 2000 à 2023



Graphique: concentrations moyennes aux exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève par année hydrologique de 2000 à 2023 (sources des données: LTC – PLAV LIEUE DE GREVE ET CD22)



# Eradiquer le phénomène de marées vertes

## DISPOSITION 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes

Un nouveau contrat territorial 2022-2024 commun Lieue de Grève Douron porté par Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté a été élaboré et validé en 2022.

### Résultats

Les flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité calculés pour chacun des cours d'eau de la Lieue de Grève suivent également une tendance à la baisse. Les objectifs sont atteints pour le Roscoat et le Kerdu.

Evolution des concentrations moyenne de Nitrates (en mg/L) et du Q90 sur les 5 cours d'eau de la Lieue de Grève à partir de l'année hydrologique 2010/2011										
Année hydrologique	Traou Bigot		Kerdu		Roscoat		Quinquis		Yar	
	Concentration moyenne	Q90	Concentration moyenne	Q90	Concentration moyenne	Q90	Concentration moyenne	Q90	Concentration moyenne	Q90
2010/2011	29,3	32,0	26,5	30,9	27,6	31,0	41,6	46,0	27,9	34,0
2011/2012	26,0	31,0	23,1	27,0	24,5	30,0	39,6	44,2	23,5	30,0
2012/2013	27,1	32,0	24,2	29,0	26,0	31,0	36,2	44,0	24,8	33,0
2013/2014	26,2	31,0	22,3	27,0	24,0	28,2	34,0	41,0	23,4	31,0
2014/2015	26,1	32,0	22,2	27,0	23,7	29,0	34,9	41,0	22,7	31,0
2015/2016	26,6	32,0	21,2	25,4	23,2	27,3	34,8	40,0	22,8	29,6
2016/2017	25,0	29,0	20,0	23,0	21,7	25,0	35,3	40,0	21,5	27,9
2017/2018	24,9	29,4	19,8	25,0	22,4	27,0	31,8	38,0	21,7	29,4
2018/2019	25,0	28,0	19,1	23,0	20,8	24,6	32,6	37,0	20,4	27,6
2019/2020	23,9	31,2	19,1	25,0	20,3	25,2	29,3	36,0	19,9	28,0
2020-2021	21,7	27,0	19,5	23,6	18,8	22,0	27,8	35,0	19,6	26,0
2021-2022	23,3	28,4	18,8	24,0	19,2	24,0	30,5	35,4	19,9	27,4
2022-2023	24,0	34,0	17,6	22,0	18,0	22,0	29,9	34,0	18,5	24,0

Tableau : concentration moyenne et Q90 en nitrates mesurées aux exutoires des cours d'eau de la baie de la Lieue de Grève entre 2011 et 2023 (source : LTC – BVLG)

Les flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité<sup>(1)</sup> calculés pour chacun des cours d'eau de la Lieue de Grève suivent également une tendance à la baisse. Les objectifs sont atteints pour le Roscoat et le Kerdu.

Cours d'eau	Flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité (kgNO <sub>3</sub> <sup>-</sup> /ha/an)						Objectif de réduction des flux annuels par rapport à 1999/2003	
	1999/2003	2011/2015	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Objectif 2021	
Yar	111	89	74	76	78	73	72	- 35%
Roscoat	95	75	59	57	59	55	60	- 37%
Kerdu	98	64	48	51	49	52	54	- 45%
Quinquis	101	96	67	65	72	78	51	- 50%
Traou Bigot	59	55	48	40	42	42	41	- 31%

Tableau : suivi des flux moyens annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité (kgNO<sub>3</sub><sup>-</sup>/ha/an) sur les cours d'eau de la Lieue de Grève (source : LTC - BVLG)

# Eradiquer le phénomène de marées vertes

## DISPOSITION 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes

Les suivis surfaciques du **Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS)** permettent de rendre compte de l'évolution sur les inventaires de mai, juillet et septembre des couvertures d'ulves de l'ensemble des sites du littoral.

Les données transmises portent sur les sites sableux soumis à la prolifération d'ulves sur le littoral du périmètre SAGE Baie de Lannion :

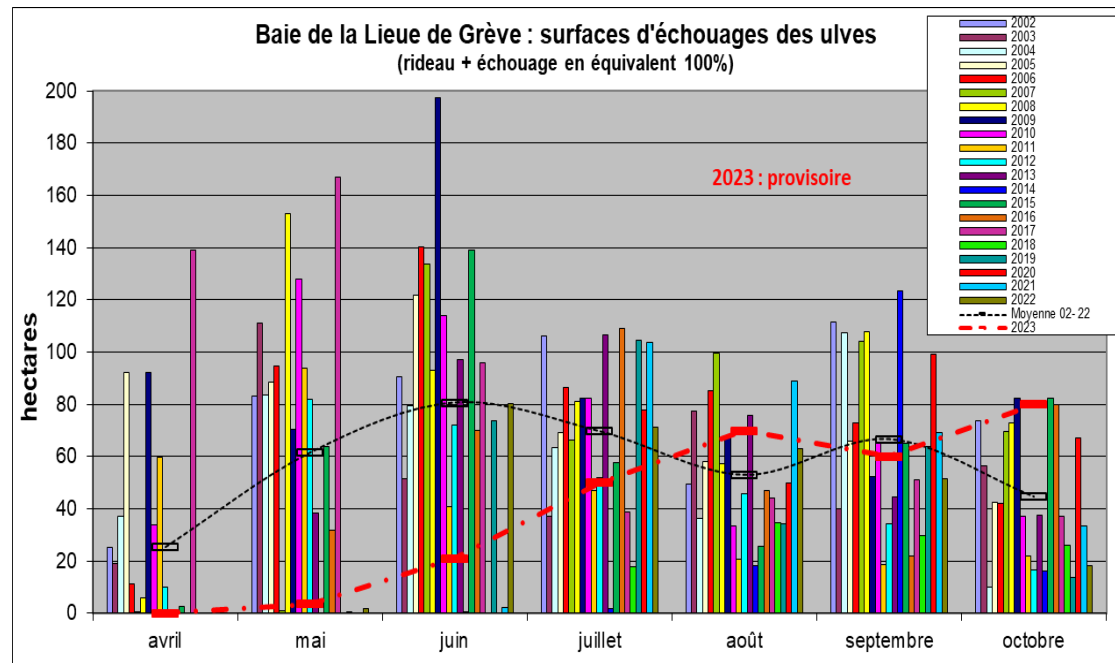
- Baie de la Lieue de Grève (2002-2023) réalisés par le CEVA
- Site de Beg Léguer (2002-2023) réalisés par le CEVA

Le graphique et le tableau ci-contre présentent pour la Lieue de Grève, les surfaces échouées cumulées entre juin et octobre depuis 2002.

### Résultats

En 2022 sur la Lieue de Grève, les surfaces d'échouages des ulves ont atteint **286,5 ha**. En comparaison avec les années précédentes les surfaces sur la Lieue de Grève étaient plus élevées en 2020 (294,0 ha) et 2021 (297,46 ha).

Pour les deux sites, les données de 2023 sont provisoires et ne sont donc pas, au moment de la rédaction du tableau de bord, les résultats définitifs des surfaces d'échouages sur les sites du SAGE Baie de Lannion, mais simplement une tendance.



Graphique : surfaces en ulves (ha) sur les inventaires annuels du RCS depuis 2002 pour la lieue de Grève (source : CEVA)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (provisoire)	Moyenne 02-22	
avril	25,34	19,17	37,28	92,18	11,43	0,33	6,01	92,34	33,79	59,54	10,08	0,68	0,00	2,66	0,00	139,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,24
mai	83,07	111,04	83,52	88,40	94,60	1,05	153,06	70,46	128,16	93,77	81,78	38,30	0,00	63,90	31,66	166,90	0,00	0,41	0,00	0,00	1,80	3,50	61,52	
juin	90,52	51,53	79,50	121,68	140,45	133,90	92,98	197,34	114,20	40,91	72,14	97,03	0,53	139,21	69,99	96,11	0,00	73,72	0,00	2,31	80,47	21,00	80,69	
juillet	106,36	37,20	63,40	69,02	86,56	66,40	81,00	82,14	82,22	46,91	51,98	106,53	1,85	57,86	109,05	38,76	18,00	104,66	77,76	103,68	71,45	50,00	69,66	
août	49,34	77,57	36,49	58,24	85,24	99,58	57,27	67,07	33,37	20,82	45,70	75,79	18,12	25,69	46,84	44,27	34,47	34,12	49,82	88,88	63,12	70,00	52,94	
septembre	111,68	39,83	107,61	65,79	73,03	104,30	107,63	52,32	65,24	18,67	34,19	44,48	123,41	65,19	21,74	50,98	29,91	63,75	99,39	69,08	51,37	60,00	66,65	
octobre	73,59	56,41	10,05	42,48	42,17	69,57	72,88	82,14	37,08	21,94	16,49	37,34	16,13	82,19	80,04	37,08	25,93	13,69	67,03	33,51	18,33	80,00	44,57	
<b>somme (avril oct)</b>	<b>539,90</b>	<b>392,75</b>	<b>417,85</b>	<b>537,79</b>	<b>533,48</b>	<b>475,13</b>	<b>570,83</b>	<b>643,81</b>	<b>494,06</b>	<b>302,56</b>	<b>312,36</b>	<b>400,15</b>	<b>160,04</b>	<b>436,70</b>	<b>359,32</b>	<b>573,28</b>	<b>108,31</b>	<b>290,35</b>	<b>294,00</b>	<b>297,46</b>	<b>286,54</b>	<b>284,50</b>	<b>401,27</b>	

Tableau : surfaces en ulves (ha) sur les inventaires annuels du RCS depuis 2002 pour le site de Beg Léguer (source : CEVA)

# Eradiquer le phénomène de marées vertes

## DISPOSITION 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes

Les suivis surfaciques du **Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS)** permettent de rendre compte de l'évolution sur les inventaires de mai, juillet et septembre des couvertures d'ulves de l'ensemble des sites du littoral.

Les données transmises portent sur les sites sableux soumis à la prolifération d'ulves sur le littoral du périmètre SAGE Baie de Lannion :

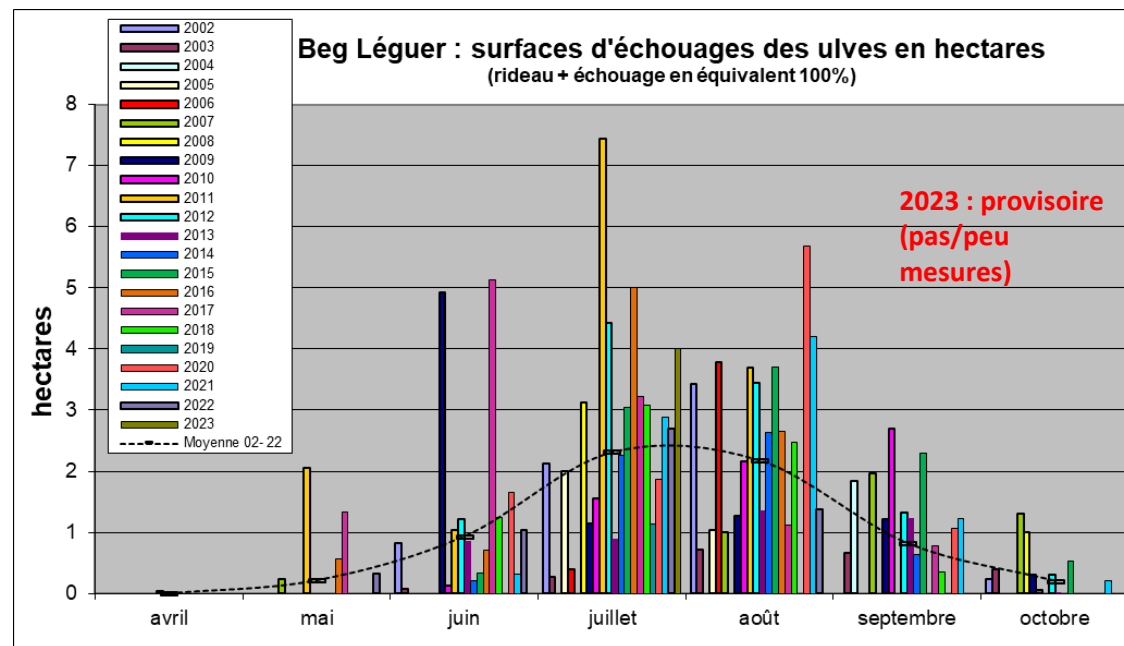
- Baie de la Lieue de Grève (2002-2023) réalisés par le CEVA
- Site de Beg Léguer (2002-2023) réalisés par le CEVA

Le graphique et le tableau ci-contre présentent pour le site de Beg Léguer, les surfaces échouées cumulées entre juin et octobre depuis 2002.

### Résultats

En 2022, sur le site de Beg Léguer, les surfaces d'échouages des ulves ont atteint un total de **5,44 ha** soit une baisse significative par rapport 2020 (10,27 ha) et 2021 (8,81 ha).

Pour les deux sites suivis, les données de 2023 sont provisoires et ne sont donc pas, au moment de la rédaction du tableau de bord, les résultats définitifs des surfaces d'échouages sur les sites du SAGE Baie de Lannion, mais simplement une tendance.



Graphique : surfaces en ulves (ha) sur les inventaires annuels du RCS depuis 2002 pour le site de Beg Léguer (source : CEVA)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (provisoire)	Moyenne 02- 22	
avril	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
mai	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,24	0,00	0,00	0,00	2,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,57	1,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,33	0,00	0,22	
juin	0,82	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,93	0,13	1,04	1,22	0,85	0,21	0,33	0,70	5,13	1,25	0,00	1,65	0,31	1,04	0,00	0,94	
juillet	2,13	0,27	0,00	2,00	0,39	0,00	3,13	1,15	1,56	7,44	4,42	0,90	2,25	3,04	5,01	3,23	3,08	1,14	1,86	2,88	2,69	4,00	2,31	
août	3,43	0,72	0,00	1,03	3,79	1,00	0,00	1,26	2,16	3,69	3,45	1,36	2,63	3,71	2,65	1,11	2,48	0,00	5,69	4,20	1,38	0,00	2,18	
septembre	0,00	0,67	1,84	0,00	0,00	1,96	0,00	1,21	2,70	0,00	1,33	1,24	0,64	2,29	0,00	0,78	0,35	0,00	1,07	1,22	0,00	0,00	0,82	
octobre	0,23	0,39	0,00	0,00	0,00	1,30	1,01	0,31	0,05	0,00	0,31	0,01	0,00	0,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,00	0,00	0,21	
somme (avril oct)	6,61	2,11	1,84	3,03	4,18	4,50	4,14	8,86	6,60	14,26	10,73	4,36	5,73	9,89	8,92	11,59	7,16	1,14	10,27	8,81	5,44	4,00	6,67	

Tableau : surfaces en ulves (ha) sur les inventaires annuels du RCS depuis 2002 pour le site de Beg Léguer (source : CEVA)

## Eradiquer le phénomène de marées vertes

**DISPOSITION 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes**

**DISPOSITION 5 : Maintenir un volet curatif**

Selon les observations du CEVA, les surfaces couvertes par les échouages d'algues vertes sont très variables d'une année sur l'autre. Elles dépendent en effet de deux composantes distinctes et complémentaires :

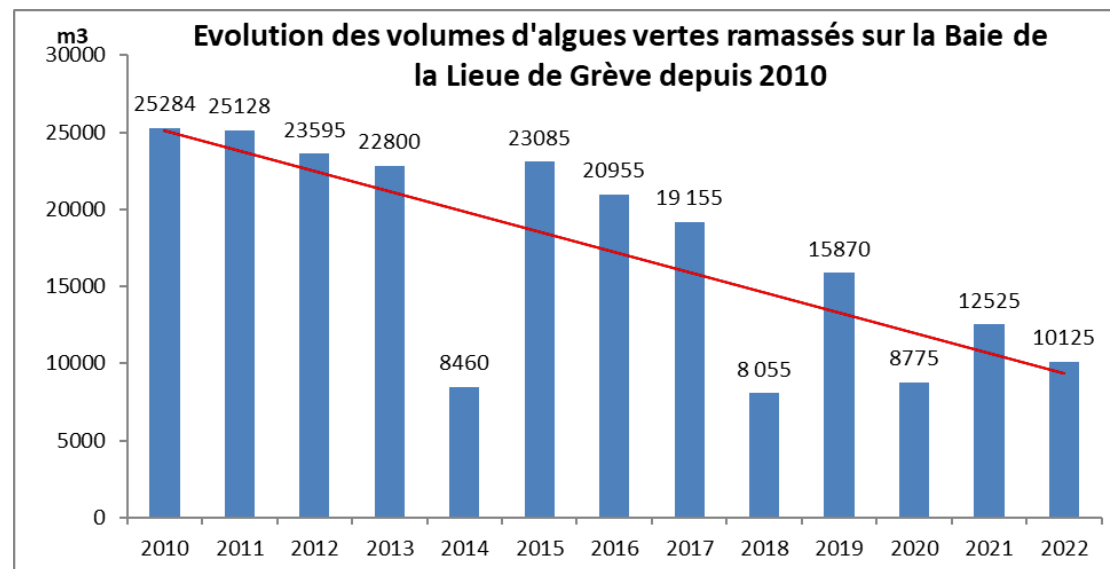
- D'une part, la précocité de la prolifération des algues au printemps, qui est étroitement liée au report du stock d'algues de l'automne précédent,
- D'autre part, la croissance des algues en été, qui dépend des apports nutritionnels (flux de nitrates) entre mai et août.

Les conditions météorologiques hivernales ainsi que des observations aériennes ponctuelles réalisées au cours du mois de mars par le CEVA avaient fait anticiper un démarrage similaire à l'année 2021 : précoce sur les baies de la Fresnaye et de Saint-Brieuc, tardif sur les autres sites.

Le ramassage des algues vertes sur le SAGE Baie de Lannion, à nouveau très tardif en 2022, a démarré le 25 mai sur les plages de la Corniche de Plestin-les-Grèves et le 10 juin à Tréduder. Les échouages se sont ensuite maintenus à l'automne jusqu'au 2 novembre.

### Résultats

Une diminution constante en moyenne des volumes ramassés sur la Lieue de Grève est constatée depuis 2010.



Graphique : Evolution des volumes d'algues vertes ramassés sur la Baie de la Lieue de Grève depuis 2010. Source: Bilan du ramassage et du traitement des algues vertes 2022 - Lannion-Trégor Communauté

# Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

## DISPOSITION 9 : Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités et leurs groupements

La loi LABBE de janvier 2021 prévoit une interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse sur l'ensemble des espaces publics pour le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Le SAGE Baie de Lannion fixe comme objectifs :

- L'absence d'utilisation d'herbicides sur l'intégralité du territoire communal y compris les cimetières et les terrains de sport inclus d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020
- L'atteinte du niveau 4 de la charte d'entretien des espaces communaux pour 2021.

Etat des lieux de l'engagement des communes à la charte « Zéro phyto » :

En 2022, 33 communes (24 Lannion-Trégor Communauté, 8 Guingamp-Paimpol Agglomération, 1 de Morlaix Communauté) ont atteint l'objectif fixé dans le SAGE (niveau 4), à savoir ne plus utiliser de produits phytosanitaires de synthèse sur les espaces communaux.

## Résultats :

Charte d'engagement : 33 communes ont atteint le niveau 5 signifiant la :

- Non utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides, anti-limaces, régulateur de croissance) sur la totalité des surfaces à entretenir ;
- Non utilisation de produits biocides anti-mousses/anti-algues sur la totalité des surfaces à entretenir à l'exclusion des murs, façades et toitures.

Actions de sensibilisation des collectivités :

- Evaluations dans le cadre de la « Charte d'entretien des espaces des collectivités » - zéro phyto Bretagne : évaluations ciblées des communes dont les acquis étaient à renforcer.
- Accompagnement des communes dans l'évolution de leurs pratiques d'entretien des espaces publics, notamment conseil aux communes littorales sur la problématique de l'entretien des cales de mise à l'eau.
- Organisation d'une démonstration de laveur haute pression à eau de mer pour l'entretien des cales de mise à l'eau, le 22/02/2023 à Perros-Guirec (présence de représentants de Perros-Guirec, Trégastel, Pleumeur-Bodou, Trébeurden, et de communes des bassins versants voisins).
- Démarche d'Entretien Au Naturel initiée par la Région : relais du programme de formations vers les communes du bassin versant.
- Accompagnement des communes dans le choix et l'acquisition de matériels d'entretien des espaces : Plounérin

Communes	Collectivité	Niveau atteint
Belle-Isle-en-Terre	GPA	5
Bulat-Pestivien / Gurunhuel	GPA	5
La Chapelle-Neuve	GPA	5
Loc-Envel	GPA	5
Louargat	GPA	5
Pont-Melvez	GPA	5
Plougonver	GPA	5
Lannion	LTC	5
Lanvellec	LTC	5
Le Vieux-Marché	LTC	5
Loguivy-Plougras	LTC	5
Perros Guirec	LTC	5
Plestin-les-Grèves	LTC	5
Pleumeur-Bodou	LTC	5
Plouaret	LTC	5
Ploubezre	LTC	5
Plougras	LTC	5
Ploulec'h	LTC	5
Ploumilliau	LTC	5
Plounérin	LTC	5
Plounévez-Moëdec	LTC	5
Plouzélambre	LTC	5
Plufur	LTC	5
Saint-Michel en Grève	LTC	5
Tonquédec	LTC	5
Trébeurden	LTC	5
Trédrez-Locquémeau	LTC	5
Tréduder	LTC	5
Trégastel	LTC	5
Trégrom	LTC	5
Trémel	LTC	5
Guerlesquin	Morlaix Co	5

Tableau: Evaluation des communes du SAGE Baie de Lannion sur l'entretien des espaces communaux

## Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

### DISPOSITION 10 : Communiquer et sensibiliser les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires et routières

Il n'existe pas de charte pour limiter l'utilisation des pesticides sur les infrastructures ferroviaires et routières.

En 2022, la SNCF prévoit un arrêt de l'utilisation du glyphosate. Cette information est parue dans la presse fin 2021 indiquant que « SNCF Réseau va à la place utiliser un produit composé à plus de 95% d'acide pélargonique, un produit de biocontrôle, et d'une molécule de synthèse de la famille des sulfonylurées. La nouvelle solution est moins efficace, plus chère, plus visqueuse et exige d'embarquer de plus grands volumes, selon SNCF Réseau. Elle sera uniquement utilisée sur les voies et les pistes, mais pas sur leurs abords, qu'il faudra faucher, conformément à la récente loi Egalim ».

Source: France Info, 2022. URL:

[https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/pesticides/glyphosate/la-sncf-confirme-l-arret-en-2022-de-l-utilisation-du-glyphosate-pour-desherber-les-voies\\_4896657.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/pesticides/glyphosate/la-sncf-confirme-l-arret-en-2022-de-l-utilisation-du-glyphosate-pour-desherber-les-voies_4896657.html)

Le glyphosate a été remplacé par de l'acide pélargonique : un produit de « biocontrôle », issu de produits naturels, colza et tournesol.

Source : Ouest France, 2022. URL :

<https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/2022-10-31/comment-la-sncf-a-reussi-a-se-passer-du-glyphosate-pour-desherber-ses-voies-ferrees-65ea263d-3f61-41a5-8c2e-857f4a07dc39>

### Résultats :

Arrêt de l'utilisation du glyphosate et remplacement par l'acide pélargonique



(Photo : T. Moritz / AFP)

## Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

### DISPOSITION 12 : Sensibiliser et accompagner les agriculteurs vers une réduction de l'utilisation des pesticides

Les systèmes herbagers et biologiques, dans lesquels de nombreux agriculteurs se sont déjà engagés constituent des solutions pour répondre aux enjeux environnementaux et à la viabilité économique des exploitations.

Les agriculteurs sont accompagnés dans le cadre du projet de territoire pour l'eau (PTE) du bassin versant du Léguer (MAEC, accompagnement collectif via le dispositif « groupe 30 000 ») et le programme d'action sur les bassins versants de la Lieue de Grève.

En 2022, sur le Léguer, l'animation agricole a permis de :

- organiser des chantiers expérimentaux de désherbage mécanique et des démonstrations de matériel ;
- organiser des chantiers de binage ;
- mettre en place de plateformes expérimentales (couverts végétaux, fèverole, lupin, betterave fourragère, méteil, sursemis) ;
- accompagner les agriculteurs sur les leviers agronomiques visant à réduire l'utilisation de pesticides ;
- rédiger des flashs agricoles.
- 28 exploitants (+4) ont contractualisé une MAEC, pour une surface de 189 ha (+ 25 ha).

#### Résultats Sur le bassin versant du Léguer :

- 5 journées techniques, visites de fermes et réunions « Bouts de champ »
- Réalisation des MAE systèmes
- 1 constat de dégradation de zones humides

Des actions visant à réduire l'utilisation de pesticides sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable ont été mises en place sur le bassin versant du Léguer.

En 2022, l'accompagnement au désherbage mécanique s'est fait par le biais d'une enquête-action construite avec les agriculteurs du CPA, les conseillers techniques du GAB et de la CRAB et validée en Comité relais sur les aires d'alimentation de captages d'eau de :

- Kergomar à Lannion
- La prise d'eau du Guic à Guerlesquin
- De Goas Koll Traou long,.

Cette enquête-action a eu pour objectifs principaux de :

- Sensibiliser les agriculteurs à la problématique de S-métolachlore et des pesticides en général
- Rappeler le cadre de l'accompagnement au désherbage mécanique sur les aires d'alimentation de captage
- Recueillir les moyens humains, matériels et techniques à disposition de l'exploitation
- Identifier la stratégie actuelle et future vis-à-vis de l'évolution des pratiques de désherbage sur la culture de maïs
- Recenser les attentes et les besoins d'accompagnement aux changements de pratiques et à la diminution de l'usage des produits phytosanitaires.

#### Résultats : Sur le bassin versant du Léguer :

- Enquête-action réalisée auprès de 12 agriculteurs des aires d'alimentation de captages présentant une problématique S-métolachlore et qui a abouti à la mise en place en 2023 d'un groupe 30 000 émergence



## Enjeu n°1 : Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales

### Etat d'avancement des dispositions

- Réalisé
- En cours
- Non réalisé pour bilan 2022- 2023
- Réalisé en continu
- Terminé antérieurement

### Orientation et disposition

### Etat d'avancement

### Détaillé dans le TdB 2022

#### Orientation n°5 : Surveillance des micropolluants

D13 – Mettre en place une veille sur les impacts des micropolluants dans l'eau	●	
D14 – Consulter la structure porteuse du SAGE en amont de nouveaux projets présentant des rejets chargés en micropolluants au milieu	●	☑
D15 – Sécuriser les anciennes mines d'uranium	●	

#### Orientation n°6 : Réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine

D16 – Actualiser les périmètres de protection des prises d'eau destinées à la l'alimentation en eau potable	●	
D17 – Mettre en place des schémas d'alerte	●	

#### Orientation n°7 : Maîtrise des rejets en mer

D18 – Caréner sur des cales et aires équipées	●	☑
D19 – Assurer l'accès des usagers aux aires/cales de carénage équipées de systèmes de collecte et de traitement des effluents	●	☑

#### Orientation n°8 : Maîtrise des phytoplanctons toxiques et des phycotoxines

D20 – Améliorer la connaissance sur la dynamique des phytoplanctons toxiques dans les eaux côtières	●	
---	---	--

#### Orientation n°9 : Identifier les sources de pollutions et y remédier

D21 – Mettre en place un suivi de la qualité bactériologique des eaux du stade d'eau vive de Lannion et lutter contre les pollutions	●	☑
D22 – Actualiser la connaissance de la qualité des eaux de baignade et améliorer cette qualité	●	☑
D23 – Améliorer la qualité des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelles et des zones de pêche à pied de loisir	●	☑



## Surveillance des micropolluants

### DISPOSITION 14 : Consulter la structure porteuse du SAGE en amont des projets présentant des rejets chargés en micropolluants au milieu

Depuis l'approbation du SAGE Baie de Lannion en juin 2018, la Commission Locale de l'Eau a été sollicitée pour donner un avis sur les projets suivants :

- Projet de demande de renouvellement de l'arrêté du système d'assainissement de Trégastel (CLE du 17 février 2020)
- Projet d'abattoir communautaire sur la zone de Beg ar C'hra à Plounevez-Moedec (CLE du 14 octobre 2019)
- Dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées de Trébeurden (Bureau du 12 février 2021)
- Dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées de de l'Île Grande à Pleumeur-Bodou (Bureau 15 mars 2021)
- Dossier d'autorisation relatif de l'aménagement de la nouvelle station d'épuration de Lannion (Bureau du 3 février 2023)

### Résultats :

- 5 avis rendus par la CLE

## Maitrise des rejets en mer

### DISPOSITION 18 : Caréner sur des cales et aires équipées

### DISPOSITION 19 : Assurer l'accès des usagers aux aires/cales de carénage équipées de systèmes de collecte et de traitement des effluents

Les aires de carénage équipées de système de collecte et de traitement des effluents sont recensées sur le site internet de la Préfecture des Côtes d'Armor [https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/39546/278424/file/LISTE\\_AIRES\\_CARENAGE\\_AU\\_TORISEES\\_22\\_AU\\_2018\\_07\\_04.pdf](https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/39546/278424/file/LISTE_AIRES_CARENAGE_AU_TORISEES_22_AU_2018_07_04.pdf).

**Cependant, cette liste n'a pas été mise à jour depuis 2018.**

En 2020-2021, les aires de carénage de Trébeurden et de Perros-Guirec ont été mises aux normes. Un courrier a été adressé au Préfet des Côtes d'Armor en janvier 2023 au sujet de la mise à jour de la liste des aires de carénage conformes sur le département.

La campagne Eau la la !!! C'est beau la mer à travers son site [www.protegeonslamer.bzh](http://www.protegeonslamer.bzh) et la médiation conduite au cours de l'été 2022 auprès des plaisanciers sensibilise sur ce sujet et aborde notamment les équipements portuaires de traitement des eaux grises et noires et le carénage

### Résultats :

- Liste des aires de carénage
- Sensibilisation via la campagne Eau la la !!! C'est beau la mer

# Identifier les sources de pollutions et y remédier

## DISPOSITION 21 : Mettre en place un suivi de la qualité bactériologique des eaux du stade d'eau vive de Lannion et lutter contre les pollutions

Objectifs fixés par la CLE pour 2023 Pour le stade d'eaux vives de Lannion : **ne pas dépasser 1 000 E coli/100 ml** et tendre vers des **concentrations inférieures à 100 E. coli/100 ml**.

Date	BEG HENT	VIARNES	BASE KAYAK	COAT TREDREZ	CABOUTON	PORS MABO	GOAS LAGORN	SAINTE SAMSON	LANDRELLEC	KERLAVOS
	04322042	04322045	04322043	04322041	04321028	04321029	04321016	04321013	04321030	04321035
26/01/2022	460	2200	340	4600	39	39	39	260	1800	980
23/02/2022	300	5500	120	2100	250	120	NC	260	350	860
23/03/2022	78	78	250	10000	78	39	38	39	360	260
20/04/2022	NC	NC	NC	12000	1200	39	38	38	1600	300
18/05/2022	210	570	160	1500	530	2600	38	200	860	690
29/06/2022	160	950	400	14000	77	38	78	120	1300	260
18/07/2022	260*	320*	190*	2500	assec	120	340	120	7900	360
24/08/2022	38	730	640	920	650	640	950	1200	19000	210
28/09/2022	120	520	56	46000	2900	3500	2000	570	6500	1100
19/10/2022	460*	470*	360*	950	160	1100	350	5100	6300	350
16/11/2022	250*	880*	1200*	29000	1500	120	410	260	1200	5500
21/12/2022	410	410	350	1800	120	120	730	77	39	400

Tableau : Résultats des campagnes de suivi de la qualité des eaux réalisée en 2022 - paramètre E.coli /100 ml Source des données : programme 2022 SAGE BL

### Résultats :

En 2022, 1 prélèvement sur les 12 réalisés présente une concentration supérieure à 1000 E.coli/100 ml au stade d'eau vive par rapport à l'objectif du SAGE. Ce résultat demeure en dessous du seuil de valeur impérative fixé à 2000/ 100 mL comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

### Résultats des analyses d'Escherichia coli en UFC\*/100mL

valeur guide = 100  
valeur impérative = 2000

RESULTAT BON	RESULTAT MOYEN	RESULTAT MAUVAIS
0	100	2000

Source tableau: Ministère de la santé et de la prévention, 2023.



Carte : Localisation des points de suivis de la qualité des eaux brutes – paramètre E.coli du réseau SAGE BL (depuis 2022, le point Goas Lagorn fait partie du suivi).

## Identifier les sources de pollutions et y remédier

**DISPOSITION 22 : Actualiser la connaissance de la qualité des eaux de baignade et améliorer cette qualité**

### Objectifs fixés par la CLE pour 2023 concernant les eaux de baignade:

- Un classement a minima en bonne qualité.

Commune	Baignade	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Plestin	Les Roches d'Argent	Excellente	Excellente	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
	Les Curés	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
	Saint-Efflam	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente
St-Michel	Le Bourg	Suffisante	Suffisante	Insuffisante	Suffisante	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Insuffisante	Insuffisante
Trédrez	An Aod Vraz	Insuffisante	Suffisante	Excellente	Excellente	Bonne	Bonne	Bonne	Suffisante	Excellente	Bonne
	Notigou	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
	Kiriou	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
Ploulec'h	Baie de la Vierge	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Suffisante	Insuffisante	Suffisante	Bonne	Suffisante	Suffisante	Bonne
Lannion	Mez an Aod	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
	Beg Léguer	Excellente	Excellente	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Bonne	Bonne
Trébeurden	Pors Mabo	Excellente	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Suffisante
	Tresmeur	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
	Pors Termen	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
	Goas Treiz	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
Pleumeur	Pors Gelen	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
	Penvern	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
	Landrellec	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
Trégastel	Toul Bihan	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Bonne	Bonne	Excellente	Bonne
	Grève Blanche	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
	Coz Pors	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente	Bonne
	Ile Renote	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Bonne	Excellente
	Tourony										
Perros-Guirec	Saint-Guirec	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
	Trestraou	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
	Trestrignel	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

### Règlementation et mise en œuvre des contrôles

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est encadré par la Directive européenne 2006/7/CE. Les prélèvements sont réalisés **entre le 15 juin et le 15 septembre, à fréquence variable selon la fréquentation des sites.**

Lors d'évènements à risque de pollution (orages, dysfonctionnement du système d'assainissement), les communes peuvent interdire la baignade sur leur(s) plage(s) par anticipation. Les mauvais résultats éventuels de qualité de l'eau sont alors écartés pour l'établissement du classement ; cette **règlementation est en cours d'évolution.**

### Résultats

#### Classement en 2022 : 24 sites de baignade suivis

En 2022, **70% des sites (soit 17 sites) sont classés en excellente qualité**, contre 19 sites en 2021.

Le nombre de sites classés en qualité suffisante est constant par rapport à l'année 2021 (respectivement 1 sur 24).

Un site est classé en **qualité insuffisante en 2021 et 2022 (Le Bourg à St-Michel-en-Grève)**, alors qu'il était en bonne qualité chaque année depuis 2017.

Entre 2021 et 2022:

**4 sites sont déclassés** (*An Aod Vraz* à Trédrez de qualité excellente à bonne, *Pors Mabo* à Trébeurden de bonne qualité et à suffisante, et *Toul Bihan* et *Coz Pors* à Trégastel de qualité excellente à bonne).

**2 sites sont reclassés** : *Baie de la Vierge* à Ploulec'h (suffisante à bonne) et *Ile Renote* à Trégastel (bonne à excellente).

A noter, la mise en place d'un suivi test sur Tourony à Trégastel et l'ajout d'une nouvelle station de suivi des eaux de baignade en 2024 à Tréduder. Un profil de vulnérabilité sera à établir visant à identifier et hiérarchiser les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et la santé des baigneurs et à définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour y remédier au travers d'un plan d'action.

**Globalement, les classements des sites de baignade se sont améliorés depuis 2013.**

## Identifier les sources de pollutions et y remédier

### DISPOSITION 23 : Améliorer la qualité des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle des zones de pêche à pied de loisir

#### Explications des seuils: Autorisé, Toléré, Déconseillé, Interdit

Sur l'ensemble de la Bretagne, une centaine de gisements de coquillages fréquentés par les pêcheurs à pied amateurs bénéficient d'un suivi bactériologique tout au long de l'année. Ce dispositif de suivi s'appuie sur les données de l'Agence régionale de santé Bretagne (ARS) et du Réseau de contrôle Microbiologique (REMI) coordonné par l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER).

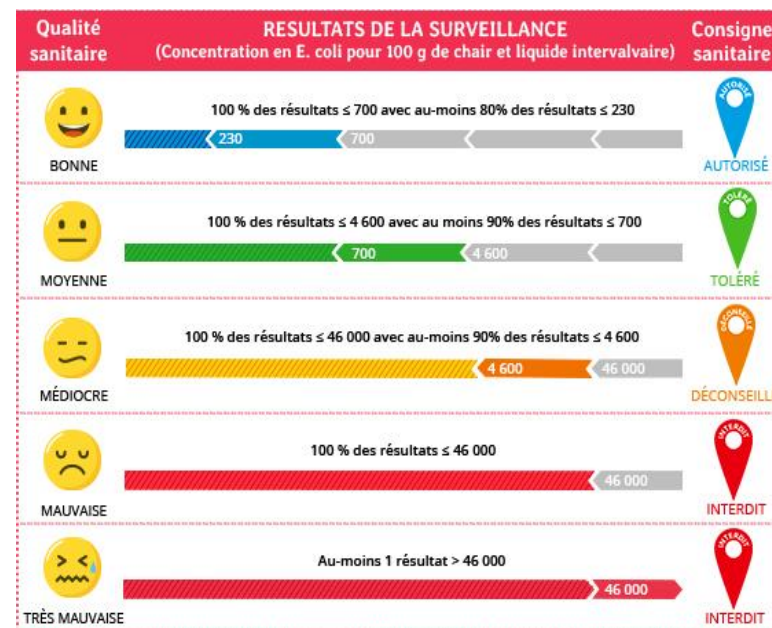
L'analyse des germes marqueurs de contamination d'origine fécale *Escherichia coli* (E. coli) permet d'évaluer la qualité sanitaire du gisement et le risque pour le consommateur de coquillages. Sur la base de l'historique de résultats des trois précédentes années, l'ARS détermine annuellement la classe de qualité sanitaire du gisement : AUTORISÉE - TOLÉRÉE - DÉCONSEILLÉE - INTERDITE.

Des interdictions temporaires ou permanentes peuvent localement être décidées pour préserver la ressource ou en cas de contaminations fortes et inhabituelles du milieu littoral.

- La mise à jour annuelle de classement est réalisée en janvier.
- Chaque prélèvement est interprété de la manière suivante (*Escherichia coli* / 100 g de chair et liquide intervalvaire) :

Interprétation sanitaire / prélèvement	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Très mauvais
E. coli	≤ 230	> 230 - ≤ 700	> 700 - ≤ 4 600	> 4 600 - ≤ 46 000	> 46 000

Puis, tous les ans (en janvier), l'ensemble des résultats de la surveillance des trois dernières années est calculé et actualisé pour donner ces classements :



Les seuils pour la pêche à pied récréative ne sont pas définis par la réglementation nationale. Par conséquent, l'ARS fixe les règles de classement des zones de production professionnelle sur celles fixées par le règlement communautaire 854/2004 du 29 avril 2004.

Enfin, la commune est responsable de faire la demande auprès de l'ARS de mettre en place un point de suivi sanitaire. L'ARS détermine le lieu du prélèvement le plus pertinent. Certains secteurs sont d'office interdits à la pêche à pied car ils correspondent à des secteurs de rejets de STEP ou à une zone portuaire.

# Identifier les sources de pollutions et y remédier


**DISPOSITION 23 : Améliorer la qualité des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle des zones de pêche à pied de loisir**

## Objectifs fixés par la CLE :

Le SAGE Baie de Lannion a pour objectif une classe de qualité sanitaire des zones de pêches à pied en seuil « toléré ».

N°site	Nom site	Commune	Suivi	Coquillages suivis	Classement							
					2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
2	37-Beg Douar	Plestin	ARS	moules	toléré	toléré	toléré	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé
3	36-Beg Ar Vorn	Trédrez-Locquémeau	ARS	moules	déconseillé	déconseillé	déconseillé	déconseillé	déconseillé	déconseillé	toléré	déconseillé
4	35-Locquemeau	Trédrez-Locquémeau	ARS	moules	déconseillé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé
5	34-Le Petit taureau	Lannion	Ifremer	coques	interdit	interdit	déconseillé	déconseillé	déconseillé	déconseillé	déconseillé	déconseillé
6	33-Pors Mabo	Trébeurden	ARS	moules	déconseillé	déconseillé	déconseillé	déconseillé	toléré	déconseillé	déconseillé	déconseillé
7	32-Goaz Treiz	Trébeurden	Ifremer	coques	toléré	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé
8	31-Penvern	Pleumeur-Bodou	ARS	coques	toléré	toléré	toléré	toléré	toléré	toléré	toléré	toléré
9	30-Bringuiller	Trégastel	ARS	coques	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	toléré	toléré
10	29-Tourony	Trégastel	ARS	coques	interdit	déconseillé	déconseillé	déconseillé	déconseillé	déconseillé	déconseillé	déconseillé

Tableau : Evolution de la qualité des sites de pêche à pied récréative situés au niveau des communes concernées par le SAGE Baie de Lannion (Source des données : ARS 22 et Ifremer)

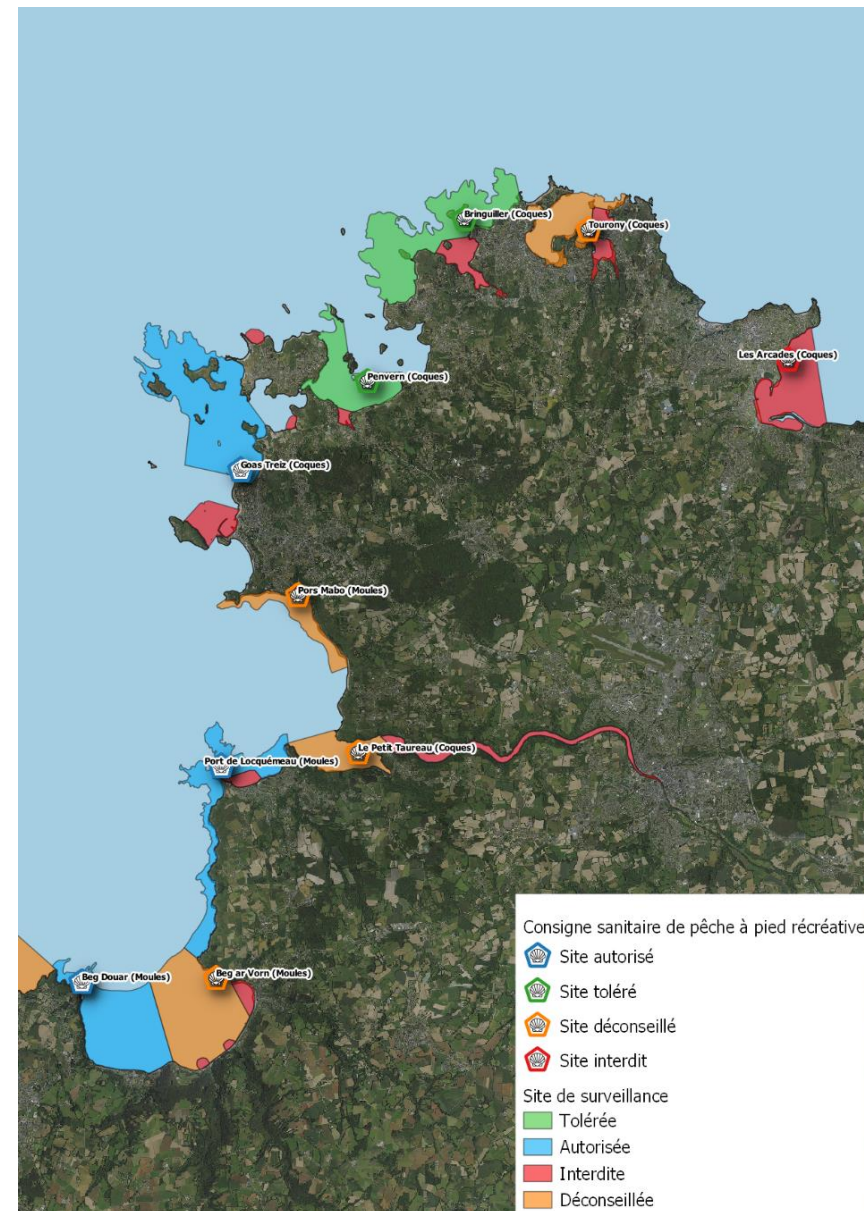
 classement alternatif (B en hiver et C en été pour la pêche pro, donc déconseillé ou interdit pour la pêche récré)

## Résultats

En 2022, **amélioration de la consigne des sites de pêche à pied récréative** par rapport à 2021 pour les sites de :

- Beg Ar Vorn à Trédrez-Locquémeau
- Bringuiller à Trégastel.

En 2023, **dégradation de la consigne des sites de pêche à pied récréative** par rapport à 2022 pour le site de Beg Ar Vorn à Trédrez-Locquémeau.



## Identifier les sources de pollutions et y remédier

### DISPOSITION 23 : Améliorer la qualité des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle des zones de pêche à pied de loisir

#### Objectifs fixés par la CLE :

Pour les zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle, l'atteinte **d'un objectif de classement en A (et au plus tard en 2027 pour le banc du Guer)**

N°site	Nom site	Activité pro	Classement										
			2014	2015	2016	02/01/2017	16/11/2017	23/07/2018	21/02/2019	nov-19	juillt-21	2022	2023
22.00.00	Eaux territoriales						A	A	A	A	A	A	A
22.12.10	Baie de Lannion côtier												A
22.11.10	Banc du Guer	Pêche à pied palourdes	B/C	B/C	B/C	B/C	B	B	B	B	B	B	B
22.10.10	Goaz Treiz	Pêche à pied coques	B	B	B	B	A	A	A	A	A	A	A
		Conchyliculture	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
22.09.10	Landrellec	Conchyliculture	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A

Tableau : Evolution de la qualité des sites conchylicoles et de pêche à pied professionnelle situés au niveau des communes concernées par le SAGE Baie de Lannion (Source des données : Ifremer, Arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2023)

#### Résultats

→ En 2022, aucune modification de classement sanitaire de zones conchylicoles ou de pêche à pied professionnelle n'a été observée confirmant les résultats mesurés depuis novembre 2017.

→ En 2023, la zone des « Eaux territoriales » a été scindée en deux afin de créer une nouvelle zone dite « Baie de Lannion côtier » située au large de Lannion. **Aucune modification de classement sanitaire dans les résultats**

#### Actions supplémentaires :

Diagnostic des sources de pollutions bactériologiques sur le bassin versant du Yaudet finalisé et définition d'un plan d'action en cours de mise en œuvre.

Réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase de l'étude de profil de vulnérabilité conchylicole de l'estuaire du Léguer démarrée en 2022 a permis la réalisation des actions suivantes :

- Enquête terrain et repérage de tout écoulement se jetant dans l'estuaire du Léguer
- 2 campagnes de prélèvements et d'analyse des concentrations en *E.Coli* au niveau des exutoires
- Synthèse des données historiques de qualité de l'eau du secteur et mise en corrélation avec les projets d'assainissement
- Etude cartographique et localisation des différentes activités susceptibles d'impacter la qualité des écoulements identifiés.

L'objectif est d'aboutir à la définition, pour le premier trimestre 2024, d'un plan d'action visant à résorber les sources de pollution identifiées.



## Enjeu n°1 : Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales

### Etat d'avancement des dispositions

- Réalisé
- En cours
- Non réalisé pour bilan 2022- 2023
- Réalisé en continu
- Terminé antérieurement

Orientation et disposition	Etat d'avancement	Détaillé dans le TdB 2022
<b>Orientation n°10 : Réduction de l'impact des systèmes d'assainissements collectifs</b>		
D24 – Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectif	●	☑
D25 – Veiller à la mise en conformité des branchements lors des transactions immobilières	●	☑
D26 – Disposer des données de surveillance des stations d'épuration du territoire du SAGE	●	☑
<b>Orientation n°11 : Réduction de l'impact des assainissements non collectifs</b>		
D27 – Réhabiliter les assainissements non collectifs présentant un rejet direct au milieu	●	☑
D28 – Transmettre les données relatives aux diagnostics et mises en conformité des assainissements non collectifs	●	☑
D29 – Veiller à la mise en conformité des assainissements non collectifs lors des transactions immobilières	●	
D30 – Garantir l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif	●	
D31 – Eviter la création de nouveaux assainissements non collectifs présentant un rejet direct d'eaux traitées au milieu superficiel	●	
<b>Orientation n°12 : Sensibiliser les usagers à proximité des zones de pêche et d'autres usages littoraux</b>		
D32 – Assurer une couverture satisfaisante du littoral en pompes de récupération des eaux grises et noires	●	☑
D33 – Sensibiliser les usagers proches des zones de pêche sur les impacts des rejets de polluants bactériologiques et de substances dangereuses	●	☑



# Réduction de l'impact des systèmes d'assainissement collectifs

## DISPOSITION 24 : Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectif

Dans la disposition n°24 « Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectif » du SAGE, la Commission Locale de l'Eau fixe comme objectif, sur les secteurs littoraux prioritaires indiqués dans la carte ci-dessous :

- le contrôle de l'intégralité des branchements d'ici fin 2021 ;

La part des non conformités ne dépasse généralement pas les 30% par commune et se trouve toujours inférieure à la part des conformités.

### Résultats

Les contrôles se sont poursuivis en 2022 et couvrent 26% des branchements du territoire. 26% des branchements contrôlés sont non conformes.

Nombre de branchements contrôlés par commune et par an

	Nombre d'abonnés AC en 2022	Contrôles conformes										Total conformes	Contrôles non conformes										Total non conformes	Total contrôlé	% branchement contrôlé	% non conforme
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2014		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022						
LANNION	10 257	2	81	106	266	287	261	160	279	229	1 671		13	29	96	107	105	43	160	131	684	2 355	23%	29%		
LE VIEUX-MARCHE	435				17	66	6	8	11	25	133				1	10	5	6	5	22	49	182	42%	27%		
LOGUIVY-PLOUGRAS	147					1		1			2									1	1	3	2%	33%		
PERROS-GUIREC	6 405	38	65	80	116	169	124	124	126	113	955	15	21	26	43	68	48	56	64	64	405	1 360	21%	30%		
PLESTIN-LES-GREVES	2 141	26	27	32	48	44	51	73	98	36	435	3	4	6	6	7	14	12	18	30	100	535	25%	19%		
PLEUMEUR-BODOU	1 579	7	6	23	19	20	13	17	18	20	143	2	1	5	6	1	6	1	7	8	37	180	11%	21%		
PLOUARET	877		19	3		37	32	19	36	15	161		6	1		20	19	11	18	14	89	250	29%	36%		
PLOUBEZRE	1 064	8	17	28	86	42	29	39	14	38	301	1	4	8	19	4	7	8	4	6	61	362	34%	17%		
PLOULEC'H	686	4	85	66	105	27	47	14	16	8	372		12	16	13	1	8		2	3	55	427	62%	13%		
PLOUMILLIAU	836	3	22	11	26	39	15	17	25	40	198	1	2	1	10	15	10	4	15	15	73	271	32%	27%		
PLOUNERIN	132	1	2	1	3	2		2	5	2	18			1		1	2		1	2	7	25	19%	28%		
PLOUNEVEZ-MOEDDEC	364	1	3	29	8	7	4	15	4	6	77		3	22	1	3	4	5	5	10	53	130	36%	41%		
PLUFUR	132	2	6	28	1	1	3	2	5	6	54		3	4				1	1	1	10	64	48%	16%		
PLUZUNET	211				5	20	3	4	3	6	41			2	1	2	1		1	2	9	50	24%	18%		
ROSPEZ	477	4	4	6	8	16	15	5	18	8	84		1		1	5	1	2	4	2	16	100	21%	16%		
SAINT-MICHEL-EN-GREVE	336	1	2	14	9	52	16	6	22	13	135	1	2	2	2	18	6	2	20	5	58	193	57%	30%		
TONQUEDEC	152				27	14	14	4	4	2	65				3	7	20	1			31	96	63%	32%		
TREBEURDEN	2 845	19	36	53	71	123	131	63	101	139	736	4	3	11	17	25	26	14	46	98	244	980	34%	25%		
TREDREZ-LOCQUEMEAU	984	4	93	23	39	27	37	15	14	30	282		14	4	2	4	7	4	13	13	61	343	35%	18%		
TREDUDER	44			2	3	1	1		1	3	11						1			1	2	13	30%	15%		
TREGASTEL	2 213	11	96	46	63	45	28	34	44	32	399	4	47	11	10	11	12	13	14	23	145	544	25%	27%		
TREGROM	89	1		1	1	1	1	1	4	5	15	1		1			3		4	2	11	26	29%	42%		
TREMEL	123		27	37	27	2		2	4	6	105			1					3	2	6	111	90%	5%		
<b>Total général</b>	<b>32 529</b>	<b>132</b>	<b>591</b>	<b>589</b>	<b>948</b>	<b>1 043</b>	<b>831</b>	<b>625</b>	<b>852</b>	<b>782</b>	<b>6 393</b>	<b>32</b>	<b>136</b>	<b>151</b>	<b>231</b>	<b>309</b>	<b>305</b>	<b>183</b>	<b>405</b>	<b>455</b>	<b>2 207</b>	<b>8 600</b>	<b>26%</b>	<b>26%</b>		

# Réduction de l'impact des systèmes d'assainissement collectifs

## DISPOSITION 24 : Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectif

### Données fournies par Guingamp Paimpol Agglomération

	Contrôles réalisés en 2022				Contrôles réalisés en 2023			
	Conforme	Mis en conformité	non conforme	TOTAL	Conforme	Mis en conformité	non conforme	TOTAL
BELLE-ISLE-EN-TERRE	6	1	5	12	9	0	4	13
BULAT-PESTIVIEN	1	0	1	2	22	0	2	24
LA CHAPELLE-NEUVE	1	0	2	3	0	0	1	1
LOC-ENVEL	3	0	3	6	1	0	2	3
LOUARGAT (La gare)	0	0	0	0	2	1	0	3
LOUARGAT (Saint Eloi)	2	0	0	2	1	0	0	1
LOUARGAT (Kervenach)	10	1	8	19	8	2	3	13
PLOUGONVER	3	0	0	3	1	0	0	1
PONT-MELVEZ	16	1	0	17	16	3	3	22

Bilan contrôles réalisés au 31/12/2023	Nombre d'abonnés AC en 2022	Total conformes	Total non conformes	Total contrôlé	% branchement contrôlé	% non conforme / contrôle réalisé
BELLE-ISLE-EN-TERRE	513	55	20	75	15%	27%
BULAT-PESTIVIEN	47	26	4	30	64%	13%
LA CHAPELLE-NEUVE	58	6	4	10	17%	40%
LOC-ENVEL	40	5	5	10	25%	50%
LOUARGAT (La gare)	9	3	2	5	56%	40%
LOUARGAT (Saint Eloi)	41	8	3	11	27%	27%
LOUARGAT (Kervenach)	549	55	16	71	13%	23%
PLOUGONVER	139	12	4	16	12%	25%
PONT-MELVEZ (nbre abo2023)	73	68	5	73	100%	7%

# Réduction de l'impact des systèmes d'assainissement collectifs

## DISPOSITION 24 : Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectif

La Commission Locale de l'Eau fixe comme objectif, sur les secteurs littoraux prioritaires indiqués dans la carte ci-contre, l'atteinte de 80% de mise en conformité des mauvais branchements dans l'année suivant la notification de la non-conformité

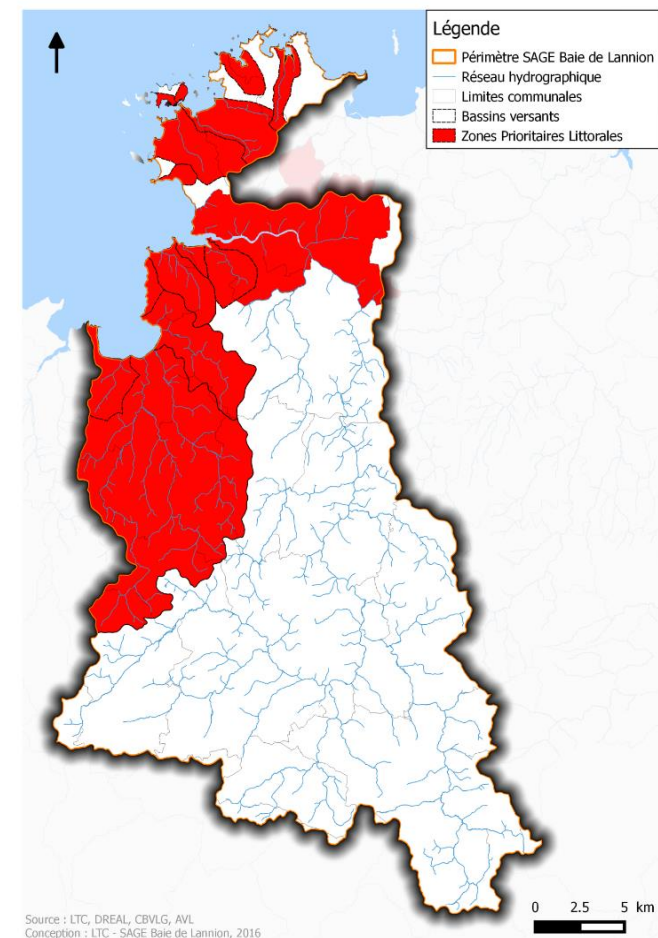
La connaissance de la conformité des branchements est hétérogène d'une commune à l'autre.

### Résultats

Le nombre de mises en conformité s'est accéléré depuis 2017, a connu une légère baisse en 2020 pour augmenter de nouveau depuis 2021.

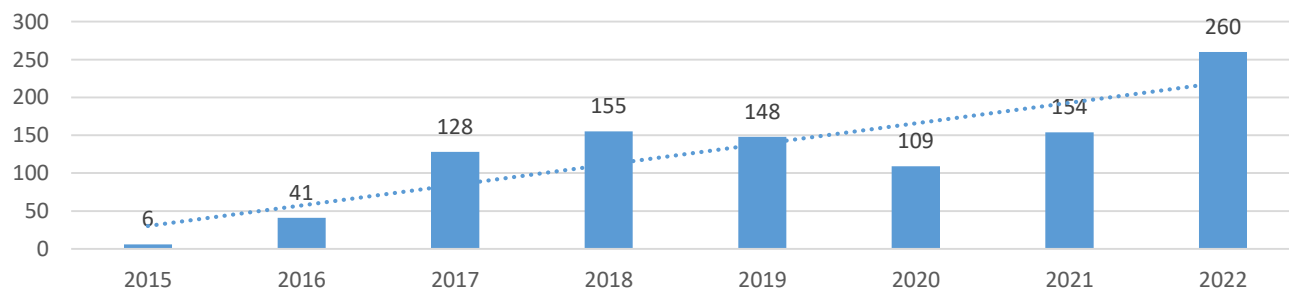
Nombre de branchements mis en conformité par commune et par année									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total général
BELLE-ISLE-EN-TERRE						1	0	1	2
BULAT-PESTIVIEN						0			0
LA CHAPELLE-NEUVE						0	0		0
LANNION	1	5	41	45	43	35	42	78	290
LE VIEUX-MARCHE			1	5	1	1	2	6	16
LOUARGAT						1	1	1	3
PERROS-GUIREC		7	25	37	31	24	32	47	203
PLESTIN-LES-GREVES		2	1	1	2	5	14	9	34
PLEUMEUR-BODOU			5	2	4	1	3	30	45
PLOUARET				4	2	1	5	5	17
PLOUBEZRE			10	4	7	5	5	7	38
PLOUGONVER						0	0		0
PLOULEC'H	3	2	9	8	1	4	3	2	32
PLOUMILLIAU			5	8	3	4	2	9	31
PLOUNERIN				1			1	2	4
PLOUNEVEZ-MOEDEC	1	2	1			3	2	1	10
PLUFUR	2				2	1	2	1	8
PLUZUNET			1	1	1	1	1	1	6
PONT-MELVEZ						0			0
ROSPEZ	2	1	3	3			2	2	13
SAINT-MICHEL-EN-GREVE	3	3	5	6			1	6	24
TONQUEDEC					4	1	2	2	9
TREBEURDEN	5	6	21	23	15	20	25		115
TREDREZ-LOCQUEMEAU	2	2	4	8	1	5	12		34
TREDUDER					1			2	3
TREGASTEL	2	10	14	5	6	6	6	9	58
TREGROM							1		1
TREMEL			2				2	3	7
<b>Total général</b>	<b>6</b>	<b>41</b>	<b>128</b>	<b>155</b>	<b>148</b>	<b>109</b>	<b>154</b>	<b>260</b>	<b>1001</b>

Tableau : Conformité des branchements à l'assainissement collectif en février 2022 (Source des données : Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération)



Carte : Localisation des secteurs prioritaires littoraux sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion, zone visée par la disposition 24 et 31 du SAGE Baie de Lannion

### Nombre de branchements mis en conformité par année



## Réduction de l'impact des systèmes d'assainissement collectifs

### DISPOSITION 24 : Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectif

Lannion-Trégor Communauté a élaboré plusieurs schémas directeurs d'assainissement depuis 2014. Ceux-ci ont été déclinés en plusieurs plans pluriannuels d'investissement réévalués au cours du temps.

#### Résultats Lannion-Trégor Communauté

Le programme de travaux de Lannion-Trégor Communauté prévoit les projets de réhabilitation des systèmes d'assainissement suivants :

- STEP Saint-Michel-en-Grève (avec raccordement de la STEP de Trédrez Bourg) : travaux en cours, mise en service fin 2023 – début 2024.
- STEP Kerbabu à Trédrez-Locquémeau : mise en service 2024, dernière tranche de travaux, fin 2024.
- Raccordement du secteur de Kerjean à Ploulec'h : travaux en cours en 2023.
- STEP Lannion : consultation du marché de travaux en cours ; démarrage des travaux en 2025, et mise en service prévue en 2027. Ces travaux concernent également le Poste de refoulement de Nod Huel.
- Trop-plein Louis Guilloux à Lannion : travaux réalisés en 2022.
- STEP Trébeurden : démarrage des travaux en 2023 et mise en service en 2024
- STEP Pleumeur Bourg : démarrage des travaux en 2023 et mise en service en 2024
- STEP Ile Grande sera supprimée. Les eaux de l'île Grande seront transférées vers la STEP de Pleumeur-Bodou Bourg. Les marchés sont en cours d'attribution.
- STEP de Plouaret : des travaux sont à venir.
- STEP de Plounérin : travaux en cours et mise en service fin 2023.

#### Résultats Guingamp-Paimpol Agglomération

Côté Guingamp Paimpol Agglomération, le nouveau système d'assainissement collectif est en service depuis 2020 sur Pont-Melvez. La capacité épuratoire de la station est de 310 EH (filtre planté).

En 2022, 150 mètres d'extension de réseau ont été réalisés sur Plougonver et 140 mètres sur Louargat.

Concernant les STEP :

- STEP de Bulat Pestivien : l'étude d'acceptabilité a été réalisée en 2022 et le dossier de renouvellement de l'arrêté a été déposé en janvier 2023.
- STEP de Louargat (Kervenach) : installation d'une sonde sur le point A2 (Trop Plein entrée station).
- STEP de Plougonver : étude bathymétrique réalisée en 2022.

Côté Morlaix communauté, une étude technico-économique est en cours sur le système d'assainissement collectif de Gueslesquin. La capacité épuratoire et la filière sont réétudiées étant donné la fermeture de l'abattoir de Tilly Sabco et la récente gestion intercommunale de la station d'épuration.

#### Résultats Morlaix communauté

Côté, une étude technico-économique est en cours sur le système d'assainissement collectif de Gueslesquin. La capacité épuratoire et la filière sont réétudiées étant donné la fermeture de l'abattoir de Tilly Sabco et la récente gestion intercommunale de la station d'épuration.

## Identifier les sources de pollutions et y remédier

**DISPOSITION 24 : Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectif**

**DISPOSITION 25 : Veiller à la mise en conformité des branchements lors des transactions immobilières**

Actuellement, les contrôles de branchement lors des transactions immobilières ne sont pas rendus obligatoires dans les règlements de service. Pour les EPCI composant la majeure partie du territoire du SAGE, la situation est la suivante :

Résultats :

- Sur **Lannion-Trégor Communauté**, en juin 2022, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place de **pénalités (jusqu'à 400% du montant de l'astreinte financière) pour les abonnés dont le branchement est déclaré non conforme, et en cas de non remise en conformité** dans un délai d'un an après la notification de la non-conformité ;
- **Guingamp-Paimpol Agglomération** ne dispose **pas d'un règlement d'assainissement collectif commun à l'ensemble de son territoire**. Actuellement, ces contrôles sont obligatoires sur le secteur de Paimpol. Néanmoins, dans le règlement en projet, il est **prévu d'inclure l'obligation des contrôles lors des transactions immobilières**. De plus, comme sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, des pénalités sont prévues en cas d'absence de mise en conformité suite à un contrôle non conforme.

## Réduction de l'impact des systèmes d'assainissement collectifs

### DISPOSITION 26 : Disposer des données de surveillance des stations d'épuration du territoire du SAGE

Le bilan annuel des flux rejetés par les différentes stations d'épuration en 2022 à la structure porteuse du SAGE.

Elles sont transmises avec le tableau de bord.

#### Résultats

13 fiches-bilan sont communiquées et disponibles pour 2022. Elles concernent les communes suivantes :

- Loguivy-Plougras
- Plestin-les-Grèves
- Pleumeur-Bodou
- Plouaret
- Ploumiliau
- Plounérin
- Plounévez-Moëdec
- Saint-Michel-en-Grève
- Trédrez
- Trégastel
- Lannion

# Réduction de l'impact des systèmes d'assainissement collectifs

## DISPOSITION 26 : Disposer des données de surveillance des stations d'épuration du territoire du SAGE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE TERRITOIRES ET DE LA MER DES CÔTES-D'ARMOR  
Service Environnement - Unité Police de l'eau 22

**0422319S0001 - LTC-SAINT-MICHEL-EN-GREVE -ROSCOAT- RD 786**  
(Situation au 31/12/2022)

STEU suivi par : franck LUCAS  
@ : franck.lucas@cotes-darmor.gouv.fr

### 1 - STEU

#### 1.1 - Description

Code Sandre : 0422319S0001

Nom : LTC-SAINT-MICHEL-EN-GREVE -ROSCOAT- RD 786

État : En service Depuis le : 30/04/1982

Nature : Urbain

Existence du manuel d'autosurveillance : Oui

Date de validation par le SPE : 29/11/2016

#### Commentaires STEU :

Avril 2023:

Agence de l'Eau (AELB)

Système d'assainissement prioritaire au niveau de l'AELB pour la période 2022-2024 au regard de l'enjeu "Microbiologique".

Autosurveillance qualifiée d'incorrecte (point A2 non contrôlé en 2022 comme en 2021, données non transmises en débit).

#### DDTM

Le point A2 correspond au trop-plein du poste Roscoat, les données sont transmises au format Sandre en temps et débit.

La conformité a été vérifiée par rapport à l'arrêté préfectoral du 15 avril 1975 complété le 16 octobre 2012 en attendant la réalisation des travaux pris en compte dans l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017.

La fin des travaux prévue initialement pour le 31/12/2019 a été reportée au 1er février 2022. Les travaux sont en cours (démarrage effectif le 6 mars 2023).

#### 1.2 - Intervenants

Type	N° SIRET	Nom	Adresse	Tél
Maître d'ouvrage	20006592800018	Lannion-Trégor Communauté	1 rue Gaspard Monge CS 10 761 22307 LANNION cédex	02 95 05 09 00
Exploitant	20006592800018	Lannion-Trégor Communauté	1 rue Gaspard Monge CS 10 761 22307 LANNION cédex	02 95 05 09 00

ROSEAU – Fiche du STEU LTC-SAINT-MICHEL-EN-GREVE -  
ROSCOAT- RD 786  
Éditée le 12/04/2023 - Dernière mise à jour le 12/04/2023

1/5



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE TERRITOIRES ET DE LA MER DES CÔTES-D'ARMOR  
Service Environnement - Unité Police de l'eau 22

**0422353S0002 - LTC-TREGASTEL ROUTE DE TREBEURDEN**  
(Situation au 31/12/2022)

STEU suivi par : franck LUCAS  
@ : franck.lucas@cotes-darmor.gouv.fr

### 1 - STEU

#### 1.1 - Description

Code Sandre : 0422353S0002

Nom : LTC-TREGASTEL ROUTE DE TREBEURDEN

État : En service Depuis le : 31/07/1976

Nature : Urbain

Existence du manuel d'autosurveillance : Oui

Date de validation par le SPE : 22/02/2017

#### Commentaires STEU :

Système d'assainissement prioritaire de l'Agence de l'Eau pour la période 2022-2024 au regard de l'enjeu "Microbiologique".

26 juin 2023 :

Agence de l'eau (AELB): Dispositifs d'autosurveillance jugés incorrects (données déposées pour le point A2 qui n'est pas connu).

#### DDTM:

Afin de respecter la DERU, les valeurs limites de rejet ont été portées à 180 mg/l pour la DCO et 60 mg/l pour les MES.

#### 1.2 - Intervenants

Type	N° SIRET	Nom	Adresse	Tél
Maître d'ouvrage	20006592800018	Lannion-Trégor Communauté	1 rue Gaspard Monge CS 10 761 22307 LANNION cédex	02 95 05 09 00
Exploitant	20006592800018	Lannion-Trégor Communauté	1 rue Gaspard Monge CS 10 761 22307 LANNION cédex	02 95 05 09 00

ROSEAU – Fiche du STEU LTC-TREGASTEL ROUTE DE  
TREBEURDEN  
Éditée le 12/06/2023 - Dernière mise à jour le 12/06/2023

1/6

**DISPOSITION 27 : Réhabiliter les assainissements non collectifs présentant un rejet direct au milieu**

**DISPOSITION 28 : Transmettre les données relatives aux diagnostics et mises en conformité des assainissements non collectifs**

Le tableau présente le bilan des contrôles d'ANC effectués en 2023 par commune, ainsi que le résultat de la conformité de l'ensemble des ANC de chaque commune quelle que soit la date et la nature du contrôle.

### Résultats

Parmi les communes pour lesquelles l'information est connue, **Trégrom, Loguivy-Plougras, Plouaret, Ploubezre, Ploumilliau, Plounérin, Plounevez-Moedec, Pluzenet, Rozpez et Lanvellec** se démarquent par le nombre d'installations non conformes considérées comme impactantes (part supérieure à 20% par commune). Cependant, cette part reste inférieure à 30% des installations du parc.

Données 2022 non communiquées

### Bilan des contrôles en 2023

Commune	Nombre de contrôles de conception 2023	Nombre de contrôles de réalisation 2023	Nombre de contrôles de bon fonctionnement effectués en 2023	Nombre de contrôles de bon fonctionnement anticipés réalisés en 2023 (3)	Nombre total de contrôles effectués en 2023	Nombre total ANC en 2023	Installations « conformes » ou avec absence de défaut		Installations classées « non-impactantes » (1)		Installations classées non-conformes et « impactantes » (2)	
							Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Belle-Isle-en-Terre	2	3	0	2	7	140	52	37%	46	33%	42	30%
Bulat-Pestivien	5	0	26	5	36	181	74	41%	83	46%	24	13%
La Chapelle-neuve	7	2	1	8	18	215	62	29%	72	33%	81	38%
Lannion	5	4	2	14	25	531	140	26%	295	56%	96	18%
Lanvellec	1	7	116	12	136	433	107	25%	223	52%	103	24%
Le Vieux-Marché	7	4	65	3	79	354	79	22%	210	60%	65	18%
Loc-Envel	2	1	0	0	3	34	7	21%	17	50%	10	29%
Loguivy-Plougras	3	7	1	9	20	513	108	21%	271	53%	134	26%
Louannec	5	4	2	0	11	215	50	23%	137	64%	28	13%
Louargat	13	8	18	4	43	705	309	44%	250	35%	146	21%
Perros-Guirec	17	7	123	6	153	639	289	45%	323	51%	27	4%
Plestin-les-Grèves	11	4	1	10	26	555	202	36%	299	54%	54	10%
Pleumeur-Bodou	19	12	3	24	58	1525	695	46%	719	47%	111	7%
Plouaret	13	6	3	3	25	463	189	41%	165	36%	109	23%
Ploubezre	26	9	177	11	223	850	419	49%	379	45%	52	6%
Plougras	5	1	0	4	10	295	90	31%	136	46%	69	23%
Ploulec'h	0	2	2	6	10	278	114	41%	113	41%	51	18%
Ploumilliau	9	8	17	12	46	653	302	47%	212	32%	139	21%
Plounérin	2	1	1	6	10	343	131	38%	134	39%	78	23%
Plounevez-Moëdec	8	3	16	5	32	562	196	35%	230	41%	136	24%
Plougonver	6	5	2	18	31	368	101	27%	139	38%	128	35%
Plouzélambre	3	2	23	2	30	154	73	48%	65	42%	16	10%
Plufur	7	1	1	5	14	235	93	40%	103	44%	39	16%
Pluzenet	17	8	1	1	27	367	157	43%	133	36%	77	21%
Pont-Melvez	6	2	0	12	20	334	74	22%	146	44%	114	34%
Rozpez	5	4	0	8	17	366	195	53%	91	25%	80	22%
Saint-Michel-en-Grève	0	0	0	0	0	82	63	77%	12	15%	7	8%
Tonquédec	5	2	22	6	35	453	242	54%	137	30%	74	16%
Trébeurden	7	4	1	3	15	372	192	52%	159	42%	21	6%
Trédrez-Locquémeau	1	2	0	8	11	195	98	50%	74	38%	23	12%
Tréduder	1	0	0	3	4	109	52	48%	46	42%	11	10%
Trégastel	7	5	0	5	17	552	221	40%	311	56%	20	4%
Trégrom	3	2	0	3	8	185	69	37%	57	31%	59	32%
Trémel	4	1	0	0	5	176	56	32%	89	51%	31	17%
<b>Total rapports</b>					<b>1205</b>							

[bilan ANC au 19/10/2023]

[données issues des rapports de visite]

définition d'une installation "impactante" : qualification après visite de bon fonctionnement

- \* absence d'installation
- \* défaut de sécurité sanitaire (rejet d'eaux usées insuffisamment traitées dans le milieu superficiel)
- \* défaut de fermeture ou de structure





## Sensibiliser les usagers à proximité des zones de pêches et d'autres usages littoraux

### DISPOSITION 32 : Assurer une couverture satisfaisante du littoral en pompes de récupération des eaux grises et noires

#### Contexte

Cette disposition du SAGE a été avancée dans le cadre de la campagne de sensibilisation « EAU LA LA – C'EST BEAU LA MER ». L'Office Français de la Biodiversité a accompagné financièrement ce projet.

Ce projet a consisté en un programme de sensibilisation à l'attention des usagers du littoral, comprenant la création et la diffusion de différents outils pour promouvoir les bonnes pratiques et faire connaître la réglementation. De 2019 à 2022 (sauf en 2020 du fait de la crise sanitaire), un médiateur a été recruté chaque été pour aller à la rencontre des plaisanciers et autres usagers de la mer et diffuser les divers outils de sensibilisation.

#### Résultats

Seul le port de Perros-Guirec est équipé en pompes de récupération des eaux grises et des eaux noires fin 2022.



## Enjeu n°2 : Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques)

### Etat d'avancement des dispositions

- Réalisé
- En cours
- Non réalisé pour bilan 2022- 2023
- Réalisé en continu
- Terminé antérieurement

Orientation et disposition	Etat d'avancement	Détaillé dans le TdB 2022
<b>Orientation n°13 : Rechercher un équilibre entre la ressource et les besoins en eau dans un contexte de changement climatique</b>		
D34 – Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources	● (Phase I de l'étude)	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Orientation n°14 : Maitriser les besoins en eau</b>		
D35 – Diagnostiquer et réaliser des économies d'eau dans les équipements publics	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D36 – Communiquer et sensibiliser la population aux problématiques de gestion quantitative des cours d'eau en période d'étiage ou de sécheresse	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D37 – S'assurer de l'adéquation entre potentiel de développement des territoires et volumes en eau potable disponibles en amont des projets de développement urbain	●	
<b>Orientation n°15 : Réduction de l'impact des assainissements non collectifs</b>		
D38 – Mettre en place ou actualiser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D39 – Evaluer la possibilité de réouverture des captages abandonnés	●	

## Equilibre entre la ressource et les besoins en eau

### DISPOSITION 34 : Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources

#### Avancement de l'étude HMUC

Une première phase d'acquisition et de partage des connaissances a été réalisée en 2021/2022 dans une perspective de réalisation d'une analyse croisée HMUC (Hydrologie, Milieu, Usage et Climat). Le bureau d'étude Egis a été mandaté pour réaliser cette étude qui comprend :

- Une analyse des caractéristiques du territoire (géologique, climatique, occupation du sol, démographique)
- Une analyse hydrologique,
- Un partage des enjeux en lien avec l'eau des différents usages (activités agricoles, maritimes, industrielles et touristiques, urbanisme, production et distribution de l'eau potable, assainissement des eaux usées) à travers l'organisation de 8 ateliers thématiques organisés en octobre / novembre 2021.
- Une analyse des usages de l'eau.

Les résultats de la première phase ont été restitués le 8 juillet 2022.

La Commission Locale de l'Eau réunie le 21 septembre 2022 a souhaité, au regard des résultats de cette première phase, élaborer un nouveau cahier des charges sur le volet « milieux » uniquement.

La partie « climat » s'appuiera sur les études en cours au niveau de la région Bretagne.

#### Résultats :

##### Phase 1 réalisée

###### Usages

Les ateliers thématiques ont permis aux acteurs du territoire de s'exprimer sur les enjeux actuels liés à l'eau et les perspectives futures au regard des effets attendus du changement climatique.

###### Hydrologie

Les bassins les plus vulnérables ont été identifiés :

- Min Ran et Léguer aval subissent une forte pression relative à l'alimentation en eau potable.
- Une pression touristique estivale qui modifie la consommation d'eau et les restitutions sur une période courte.
- Léguer intermédiaire et Guic subissent les pressions de l'alimentation en eau potable et de l'abreuvement bétail
- Les bassins versants du Yar, du Roscoat et du Léguer amont sont moins en tension ; ressource plus abondante en étiage et pressions modérées.
- Le SAGE est un territoire excédentaire en AEP : Exportations nettes positives.

## Maitriser les besoins en eau

### DISPOSITION 35 : Diagnostiquer et réaliser des économies d'eau dans les équipements publics

La disposition 7A5 « Économiser l'eau dans les réseaux d'eau potable » du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 vise un rendement primaire des réseaux qui **doit dépasser les valeurs de 75 % en zone rurale et de 85 % en zone urbaine.**

### Résultats :

L'objectif est atteint sur toutes les unités de distribution dont les données sont disponibles.

Les informations sur la prise d'eau de Guerlesquin n'ont pas été communiquées.

Prises d'eau	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Guingamp Paimpol Agglomération - Belle-Isle-en-Terre - prise d'eau Castel Mond – La Boissière	85,1	84	86,8	84,7	84,8	91,4	90,7
Guingamp Paimpol Agglomération - Louargat - prise d'eau Gollot Bras	78,5	76,8	74,1	70,6	65,7	71,7	81,5
Morlaix Communauté - Guerlesquin - prise d'eau du Guic	76,5	81,8	71,9	49,8	65,7	NC	NC
Synd Traouiero - prise d'eau Lestreuz	85,5	84,7	80,1	82,1	80,1	84,6	87,1
synd Baie - prise d'eau Pont Ar Yar	89,8	85,8	88,4	91,8	86,8	83,6	90,3
synd mixte Goas Koll-Traou Long - prises d'eau Pré Styvell et Mezou Traou Long	81,5	80,8	82,6	82,6	82,4	90,7	91,9
synd mixte Goas Koll-Traou Long - prises d'eau Pantou, Lavalout, Coz Park	81,5	80,8	82,6	82,6	82,4	78,5	85
Lannion-Trégor Communauté - Ploumilliau - prise d'eau Kertanguy	87,8	93,5	88,8	94,7	86,1	87,7	90,5
Lannion-Trégor Communauté - Lannion - prises d'eau Min Ran et Keriel	94,3	92,6	89,8	89,3	89,7	89,7	88
Lannion-Trégor Communauté - Ploubezre - prise d'eau Keranglas	90,6	94,6	90	92	88,4	89,2	90,1

NC: Non communiqué

# Maitriser les besoins en eau

**DISPOSITION 36 : Communiquer et sensibiliser la population aux problématiques de gestion quantitative des cours d'eau en période d'étiage ou de sécheresse**

Les deux visuels créés en 2020 pour sensibiliser les professionnels du tourisme, les touristes et les habitants à la provenance de l'eau du robinet et les inciter à réduire leurs consommations d'eau ont été déclinés en affiche et en autocollant (format A5).

## Résultats

Les outils de communication ont été diffusés de nouveau en 2022 lors de :

- La semaine de l'environnement de Ploumilliau 1<sup>er</sup> juin 2022 avec tenue d'un stand multi-thématique : Economies d'eau, plantes invasives et biodiversité
- La Fête de la science les 8-9 octobre 2022 à Lannion pour sensibiliser le grand public. Tenue d'un stand d'information dédié aux économies d'eau
- L'accompagnement du projet de renaturation / désimperméabilisation de la cour du collège de Plouaret intégrant la définition du plan d'implantation des fosses et des conseils sur les essences végétales à privilégier
- La campagne d'affichage sur les abris bus de Lannion fin juin 2022
- La circulation de la maison des économies d'eau en août 2022 lors de 15 animations ayant permis de sensibiliser environ 880 personnes à Lannion et dans les communes littorales du SAGE
- Sensibilisation des professionnels du tourisme : participation au forum annuel en avril 2022 et 2023
- Educ tour en avril 2023 avec visite d'une usine d'eau potable sur le Léguer



Animations et ateliers autour de la communication faite autour des économies d'eau.

La pénurie d'eau menace le Breizh, et si des départements voisins se trouvent déjà en état d'alerte de vigilance, les Côtes-d'Armor sont dépourvues, mais pour combien de temps ?  
 Responsables territoriaux, élus, et associations maintiens en place, ont été, une vingtaine d'entre eux, de sensibilisation dans les communes littorales bretonnes et sur les bassins versants.  
 Pour Lucie Chauvin, animatrice à Lannion-Tregor communauté, et Clément Cozannou, animateur à Eau et Nature de Dol-de-Lan-Nau, le sujet intéresse de plus en plus de monde, riverains et vacanciers. « Le changement climatique est présent dans les esprits. De nombreux gestes permettent de réduire le gaspillage de précieux liquides, mais ils ne seront pas suffisants. »  
 Les élus présents sur le stand ont été sensibilisés : « L'utilisation du sol doit être modifiée au plus vite : limiter l'artificialisation, créer des haies pour maintenir l'eau, arrêter la culture du maïs qui assèche les sols et pollue avec sa chimie, passer en herbage sur les prairies des bassins versants. » Les idées fusent et la volonté existe pour éviter une catastrophe annoncée qui se précipite.  
 Mardi 9 août, animations pour sensibiliser à économiser l'eau, plage de Saint-Efflam. Entrée libre.

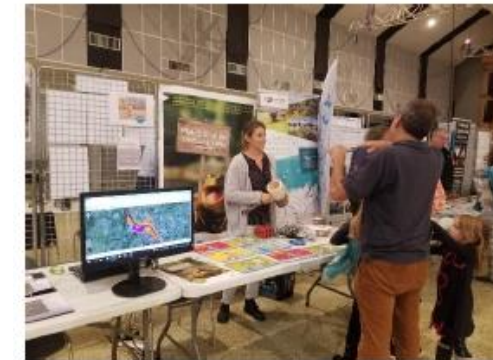
**Circulation de la maison des économies d'eau  
 (en complémentarité avec actions prog BV Vallée du Léguer)**



**Affichage sur Lannion  
 (fin juin 2022)**



**Semaine de l'environnement de Ploumilliau (début juin 2022)**



**Fête de la Science (7/8/9 octobre 2022)**



SAGE BL - Tablea





## Maitriser les besoins en eau

**DISPOSITION 36 : Communiquer et sensibiliser la population aux problématiques de gestion quantitative des cours d'eau en période d'étiage ou de sécheresse**

### Sécheresse

Sous l'impulsion des travaux du comité de gestion de la ressource en eau (CGRE) et du groupe technique (GT), des modifications ont été apportées pour la révision de l'arrêté cadre sécheresse en 2023. Les modifications portent sur les 4 points principaux suivants :

- La Gouvernance

- La révision de certains seuils de déclenchement

Plusieurs seuils ont été revus à la hausse dont le déclenchement de la vigilance (niveau 1) pour entrer en vigilance de manière plus anticipée qu'en 2022.

La période d'observation du franchissement du seuil passe de 3 à 5 jours. Cette modification dans la période d'observation aurait permis de déclencher en 2022 la vigilance 3 à 7 jours plus tôt.

Par exemple, la station du Léguer :

- Le seuil de vigilance se déclenche à partir de 0,750 m<sup>3</sup>/s
- Le seuil d'alerte se déclenche à partir de 0,700 m<sup>3</sup>/s
- Le seuil d'alerte renforcée se déclenche à partir de 0,650 m<sup>3</sup>/s
- Le seuil de crise se déclenche à partir de 0,600 m<sup>3</sup>/s

- la révision rédactionnelle et l'harmonisation régionale des mesures de restriction

- Les mesures de suivis des milieux

ANNEE	STATION	Nombre de jour inférieur au 10 <sup>e</sup> du module - débit réservé ( < 0,615 m3/s)	PERIODE	Nombre de jour de franchissement du débit de crise (DCR) (0,60 m3/s)
2011	Léguer à Pluzunet	55	sept-oct-nov	35
2012	Module 6.15 m3/s	0		0
2013		0		0
2014		0		0
2015		0		0
2016		3	sept-octobre	2
2017		1	août	0
2018		1	septembre	1
2019		2	septembre	0
2020		0		0
2021		0		0
2022		15	Août-Septembre	12

Tableau : Nombre de jours de franchissement du 1/10<sup>e</sup> du module, débit réservé et du DCR (débit de crise)  
(source des données: DREAL Bretagne)

## Economie d'eau

### DISPOSITION 38 : Mettre en place ou actualiser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable

Le schéma directeur de Morlaix communauté a été voté le 14 novembre 2022.

Actuellement, le schéma départemental est révisé pour objectif d'apporter une vision à l'horizon 2030 en matière d'alimentation en eau potable intégrant les problématiques suivantes :

- Etat des infrastructures de production et de distribution actuelles,
- Qualité des ressources en eau du département,
- Evolution de la gouvernance,
- Evolution des besoins en eau,
- Changement climatique.

Dans ce cadre, il a été réalisé un bilan besoins/ressources à l'échelle de différents secteurs géographiques et des projections 2020 et 2030 qui ont conduit à élaborer ce bilan en situation future. Une analyse de sécurité de la distribution en eau potable a également été réalisée.

### Résultats :

Validation du Schéma directeur de Morlaix Communauté

Révision en cours du Schéma départemental





## Enjeu n°3 : Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques

### Etat d'avancement des dispositions

- Réalisé
- En cours
- Non réalisé pour bilan 2022- 2023
- Réalisé en continu
- Terminé antérieurement

Orientation et disposition	Etat d'avancement	Détaillé dans le TdB 2022
<b>Orientation n°16 : Ne pas remettre en cause l'atteinte ou le maintien du bon état écologique</b>		
D40 – Associer les structures porteuses du SAGE et des contrats de bassins en amont des projets	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D41 – Eviter les nouvelles artificialisations des cours d'eau	●	
<b>Orientation n°17 : Lutter contre les espèces invasives</b>		
D42 – Eviter la propagation des espèces invasives	●	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Orientation n°18 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau</b>		
D43 – Valider et compléter les inventaires des cours d'eau	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D44 – Protéger les cours d'eau dans les documents d'urbanisme	●	
D45 – Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des espaces associés	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D46 – Eviter la dégradation des berges et du lit mineur par le bétail	●	
D47 – Sensibiliser les pratiquants d'activités de pleine nature pour le respect de la ressource en eau et des milieux	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D48 – Communiquer sur l'intérêt de cours d'eau en bon état	●	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Orientation n°19 : Rétablir la continuité écologique</b>		
D49 – Achever le diagnostic des obstacles et élaborer des scénarios par ouvrage	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D50 – Définir un plan pour la restauration de la continuité écologique	●	
D51 – Etablir les taux d'étagement et de fractionnement des masses d'eau et définir les objectifs à atteindre	●	
D52 – Accompagner les propriétaires et gestionnaires d'ouvrages dans la restauration de la continuité écologique	●	<input checked="" type="checkbox"/>

## Maintien du bon état écologique

### DISPOSITION 40 : Associer les structures porteuses du SAGE et des contrats de bassins versants en amont des projets

En collaboration avec les services instructeurs de projets d'aménagement, les techniciens interviennent dans le cadre des contrats de bassins versants pour donner un avis environnemental, vérifier la présence de zones humides si nécessaire ou encore étudier les solutions pour éviter, réduire ou compenser l'impact de l'aménagement sur le périmètre concerné par de futurs travaux.

### Résultats :

En 2022-2023, voici les actions qui ont été menées :

- Analyse des demandes de certificats d'urbanisme ou permis de construire ou d'aménager: **130 (95 en 2022 et 35 en 2023) sur la partie LTC du SAGE Baie de Lannion et 2 (en 2022) sur la partie GPA du SAGE**
- **19 vérifications d'inventaire de zones humides ont été réalisées entre janvier 2022 et juin 2023**



## Maintien du bon état écologique

**DISPOSITION 43 : Valider et compléter les inventaires des cours d'eau**

### **Résultats :**

Les techniciens milieux aquatiques interviennent pour mettre à jour le linéaire des cours d'eau du territoire du SAGE Baie de Lannion afin d'améliorer la connaissance du réseau hydrographique du territoire.

De manière fréquente, la base de données du réseau de cours d'eau est mise à jour et transmise à la DDTM.

## Lutter contre les espèces envahissantes

### DISPOSITION 42 : Eviter la propagation des espèces invasives

Découverte il y a une dizaine d'années sur le territoire, la **Balsamine de l'Himalaya** est une plante exotique envahissante colonisatrice des milieux humides menace la biodiversité locale des berges du Léguer.

#### Pourquoi traiter la balsamine ?

- Eviter son expansion massive mettant en péril la biodiversité locale des berges et le label « Site Rivières Sauvages ».
- Eviter l'érosion des berges.
- Eviter le désintéressement des insectes pollinisateurs aux plantes locales.

Depuis quelques années, des **actions sont menées sur cette plante avec des entreprises de réinsertion professionnelle et des groupes de bénévoles** à travers l'organisation de campagnes d'arrachage et/ou de limitation de la propagation de cette plante. Aujourd'hui, le problème prend de l'envergure, et seule une mobilisation générale pourra permettre d'endiguer ce problème.

Pour la saison 2022, Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor Communauté sont intervenues sur les secteurs sources de contamination de leur territoire.

#### Résultats sur le secteur LTC du Léguer:

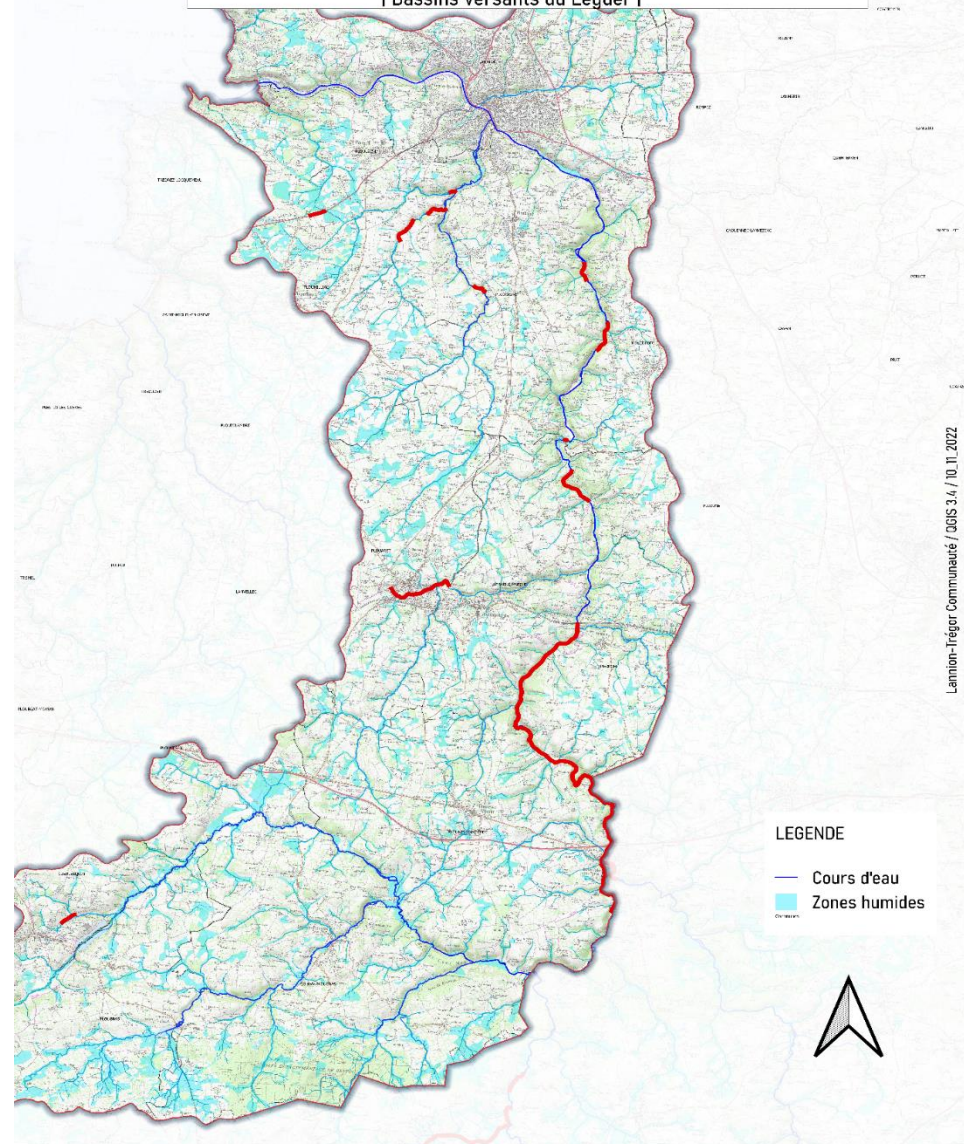
Grâce à toutes les actions entreprises **+ 30 km de berges de cours d'eau traités sur 50 jours de chantiers.**

#### Bilan des chantiers bénévoles

+ de 110 bénévoles, 12 chantiers, 7 communes différentes, 8.4 km/linéaire traités

#### Bilan des chantiers entreprises :

Pour une première année, l'intervention de la régie de quartier de Lannion et l'association de Beauvallon est un succès. 8 demi-journées ont été consacrées pour l'arrachage de balsamine de l'Himalaya sur 2 périodes différentes. Plus de 5km ont été parcourus et ont subi des arrachages de Balsamine.



## Lutter contre les espèces envahissantes

### DISPOSITION 42 : Eviter la propagation des espèces invasives

#### Résultats des chantiers de gestion de Balsamine de l'Himalaya sur le secteur GPA du Léguer

- Etat des lieux effectué sur le cours principal du Léguer : 28 km (les affluents du Léguer représentent 159 km sur Guingamp-Paimpol Agglo) pour recenser notamment les plantes exotiques envahissantes
- Accompagnement des **communes** dans l'organisation de 14 **chantiers bénévoles** (communication, appui technique)
- Intervention **chantier d'insertion** « Etudes et chantiers » pour **de la gestion de Balsamine de l'Himalaya**: 6 journées pour une équipe de sept salariés en moyenne + un encadrant sur 5km d'un affluent du Léguer sur la commune de **La Chapelle-Neuve**

## Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau

### DISPOSITION 45 : Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des espaces associés

La ripisylve est la végétation (arbres, arbustes, buissons et herbacées) qui borde les cours d'eau.

La ripisylve présente plusieurs avantages écologiques:

- Protection des berges
- Frein contre les inondations
- Filtre contre la pollution
- Ombre et réduction du réchauffement
- Optimisation des populations piscicoles

Pour assurer une ripisylve fonctionnelle, une gestion de ces éléments s'avère parfois nécessaire et plusieurs actions sont mises en œuvre :

- Repérage des arbres à risque
- Enlèvement des arbres à risque

### Résultats sur le Léguer :

**+ de 100 arbres ont été inventoriés en 2022**

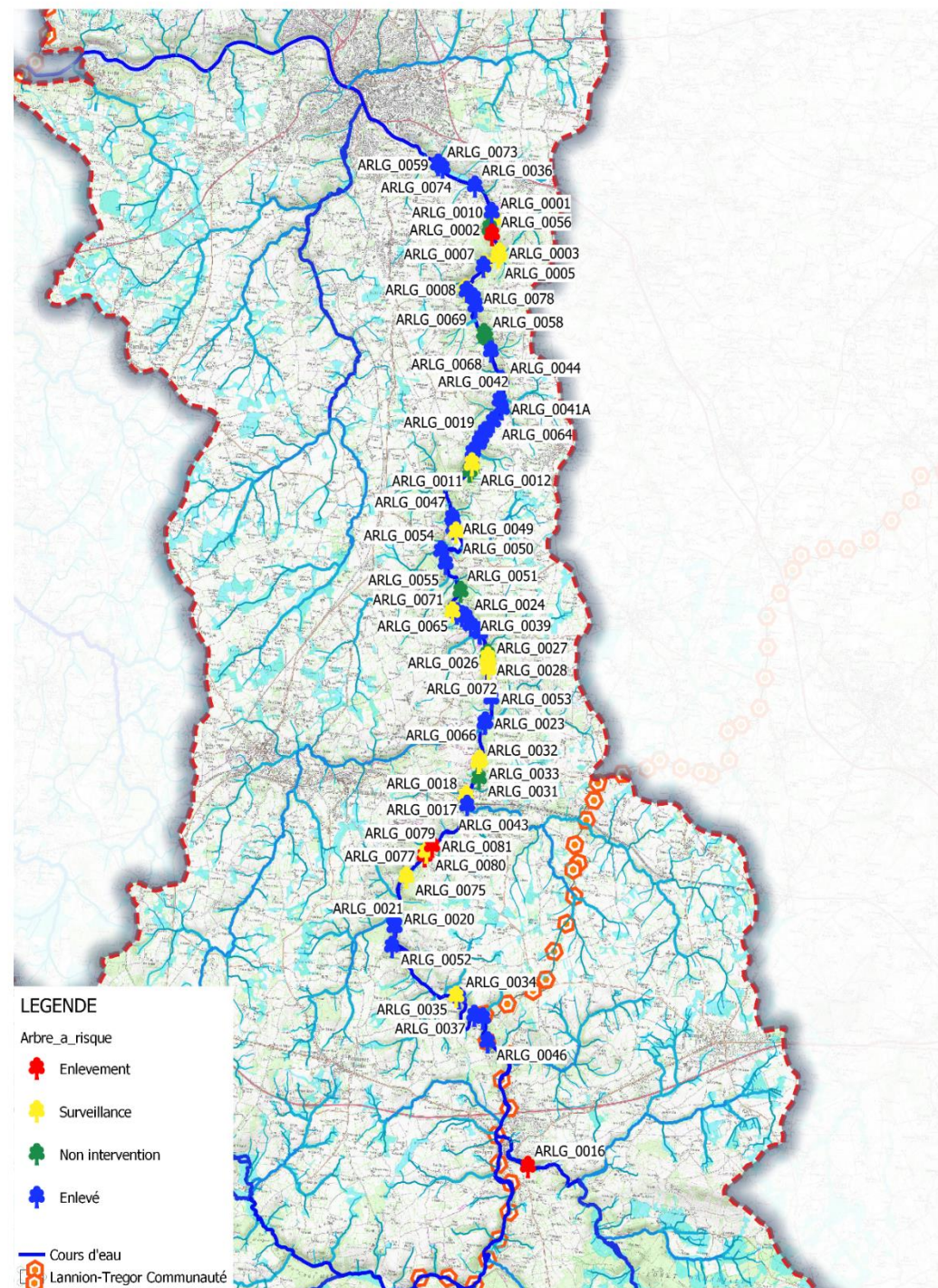
**6 arbres enlevés**

**3 arbres à surveiller**

**Autres actions notables :**

- Réalisation d'une vidéo didactique sur le rôle et la gestion des boisements rivulaires des cours d'eau : <https://youtu.be/sIWbTIR5bn4>
- Identification de parcelles propices à une contractualisation permettant une amélioration des habitats naturels et favorable à la biodiversité.
- 2 contrats de restauration de boisement de feuillus diversifiés en cours avec des exploitants

## Arbre à risque du Léguer



## Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau

**DISPOSITION 47 : Sensibiliser les pratiquants d'activités de pleine nature pour le respect de la ressource en eau et des milieux**

**DISPOSITION 48 : Communiquer sur l'intérêt des cours d'eau en bon état**

### Les différentes actions de communication et de sensibilisation du programme d'action bassin versant Vallée du Léguer

Les actions du « Léguer en Fête ! », édition renouvelée chaque année sont un socle fondamental car elles contribuent à créer "l'identité de vallée" nécessaire à l'action. Le festival fonde l'identité territoriale des habitants, qui protègent et valorisent leur patrimoine, désormais reconnu au niveau national grâce au label « Rivière sauvage ». L'animation s'est donc poursuivie en 2022 : Balades autour du patrimoine (naturel et culturel) du territoire, découvertes, expositions, spectacles.

L'événement est co-organisé avec l'Office de Tourisme Côte de Granit Rose et de nombreux partenaires, mais aussi grâce à l'implication de bénévoles, indispensables à la réussite de l'évènement

De multiples actions ont été mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire et du programme Rivières Sauvages comme indiqué dans les résultats ci-contre.

### Résultats sur le bassin versant du Léguer :

- Organisation du Léguer en fête
- Réalisation d'un flyer sur le mécénat territorial "Rivières Sauvages" Léguer
- Sensibilisation et valorisation public cible pêcheurs
- Réalisation de vidéos de valorisation de la vallée du Léguer, du label "Site Rivières Sauvages" et du programme d'action associé : <https://youtu.be/sIWbTIR5bn4>
- Communication via outils numériques sur les actualités des actions menées dans le cadre du PTE / programme Rivières Sauvages et la valorisation des actions des Maîtres d'ouvrage
- Participation à l'opération Graines de rivières sauvages
- Dépôt d'un dossier à l'appel à projet « Eau et patrimoine » pour réalisation d'un atlas socio-culturel du Léguer
- Participation au salon des pêches à la mouche à Carhaix
- Valorisation des résultats de l'étude « services écosystémiques rendus par le Léguer » (conférence de Pascal Da Costa à Lannion)
- Chasses aux trésors de la vallée du Léguer : remobilisation de bénévoles et réalisation d'un reportage photo pour faciliter la promotion
- Sécheresse / économies d'eau : communication sur l'état de la ressource en eau en période de sécheresse à l'occasion du passage de la maison des économies d'eau du centre régional d'initiation à la rivière sur plusieurs communes côtières.
- Communication dans les médias : Journal « Le Pèlerin », 13h de France 2.

## Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau

**DISPOSITION 45 : Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des espaces associés**

**DISPOSITION 49 : Achever le diagnostic des obstacles et élaborer des scénarios par ouvrage**

**DISPOSITION 52 : Accompagner les propriétaires et gestionnaires d'ouvrages dans la restauration de la continuité écologique**

La restauration de la continuité écologique est un volet important de l'action menée sur les cours d'eau. Les études portent principalement sur des travaux d'arasement et de renaturation de rivière en lien avec la dégradation des déversoirs de moulin sur le bassin versant. En 2022, l'action sur cette thématique a porté essentiellement sur :

→ **Suivi des 2 marchés d'appels d'offre de maîtrise d'œuvre pour les études de projets de restauration de la continuité écologique sur les cours principaux du BV Léguer.**

- Site du moulin de Traou Hi sur le Léguer
- Site des 2 moulins de milin ar cosquer huellan et izellan sur le Guic
- Site du moulin de milin paper sur le Guic
- Site du moulin de Kerambastard sur le Guic
- Site du moulin de Craou moch sur le Léguer
- Site du moulin du cleuziou sur le Léguer (fin de l'intervention)

→ **Mise en œuvre de l'étude pour évaluer les indices de continuité piscicole sur les affluents liste 2 du BV Léguer.**

- Le Kerlouzouen
- Le Saint Ethurien
- Le Saint Emilion
- Le Lan Scalon
- Le Léguer (moulin de Kapekern)

**Lancement d'un marché d'appel d'offre pour la restauration de la continuité écologique sur le BV Léguer et affluent liste 2. Missions des bureaux d'études prévues en 2023.**

- Site du moulin du Losser (Vieux Marché)
- Site du moulin de Guernaham (Vieux Marché)



### Résultats sur le Léguer :

Pas de travaux de restauration des habitats en 2022 mais :

- Suivi des 2 marchés d'appels d'offre de maîtrises d'œuvre pour les études de projets de restauration de la continuité écologique sur 6 sites des cours principaux du BV Léguer.
- Mise en œuvre de l'étude pour évaluer les indices de continuité piscicole sur 4 sites des affluents liste 2 du BV Léguer.
- Lancement d'un marché d'appel d'offre pour la restauration de la continuité écologique sur le BV Léguer et affluent liste 2

### Résultats sur la Lieue de Grève

Un programme de travaux a été élaboré en 2022 sur la Lieue de Grève, sur un affluent du Yar mais les travaux n'ont pu être réalisés en raison de l'arrêt de sécheresse.





## Enjeu n°3 : Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques

### Etat d'avancement des dispositions

- Réalisé
- En cours
- Non réalisé pour bilan 2022- 2023
- Réalisé en continu
- Terminé antérieurement

Orientation et disposition	Etat d'avancement	Détaillé dans le TdB 2022
<b>Orientation n°20 : Préserver, restaurer et gérer les têtes de bassin versant</b>		
D53 – Caractériser et hiérarchiser les têtes de bassins versants	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D54 – Gérer et restaurer les têtes de bassins versants	●	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Orientation n°21 : Protéger et gérer les zones humides</b>		
D55 – Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D56 – Eviter toute dégradation des zones humides	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D57 – Assurer une gestion adaptée des zones humides	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D58 – Communiquer sur les enjeux de préservation des zones humides	●	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Orientation n°22 : Protéger et valoriser le maillage bocager (haies et talus)</b>		
D59 – Préserver la maille bocagère ayant un rôle stratégique sur la gestion de l'eau à travers les documents d'urbanisme	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D60 – Accompagner les acteurs locaux dans la préservation de la maille bocagère	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D61 – Entretien, gérer et reconstituer la maille bocagère	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D62 – Favoriser la valorisation économique pour une gestion durable du bocage	●	<input checked="" type="checkbox"/>

## Préserver, restaurer et gérer les têtes de bassins versants

### DISPOSITION 53 : Caractériser et hiérarchiser les têtes de bassins versants

### DISPOSITION 54 : gérer et restaurer les têtes de bassins versants

Le projet Ecofriche visait à établir un état des connaissances de l'enfrichement et du boisement spontané en tête de bassins versants suite à un arrêt d'usage agricole sur les milieux aquatiques au niveau régional et local (dynamique et évolution des usages) et des effets sur la biodiversité, les continuités écologiques et les fonctions hydrologiques et biogéochimiques des milieux aquatiques.

Le projet Ecofriche, multi-partenarial est découpé en 2 phases :

La Phase 1 a montré que les enjeux de l'enfrichement se situent surtout sur la perte de biodiversité due à une homogénéisation des habitats. Une mosaïque paysagère d'habitats humides ouverts et fermés sera plus favorable à la biodiversité. L'enfrichement entraîne des changements environnementaux et biologiques qui ne semblent globalement pas affecter les fonctions des zones humides et des cours d'eau.

L'évolution des systèmes agricoles (concentration foncière, agrandissement des exploitations, intensification des systèmes d'élevage) constitue l'un des principaux moteurs de l'enfrichement. Il subsiste cependant une grande diversité d'usages et d'usagers des milieux humides, qui forment une mosaïque paysagère complexe et évolutive.

La Phase 2 a permis d'identifier les tronçons où il serait intéressant de créer des corridors pour certaines espèces par la création d'un outil d'aide à la décision pour l'élaboration de programmes d'action.

- Volet biodiversité :
  - Approche écologie des paysages à l'échelle régionale et locale (=sites études)
  - Approche écologie des communautés
- Volet usages et représentations :
  - Approfondissement de l'analyse sur le volet agricole
  - Etude des autres usages et représentations



Extrait du rapport Ecofriche Phase 2

### Résultats :

Participation à chaque étape de cette seconde phase jusqu'à sa finalisation :

- Participation aux comités techniques et de pilotage
- Participation à la construction des modèles d'écopaysages et des stades d'enfrichement à l'échelle locale.
- Participation à la relecture du rapport final

## Protéger et gérer les zones humides

**DISPOSITION 55 : Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme**

**DISPOSITION 58 : Communiquer sur les enjeux de préservation des zones humides**

### Inventaire des zones humides

L'inventaire des zones humides a été réalisé sur l'ensemble du périmètre du SAGE Baie de Lannion. Il a été validé en Commission Locale de l'Eau le 23 avril 2021. Des actualisations sont prévues régulièrement. La première actualisation a été validée par le Bureau de la CLE le 19 novembre 2021.

L'inventaire des zones humides est consultable sur la plateforme Geobretagne accessible depuis le site internet [www.sag-baie-lannion.fr](http://www.sag-baie-lannion.fr) / rubrique « observatoire de l'eau ».

Toutes les zones humides sont protégées, inventoriées ou non, par la règle n°3 du SAGE. [https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2020/09/titre032-reglement\\_approuve\\_11062018.pdf](https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2020/09/titre032-reglement_approuve_11062018.pdf)

Une validation de l'inventaire des zones humides réalisées entre janvier 2022 et juin 2023 doit être effectué par la CLE. A ce stade, plusieurs propositions de modifications de zones humides sont recensées.

### Résultats :

12 propositions de modification de zones humides (ZH) sous réserve de validation par la CLE

6 propositions d'ajouts de zones humides identifiées sur le territoire

Les résultats se déclinent comme suit :

- Ajout de 3 ZH à Lannion + 2 modifications de ZH à Lannion
- 1 modification de ZH à Loguivy-Plougras
- 2 modifications de ZH à Plougras
- 2 modifications de ZH à Trébeurden
- 1 modification de ZH à Ploumilliau
- 1 modification de ZH à Plestin-les-Grèves
- 1 modification à Lanvellec
- 1 modification de ZH à Plouaret
- Ajout de 3 ZH à Trégastel
- 3 modifications de ZH à Trédrez

## Protéger et gérer les zones humides

### DISPOSITION 56 : Eviter toute dégradation des zones humides

- **Le dossier du marais du Quellen :**

Situé à Trébeurden, le marais est un Espace Naturel Sensible (ENS) doté d'une grande valeur écologique en raison de sa diversité d'habitats naturels et des espèces d'amphibiens en zones humides. Un plan de gestion du marais décline les enjeux, les objectifs et les actions relatifs à la biodiversité, à l'ouverture au public et à sa préservation à long terme.

Un projet d'aménagement soumis à l'avis de la Commission locale de l'eau prévoit la réfection des installations vieillissantes (platelage bois, enclos de pâturage, observatoire ornithologique). Ces aménagements ont pour objectifs de poursuivre la gestion écopastorale à travers le maintien des prairies et mégaphorbiaies en bon état de conservation et l'accueil du public respectueux du site. Le projet prévoit également la restauration de 3 mares de 25 à 30 m<sup>2</sup> et le reprofilage de 2 tronçons de 4m de longueur sur la berge. La CLE a rendu un avis favorable sur le projet.

- **Le dossier de La Convergence des loutres :**

L'association basée à Loguivy-Plougras a pour mission de faire de l'éducation populaire sur des sujets sociaux et environnementaux. L'association souhaite animer un jardin partagé pour créer un espace convivial pour les habitants de la commune. Dans le cadre d'un appel à projet « Préservation et valorisation des ressources Biodiversité et Eau sur les territoires en bon état au titre de la Directive Cadre sur l'Eau » de la fondation Breizh Biodiv, la Convergence des loutres a déposé un projet d'aménagement de mise en valeur d'une zone humide au sein de la commune de Loguivy-Plougras.

Le projet consiste à aménager un platelage de 38 mètres linéaires sur la partie classée en zone humide dans un but pédagogique. Suite aux recommandations de la DDTM, les travaux envisagés se traduiraient par l'installation d'une passerelle sur pilotis avec des pieux en bois enfoncés dans le sol, sans apport de matériau pour ne pas impacter le sol et de panneaux explicatifs de la flore et de la faune présents en zone humide.

### Résultats :

- 2 avis favorables de la CLE rendus le 22 juin 2023

### DISPOSITION 57 : Assurer une gestion adaptée des zones humides

- **Bassin versant du Léguer :**

En place depuis plusieurs années déjà, la mise à disposition du broyeur forestier permet la restauration de milieux humides par les exploitants agricoles. Cette démarche a concerné cette année seulement **3 exploitants** du bassin versant, pour une **surface restaurée de 5 ha**.

Chaque exploitant s'est engagé, via une convention de gestion, à entretenir les parcelles restaurées, par une fauche tardive ou un pâturage extensif.

### Résultats :

3 exploitants se sont engagés à l'entretien des parcelles restaurées  
Surface restaurée: 5 hectares

## Préserver et valoriser le maillage bocager

**DISPOSITION 60 : Accompagner les acteurs locaux dans la préservation de la maille bocagère" et disposition 61: "entretenir, gérer et reconstituer la maille bocagère**

**DISPOSITION 61 : Entretenir, gérer et reconstituer la maille bocagère**

**DISPOSITION 62 : Favoriser la valorisation économique pour une gestion durable du bocage**

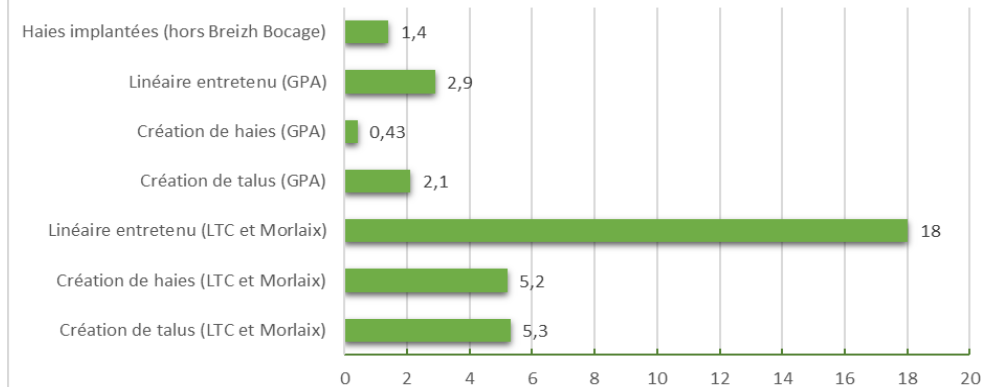
### Sur le bassin versant du Léguer

Le Programme Breizh Bocage est un programme régional de reconquête de la qualité des eaux en implantant des haies et des talus en Bretagne. Bénéficiant d'une aide européenne (FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), il consiste à accompagner les agriculteurs et/ou les propriétaires fonciers, en partenariat avec les collectivités, pour reconstituer un maillage bocager par la création de nouvelles haies mais aussi le regarnissage des haies existantes. Le maillage contribue alors à réduire les transferts de polluants vers les cours d'eau, à lutter contre l'érosion des sols et les inondations et à favoriser la biodiversité.

Sur le bassin versant du Léguer l'animation des actions du dispositif Breizh Bocage a compris la :

- Mobilisation des agriculteurs
- Préparation et le suivi des chantiers de reconstitution du bocage.
- Formation à la gestion pérenne du bocage auprès des agents communaux.
- Réalisation de Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH) avec les agriculteurs volontaires.
- Accompagnement des commune via des Plans de Gestion du Bocage (PGB) de bords de route
- Accompagnement des agriculteurs qui projettent de modifier leur parcellaire pour garantir le maintien d'un maillage bocager cohérent.
- Réalisation de travaux de restauration du bocage.

### Kilomètres de travaux de restauration du linéaire bocager accompagnés par les EPCI (2022)



#### Résultats :

##### Pour la partie du bassin versant situé sur Lannion-Trégor communauté et Morlaix Communauté :

Dans le cadre du dispositif Breizh Bocage :

- Création de talus = 5 309 mètres linéaires de talus créés
- Création de haies = 5 244 mètres linéaires de haies implantées
- Linéaire entretenu / dégagement de jeunes plants : 18 060 mètres linéaires de haies entretenues

Hors dispositif Breizh Bocage :

- 1 477 mètres linéaires de haies implantées (par entreprise ou via fourniture de plants)

##### Pour la partie du bassin versant située sur Guingamp-Paimpol Agglomération :

- Création de haies : 2 151 mètres linéaires dont 853 dans le cadre de Breizh Bocage et 1 298 hors breizh bocage, durant l'hiver 2022/2023
- Création de talus : 430 mètres linéaires de talus nus nouveaux
- Linéaire entretenu : 2 920 mètres linéaires de haies entretenues en 2022

## Préserver et valoriser le maillage bocager

**DISPOSITION 60 : Accompagner les acteurs locaux dans la préservation de la maille bocagère" et disposition 61: "entretenir, gérer et reconstituer la maille bocagère**

**DISPOSITION 61 : Entretien, gérer et reconstituer la maille bocagère**

**DISPOSITION 62 : Favoriser la valorisation économique pour une gestion durable du bocage**

### Sur les bassins versants de la Lieue de Grève

Lannion-Trégor Communauté mène sur les bassins versants de la Lieue de Grève un programme d'action en faveur du bocage depuis 2004. Adoptée le 17/03/2015 et prolongée jusqu'en 2023, la stratégie pour les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron Costarmoricaïn se décline en 7 objectifs répondant à 3 enjeux de territoire.

#### Enjeu 1. préserver un paysage de bocage sans le figer

- \* Obj 1. Construire le bocage
- \* Obj 2. Accompagner les restructurations foncières

#### Enjeu 2. favoriser la bonne gestion des arbres et des arbustes

- \* Obj 1. Favoriser le développement des jeunes plantations
- \* Obj 2. Favoriser les bonnes pratiques de gestion des haies
- \* Obj 3. Participer au développement d'une filière « bois de bocage durable » citoyenne

#### Enjeu 3. mobiliser autour du bocage

- \* Obj 1. Parler du bocage sur la Lieue de Grève
- \* Obj 2. S'adresser au citoyen de demain

Pour mener à bien l'enjeu 1 « Préserver un paysage de bocage sans le figer », LTC mène chaque année un programme de travaux bocagers. Il inclut i) les travaux de création élaborés avec les exploitants volontaires et ii) les travaux compensatoires liés aux opérations de restructuration foncière du parcellaire agricole (échange amiable soutenues financièrement par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et/ou opérations d'arasement/compensation au titre de la Loi.

#### Résultats :

La création et la restauration de talus a porté sur un ensemble de travaux de **9 513 mètres linéaires** chez **23 bénéficiaires** répartis sur **10 communes**.

Travaux Totaux	Type	Longueur
<b>Création</b>	Haie à plat	2 100 ml
	Création de haie sur talus	1 141 ml
	Création de haie sur talus existant	4 442 ml
	Création de talus nu	1 148 ml
<b>Total création</b>		<b>8 831 ml</b>
<b>Restauration</b>	Restauration de haie sur talus existant	613 ml
	Restauration de haie et de talus	69 ml
<b>Total restauration</b>		<b>682 ml</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 513 ml</b>

Tableau 1 : Répartition des linéaires bocagers en travaux réalisés en 2021/2022

Répartition spatiale des travaux	
Commune	longueur
Plouaret	155 ml
Ploumilliau	125 ml
Plouzelambre	575 ml
Plufur	2 547 ml
Saint-Michel en Grève	1 230 ml
Plounerin	799 ml
Lanvellec	1 347 ml
Plestin-les-Grèves	1 572 ml
Trédrez-Locquémeau	681 ml
Trémel	482 ml

Tableau 2 : Répartition spatiale des travaux

Outre les travaux de création et de restauration du bocage, des actions d'entretien des jeunes plantations (tableau 3) ont été réalisées

Dégagement des plantations de moins de 3 ans		
	Nb de plants 1 <sup>e</sup> passage	Nb de plants 2 <sup>e</sup> passage
plantations 2020	3829	3026
plantations 2021	3327	2 856
plantations 2022	5315	5253
<b>TOTAL</b>	<b>12 471</b>	<b>11 135</b>

Tableau 3 : Dégagement des plants de moins de 3 ans



## Enjeu n°4 : Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces, en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques

### Etat d'avancement des dispositions

- Réalisé
- En cours
- Non réalisé pour bilan 2022- 2023
- Réalisé en continu
- Terminé antérieurement

Orientation et disposition	Etat d'avancement	Détaillé dans le TdB 2022
<b>Orientation n°23 : Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales</b>		
D63 – Mettre en place les outils permettant une gestion intégrée des eaux pluviales en milieu rural et zone urbanisée	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D64 – Définir les conditions de bonne gestion des écoulements d'eaux pluviales	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D65 – Mener une réflexion sur la gestion des eaux pluviales des infrastructures routières	●	
<b>Orientation n°24 : Prévenir les crues et les risques d'inondations</b>		
D66 – Intégrer la préservation des zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D67 – Améliorer la prévision des crues et sensibiliser à la culture du risque d'inondation	●	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Orientation n°25 : Prévenir les risques de submersion marine et d'érosion côtière</b>		
D68 – Préciser un état des lieux et dresser un diagnostic des zones à risques naturels sur le littoral afin d'évaluer la pertinence de la stratégie de défense contre la mer et contre l'érosion côtière et sensibiliser à la culture du risque de submersion marine et d'érosion côtière	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D69 – Prendre en compte le risque de submersion marine et d'érosion côtière dans les documents d'urbanisme	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D70 – Suivre et limiter les effets des travaux de protection sur les milieux	●	

## Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales

### DISPOSITION 63 : Mettre en place les outils permettant une gestion intégrée des eaux pluviales en milieu rural et zone urbanisée

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Lannion-Trégor Communauté, Morlaix Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération exercent la compétence de gestion des eaux pluviales (GEPU) au sens de l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales. En attendant la définition des contours de la compétence GEPU par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et pour assurer la continuité du service public, le [conseil communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération du 4 février 2020](#) a confié à titre transitoire aux communes l'exercice de cette compétence. Le 14 décembre 2021, le [conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté](#) a approuvé :

- L'objet de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines :

Domaine 1. Définir une politique publique de gestion des eaux pluviales

Ce premier domaine d'intervention est intimement lié à la politique d'aménagement du territoire. Elle comprend la définition d'une stratégie de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire qui se déclinera dans 3 documents pivots : le zonage pluvial, retranscrit dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le règlement de service de gestion des eaux pluviales et le schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Domaine 2. Assurer le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines

Le service public de gestion des eaux pluviales urbaines constitue un service public administratif de collecte, transport, stockage et traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

- Les missions assurées par la communauté d'agglomération dans le cadre de l'exercice de la compétence GEPU sont :

Volet 1 : Gestion patrimoniale

Volet 2 : Planification - Contrôle

Volet 3 : Gouvernance - Animation

Volet 4 : Gestion administrative

Volet 5 : Investissement

- Les principes définissant le périmètre et le patrimoine du service public de gestion des eaux pluviales urbaines.
- La conduite des études structurantes de la politique pluviale sur le territoire de la communauté d'agglomération : stratégie pluviale, zonage pluvial, schéma directeur de gestion des eaux pluviales et règlement de service de gestion des eaux pluviales.
- L'engagement de la communauté d'agglomération à favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales par une gestion à la source et d'accompagner les acteurs concernés par la gestion des eaux pluviales afin de répondre aux enjeux du territoire. La gestion des eaux pluviales fait intervenir de nombreuses compétences et de nombreux services des communes et de la communauté d'agglomération : voirie, espaces verts, assainissement, constructions et équipements publics, bassins versants, urbanisme.

#### Résultats :

La mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales a démarré en janvier 2023 et repose sur 3 principes structurants :

1. Préserver et restaurer la perméabilité des sols
2. Infiltrer dès que possible, déconnecter les surfaces imperméables des réseaux
3. Tamponner si besoin: retarder, retenir, restituer l'eau au milieu récepteur

Le plan d'action de la GIEP s'appuie sur 4 axes :

1. La Gouvernance pour organiser l'exercice de la compétence sur le territoire
2. Les projets d'aménagements pour s'assurer de la mise en œuvre de gestion à la source des eaux pluviales
3. La ville existante pour améliorer la gestion des eaux pluviales et la maîtrise du risque en milieu urbain
4. Le patrimoine pour connaître les ouvrages publics, assurer leur gestion et organiser leur renouvellement



# Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales

## DISPOSITION 64 : Définir les conditions de bonne gestion des écoulements d'eaux pluviales

De multiples actions de sensibilisation et de formations ont été mises en œuvre en 2022 en faveur des élus et des acteurs de l'aménagement :

### Résultats :

#### Concernant Lannion-Trégor communauté :

- Participation à une visite organisée par le réseau Bruded à Betton (35) dans une école ayant fait l'objet d'une opération de désimperméabilisation, avec des représentants de la commune de Plouaret, du Conseil départemental 22, et du collège de Plouaret
- Evaluations dans le cadre de la « Charte d'entretien des espaces des collectivités » - zéro phyto BZH
- Organisation d'une démonstration de laveur haute pression à eau de mer pour l'entretien des cales de mise à l'eau, le 22/02/2023 à Perros-Guirec (présence de représentants de Perros-Guirec, Trégastel, Pleumeur-Bodou, Trébeurden, et de communes des bassins versants voisins).
- Accompagnement du projet de renaturation / désimperméabilisation de la cour du collège de Plouaret : définition du plan d'implantation des fosses, conseils sur les essences végétales à privilégier
- Sensibilisation à la réduction de la contamination des eaux pluviales et des cours d'eau par les macrodéchets et autres polluants par la mise en œuvre de pochoirs par la commune de Plouaret, et le collège de Plouaret et mis à disposition auprès des communes volontaires
- Démarche d'Entretien Au Naturel initiée par la Région : relais du programme de formations vers les communes du bassin versant.
- Accompagnement des communes dans le choix et l'acquisition de matériels d'entretien des espaces : Plounérin.

### Résultats :

#### Concernant Guingamp-Paimpol Agglomération, plusieurs actions en lien avec cet objectif et dans la continuité des actions « zéro phyto » :

- Organisation de la Semaine Pour les Alternatives Aux Pesticides 2022 avec organisation d'une formation en partenariat avec le CNFPT et à destination des agents des collectivités, les 22 et 23 mars à Belle Isle en Terre, site de Guingamp-Paimpol Agglomération, « l'entretien des cimetières sans pesticides » avec visites des cimetières de Bégard et Loc-Envel. + des animations à destination du Grand Public dans les déchetteries du territoire : <https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/agenda/16717/>
- Evaluations dans le cadre de la « Charte d'entretien des espaces des collectivités » - zéro phyto BZH
- Démarche d'Entretien Au Naturel initiée par la Région, invitation (et participations) aux formations : 6 sessions de formation sur « les plantes invasives : reconnaissance, impact et gestion – perfectionnement », « la gestion différenciée : initiation », « la gestion différenciée : perfectionnement, « la taille des arbustes fruitiers et d'ornement », « l'entretien et aménagement des espaces publics », « l'entretien et aménagement des cimetières » (avec participation de représentants de la commune de Plougonver) et à Belle Isle en Terre, site de Guingamp-Paimpol Agglomération, « la santé des arbres – initiation »
  - + Envoi de la Lettre Entretien Au Naturel n°20 aux communes pour leur information et pour les accompagner dans leur communication auprès de leurs administrés
  - + Information des communes sur les aides de la Région pour l'acquisition de matériel alternatif en zone non agricole : renseignements auprès de Bulat-Pestivien après sollicitation de leur part dans le cadre de l'acquisition de matériel alternatif
  - + Rencontres techniques plantes invasives dont « 4 plantes dangereuses pour ma santé » animées par la FREDON Bretagne à destination des acteurs JEVI du territoire (collectivités : élus et agents, prestataires de l'agglomération dont chantiers d'insertions, paysagistes, associations de randonnée), le mardi 20 septembre 10h00-12h00 à Callac, site de Guingamp-Paimpol Agglomération (avec participation de plusieurs communes du BV : Plougonver, Louargat, et la Chapelle-Neuve))

## Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales

### DISPOSITION 64 : Définir les conditions de bonne gestion des écoulements d'eaux pluviales

4 pochoirs différents ont été conçus en 2021 pour sensibiliser les habitants au risque de pollution par divers rejets des eaux de rivière ou des eaux littorales, et pour montrer le lien qu'il existe entre les grilles d'eau pluviale et le milieu.

Les communes ont pu réaliser des tags éphémères en 2022. La cellule d'animation du SAGE a mis à disposition des collectivités des pochoirs et des bombes à la craie.



#### Résultats :

- Les pochoirs ont été mis en œuvre par les communes de Belle-Isle-en-Terre et de Plouaret, ainsi que par le collège de Plouaret
- La campagne de sensibilisation a été relayée dans le journal Le Télégramme

#### TRÉGASTEL

### ENVIRONNEMENT. « La mer commence ici »



La municipalité sensibilise le public aux risques de pollution dans la mer.

Afin de sensibiliser le public et éviter que des débris ou eaux usées soient jetés dans les grilles d'eaux pluviales, 60 macarons « LA MER COMMENCE ICI » ont été apposés à proximité des grilles d'évacuation d'eaux pluviales sur l'ensemble du territoire de Trégastel.

Cette campagne est un moyen de rappeler que les déchets comme les mégots, déjections canines, chewing-gums, eaux grises ou noires... déversés ou abandonnés sur la voirie, vont se retrouver dans les collecteurs d'eaux pluviales

et par conséquent directement en mer.

Les graves conséquences sur la mer et les cours d'eau sont une pollution bactériologique et chimique et la présence de déchets dans la laisse de mer. Ceci entraîne une dégradation de la qualité des eaux de baignade avec un risque de fermeture des plages à la baignade et à toutes les autres activités aquatiques.

Dans le cadre d'un partenariat, les macarons ont été peints selon la technique du pochoir par les services techniques de Perros-Guirec.

## Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces, en cohérence avec les usagers de l'eau, des milieux et la prévention des risques

### DISPOSITION 66 : Intégrer la préservation des zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme

Pour réduire l'exposition des personnes et des biens au risque d'inondation, le **DOO du SCOT Trégor Goëlo** prévoit que les documents d'urbanisme identifient les secteurs concernés et définissent les règles destinées à interdire le développement de l'urbanisation dans les secteurs inondables non urbanisés, notamment dans les champs d'expansion des crues, en dehors des ouvrages autorisés par le [Plan de Gestion des Risques d'Inondation \(PGRI\)](#).

### Résultats

Pour réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques d'inondation, le **DOO du SCOT Pays de Guingamp** prévoit que les documents d'urbanisme :

- préservent toutes les zones inondables non urbanisées ;
- protègent les zones d'expansion des crues et les éléments (bassins tampons par exemple) pouvant jouer un rôle dans le ralentissement dynamique des crues ;
- identifient et délimitent les secteurs considérés comme dangereux au vu d'un risque naturel avéré (inondation, érosion, submersion...). Dans ces zones d'aléa, les règles adéquates (en fonction du niveau de risque identifié dans les documents locaux) seront définies pour interdire toute nouvelle urbanisation ou conditionner celle-ci à la création de niveaux-refuges, dans les zones susceptibles d'être submergées et/ou inondées ;
- intègrent une actualisation des données à chaque évaluation du document d'urbanisme local sur le risque d'inondation et/ou de submersion marine, sur les secteurs concernés.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de GPA intègre la préservation des zones d'expansion des crues. Le Règlement fixe, en cohérence avec le PADD, des règles générales à respecter à l'échelle du territoire ou des règles spécifiques prenant en compte l'environnement proche d'un terrain. Le règlement permet de connaître l'ensemble des règles qui s'applique à un terrain dans le cadre d'une demande d'autorisation d'urbanisme. A cet égard le Règlement du PADD « proscrit toutes constructions dans les zones présentant un risque moyen ou important pour protéger les biens et les personnes. (...) A ce titre, les activités nécessitant la proximité immédiate d'un cours d'eau et les travaux de réhabilitation ou de reconstruction des biens sont tolérés, si et seulement si, les travaux prévoient les conditions nécessaires pour garantir la sécurité de chacun (pilotis, espace ou refuge, ...).

Par ailleurs, l'article 1. sur les zones inondables stipule que par « dérogation, les ouvrages, installations et aménagements d'infrastructures et réseaux d'intérêt général sont autorisés, si et seulement si, les travaux ne peuvent être évités et que la conception et l'architecture du projet sont adaptées et résilientes. (...) Les démolitions-reconstructions, la réparation d'un bien sinistré et les changements de destination des biens existants, sans extension notable, peuvent être autorisés sous réserve que la sécurité des occupants soit assurée et que la vulnérabilité de ces biens soit diminuée ».

### PADD, p. 16

#### GESTION DES RISQUES NATURELS

1. Anticiper les risques liés au changement climatique ;
2. Prendre en compte les risques d'inondations et de submersion marine, existants et futurs, en :
  - Intégrant les risques de submersion marine et les documents réglementaires supérieurs, ainsi que l'évolution du trait de côte ;
  - Tenant compte des risques d'inondation liés aux cours d'eau identifiés dans les plans de prévention ou atlas complémentaires.

### Justification des choix, p. 58 et 99

#### Zone inondable

En lien avec les Plans de Prévention des Risques inondation applicables sur l'Agglomération, le règlement proscrit toutes constructions dans les zones présentant un risque moyen ou important pour protéger les biens et les personnes.

La prise en compte des enjeux économiques et sociaux implique la nécessité d'adapter et de déroger de manière limitée au principe général d'inconstructibilité des zones identifiées. A ce titre, les activités nécessitant la proximité immédiate d'un cours d'eau et les travaux de réhabilitation ou de reconstruction des biens sont tolérés, si et seulement si, les travaux prévoient les conditions nécessaires pour garantir la sécurité de chacun (pilotis, espace ou refuge, ...).

Il s'agit d'une disposition générale à l'ensemble du territoire.

### Règlement, p. 8

#### Article 1. Zone inondable

Conformément aux articles L.151-43 et R.151-53 9° du Code de l'urbanisme, les dispositions relatives au PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) impactant les communes de Belle-Isle-en-Terre, Guingamp et Pontrieux et les dispositions relatives au PPRI-sm (PPRI-submersion marine) impactant la commune de Paimpol figurent en annexe du présent PLUi.

En application de l'article R.151-34 du Code de l'urbanisme, concernant les éléments identifiés dans le règlement graphique, tous usages et affectations des sols et types d'activités sont interdits.

Par dérogation, les ouvrages, installations et aménagements d'infrastructures et réseaux d'intérêt général sont autorisés, si et seulement si, les travaux ne peuvent être évités et que la conception et l'architecture du projet sont adaptées et résilientes.

À titre dérogatoire, les activités nécessitant la proximité immédiate de la mer ou d'un cours d'eau et les travaux nécessaires à la gestion et à l'entretien des terrains, y compris les aménagements légers nécessaires à l'exploitation des terrains inondables, sont accordés.

Les démolitions-reconstructions, la réparation ou la reconstruction d'un bien sinistré et les changements de destination des biens existants, sans extension notable, peuvent être autorisés sous réserve que la sécurité des occupants soit assurée et que la vulnérabilité de ces biens soit diminuée. Conformément à l'article R.151-43 4° du Code de l'urbanisme, un espace de refuge, hors d'eau, au vu des crues centennales sera imposé.

## Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces, en cohérence avec les usagers de l'eau, des milieux et la prévention des risques

### DISPOSITION 67 : Améliorer la prévision des crues et sensibiliser à la culture du risque d'inondation

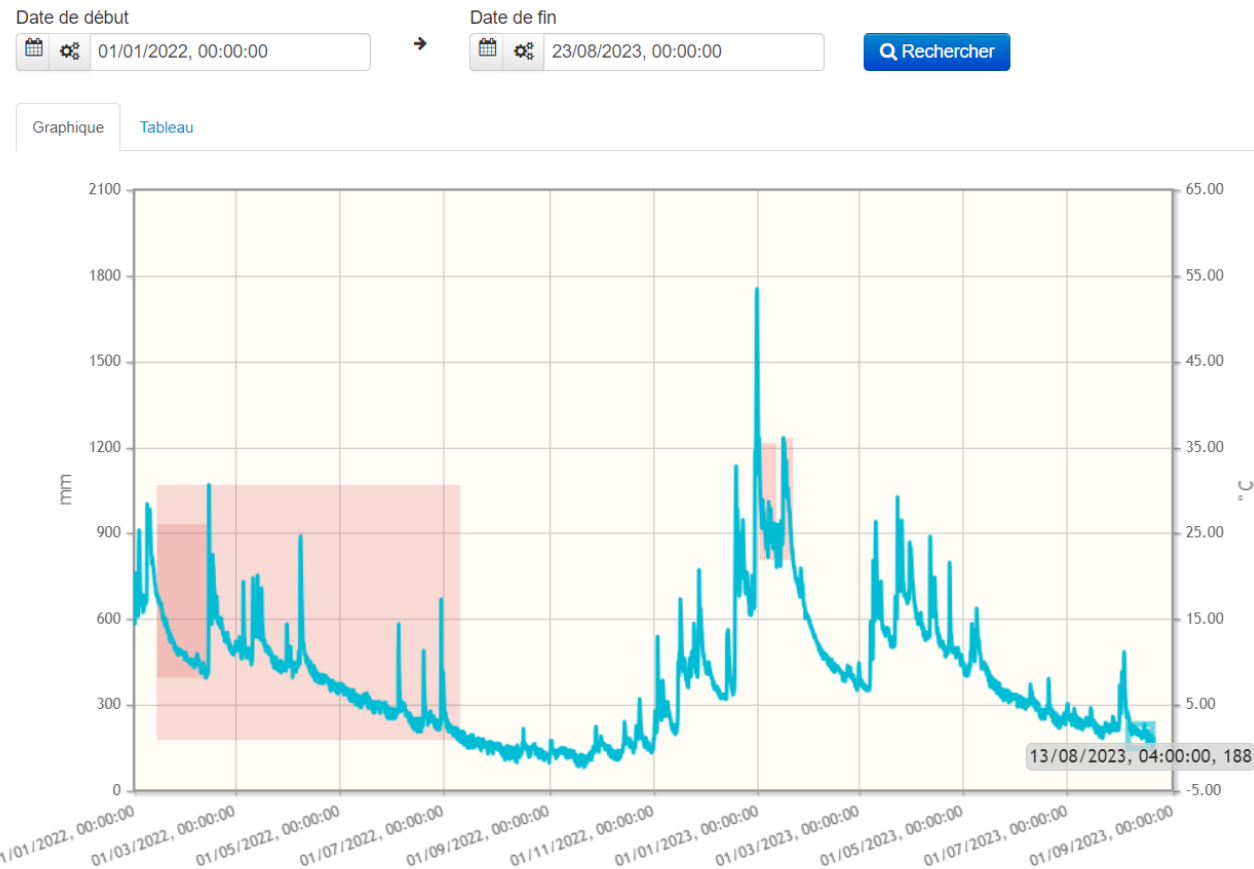
En juillet 2020, une sonde a été installée sur le cours d'eau du Guic à Belle-Isle-en-Terre. Celle-ci permet de mesurer la hauteur d'eau du cours d'eau. Pour compléter les plages de mesures, deux nouvelles campagnes de tarage en période de basses eaux et de hautes eaux ont été menées. L'entreprise Fishpass a été missionnée pour réaliser ce tarage. Les deux campagnes de tarage ont été menées en 2022 et ont permis de convertir ces hauteurs en débits (pour des hauteurs inférieures à 156 mm et supérieures à 1093 mm).

L'acquisition de ces données permet à la fois de mieux comprendre le fonctionnement du sous bassin versant du Guic mais aussi de répondre aux différents besoins d'acquisition de connaissance pour :

- l'étude bilan besoins/ressources (disposition n°34 du SAGE Baie de Lannion) En effet, la conception d'un outil de sensibilisation à la gestion quantitative de la ressource en eau (wat a game) avait montré le besoin d'acquérir des données sur les débits du Guic.
- l'amélioration de la prévision des crues et la sensibilisation à la culture du risque d'inondation (disposition n°67 du SAGE Baie de Lannion, commune de Belle-Isle-en-Terre).
- l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement hydromorphologique du sous-bassin versant du Guic (PTE Léguer).

Les données sont consultables sur le site IJTRACK : <https://www.ijtrack.com/>.

Le tableau ci-dessous présente les données de hauteur d'eau relevées sur le Guic du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 23 août 2023.



Ijinus - Ijtrack2 22.1(b0531) - Mentions légales - Politique de confidentialité

Graphique : Hauteurs mesurées par la sonde à l'exutoire du sous-bassin versant du Guic (source : SAGEBL, logiciel IGITRACK)

## Prévenir les risques de submersion marine et d'érosion côtière

**DISPOSITION 68** : Préciser un état des lieux et dresser un diagnostic des zones à risques naturels sur le littoral afin d'évaluer la pertinence de la stratégie de défense contre la mer et contre l'érosion côtière et sensibiliser à la culture du risque de submersion marine et d'érosion côtière

### **Résultats :**

LTC engage un travail sur la définition d'une stratégie de gestion du trait de côte. La pertinence de potentiels replis stratégiques dans les zones à risque pourrait être évaluée dans ce cadre.

Une étude de cartographie du risque de recul du trait de côte sur tout le littoral de LTC est en cours de lancement. Cette étude, rendue obligatoire par certaines dispositions relatives au trait de côte par la loi Climat et Résilience, vise en premier lieu la prise en compte du risque dans le PLUi. Néanmoins, par la caractérisation des zones à risque, ce travail va également permettre d'initier la construction d'une stratégie dédiée.

# Prévenir les risques de submersion marine et d'érosion côtière

## DISPOSITION 69 : Prendre en compte le risque de submersion marine et d'érosion côtière dans les documents d'urbanisme

### 3.1.5. La réduction de l'exposition aux risques et nuisances

#### ORIENTATIONS

- Afin de réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques d'inondations, les documents d'urbanisme locaux, en compatibilité avec le Plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) Loire-Bretagne et les SAGE, identifient les secteurs concernés, et définissent :
  - les installations nécessaires pour améliorer la collecte et le stockage des eaux pluviales et de ruissellement, dans les secteurs déjà urbanisés sujets à inondations (cf. 1.2.2) ;
  - les règles destinées à interdire le développement de l'urbanisation dans les secteurs inondables non urbanisés, notamment dans les champs d'expansion des crues, en dehors des ouvrages autorisés par le PGRI.
- Afin de réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques de submersion marine et d'érosion du trait de côte, les documents d'urbanisme locaux identifient les secteurs concernés, en compatibilité avec le PGRI Loire-Bretagne et le SMVM, et en fonction de l'état de la connaissance consacré par l'État, et définissent :
  - les règles adéquates pour interdire toute nouvelle urbanisation dans les zones susceptibles d'être submergées, selon les règles du PGRI ;
  - les règles adéquates pour interdire toute nouvelle urbanisation dans les zones susceptibles d'être concernées par l'érosion du trait de côte, en raison par exemple d'un risque d'éboulement de falaise ;
  - les conditions permettant de préserver les espaces naturels littoraux (dunes, marais, etc.), qui contribuent à prévenir et maîtriser les dégâts causés par les événements climatiques extrêmes. Ils prennent en compte les projets de relocalisation des établissements et des constructions actuellement situés dans des zones de forte vulnérabilité.

- Afin de réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques technologiques, les documents d'urbanisme locaux :
  - identifient les secteurs concernés par un risque existant et prévoient les règles adéquates pour y maîtriser le développement de l'urbanisation ;
  - prévoient, pour de nouvelles installations, des localisations à l'écart des zones d'habitat.
- Afin de réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques liés à la présence d'un ancien site d'extraction d'uranium, les documents d'urbanisme locaux prévoient les règles adéquates pour ne pas accroître l'urbanisation à leur proximité. Ils autorisent en outre les travaux et aménagements nécessaires à la décontamination et la sécurisation de ces sites.
- Afin de réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques liés aux mouvements de terrain, les documents d'urbanisme locaux prévoient les règles adéquates.
- Afin de réduire l'exposition des personnes aux nuisances de toutes sortes, les documents d'urbanisme locaux :
  - privilégient des secteurs à l'écart des zones de bruit ou de nuisances manifestes pour les prochaines opérations d'aménagement,
  - prévoient les conditions d'implantation ou d'évolution adaptées pour les activités génératrices de fortes nuisances, en dérogeant au besoin aux autres règles de localisation précisées par le DOO.

#### Résultats :

Pour réduire l'exposition des personnes et des biens au risque de submersion marine et d'érosion du trait de côte, le DOO du SCOT Trégor Goëlo prévoit que les documents d'urbanisme définissent les règles adéquates pour interdire toute nouvelle urbanisation dans les zones susceptibles d'être submergées ou concernées par l'érosion du trait de côte.



## Enjeu n°5 : Assurer une gouvernance et une communication efficaces

### Etat d'avancement des dispositions

- Réalisé
- En cours
- Non réalisé pour bilan 2022- 2023
- Réalisé en continu
- Terminé antérieurement

Orientation et disposition	Etat d'avancement	Détaillé dans le TdB 2022
<b>Orientation n°26 : Améliorer et partager la connaissance sur les enjeux du SAGE</b>		
D71 – Capitaliser les connaissances	●	<input checked="" type="checkbox"/>
D72 – Renseigner le tableau de bord du SAGE	●	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Orientation n°27 : Communiquer et sensibiliser</b>		
D73 – Communiquer sur les enjeux du SAGE	●	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Orientation n°28 : Assurer la cohérence de la gouvernance des politiques liées à l'eau et aux milieux</b>		
D74 – Mettre en place une collaboration avec les SAGE voisins	●	<input checked="" type="checkbox"/>

# Améliorer et partager la connaissance sur les enjeux du SAGE

## DISPOSITION 71 : Capitaliser les connaissances

Connaissances liées à l'eau et aux milieux aquatiques centralisées sur le site web du SAGE Baie de Lannion : <https://www.sage-baie-lannion.fr/observatoire-de-leau/>

Transmission du Tableau de Bord 2022



QUALITÉ DE L'EAU    QUANTITÉ D'EAU    MILIEUX AQUATIQUES    TABLEAUX DE BORD

### Qualité des eaux

La qualité des eaux sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion est évaluée en analysant les données des différents organismes publics compétents (Agence régionale de Santé, Ifremer, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil départemental des Côtes d'Armor) et les données obtenues dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de bassins versants du Léguer et de la Lieue de Grève et du SAGE Baie de Lannion. D'autres portails permettent d'en savoir plus sur l'état de l'eau en Bretagne, notamment le site de l'observatoire de l'eau en Bretagne.

Retrouver les liens donnant accès aux suivis et outils réalisés par diverses structures.

	<b>Consulter la qualité des eaux de pêche à pied</b> Pêche à pied responsable.	 Voir le site
	<b>Consulter la qualité des eaux de baignade</b> ARS	 Voir le site
	<b>Consulter la qualité des eaux du robinet</b> ARS	 Voir le site
	<b>Consulter la qualité des eaux des cours d'eau</b> Agence de l'Eau Loire-Bretagne – plateforme NIAADE	 Voir le site



# Améliorer et partager la connaissance sur les enjeux du SAGE

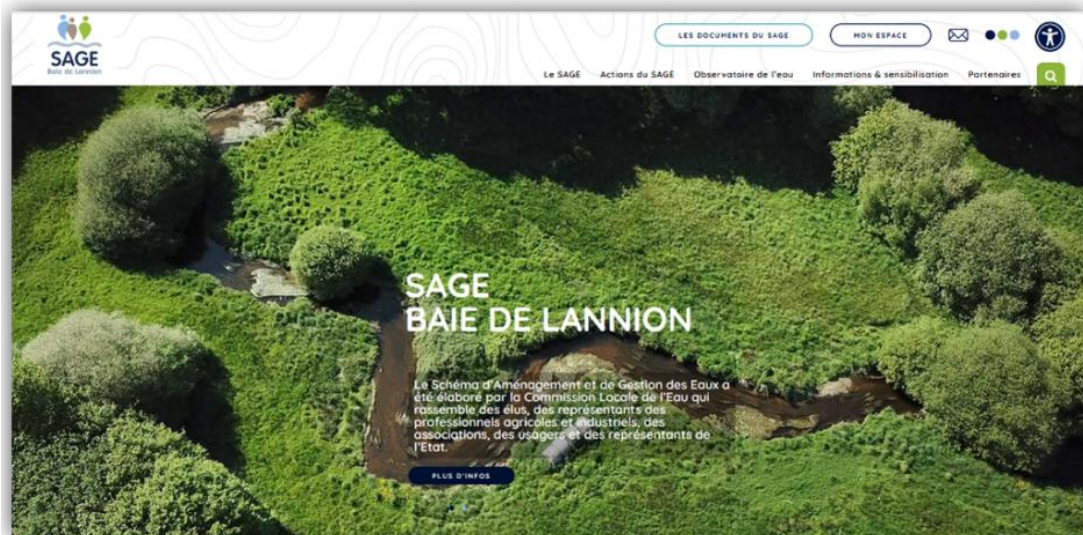
## DISPOSITION 73 : Communiquer sur les enjeux du SAGE

Le site internet du SAGE Baie de Lannion est actualisé régulièrement (calendrier et actualités) depuis sa mise en ligne en novembre 2020.

### Résultats

Le site internet est régulièrement actualisé. Sont mis en ligne :

- les actualités (situation hydrologique, adoption du SDAGE LB)
- les campagnes de sensibilisation du SAGE Baie de Lannion (reconquête des eaux littorales, gestion des eaux pluviales, économie d'eau)
- les supports (rapports, vidéos, webinaires) des partenaires



# Améliorer et partager la connaissance sur les enjeux du SAGE

## DISPOSITION 73 : Communiquer sur les enjeux du SAGE

### Les campagnes de sensibilisation aux économies d'eau

#### Résultats

Les deux visuels créés en 2020 pour sensibiliser les professionnels du tourisme, les touristes et les habitants à la provenance de l'eau du robinet et les inciter à réduire leurs consommations d'eau déclinés en affiche et en autocollants (format A5) ont été diffusés de nouveau en 2022 lors de :

- La semaine de l'environnement de Ploumilliau le 1<sup>er</sup> juin 2022 avec tenue d'un stand multithématique : Economies d'eau, plantes invasives et biodiversité. Environ 50 personnes ont été sensibilisées.
- Sensibilisation du grand public à l'occasion de la Fête de la science les 8-9/10/2022 à Lannion avec tenue d'un stand d'information dédié aux économies d'eau. Environ 100 personnes ont été sensibilisées.
- La campagne d'affichage diffusée sur les abris bus de Lannion fin juin 2022
- L'accompagnement du projet de renaturation / désimperméabilisation de la cour du collège de Plouaret intégrant la définition du plan d'implantation des fosses et des conseils sur les essences végétales à privilégier.
- Participation à une visite organisée par le réseau Bruded à Betton (35) dans une école ayant fait l'objet d'une opération de désimperméabilisation, avec des représentants de la commune de Plouaret, du Conseil départemental 22, et du collège de Plouaret.
- Elaboration d'un projet et montage d'un dossier de financement pour l'acquisition de matériel économe en eau (mousseurs) pour distribution gratuite aux habitants et hébergeurs : Réflexion sur la nature du matériel à promouvoir.
- Construction d'une formation CNFPT « Gestion de la ressource en eau dans les espaces verts ».
- Sensibilisation des professionnels du tourisme : participation au forum annuel en avril 2022 et 2023
- Educ tour en avril 2023 avec visite d'une usine d'eau potable sur le Léguer

Cette campagne de sensibilisation est mutualisée avec l'action menée dans le cadre de la mise en œuvre du PTE Léguer qui a consisté en 2022 à la circulation de la maison des économies d'eau du CRIR lors de 15 animations ayant permis de sensibiliser 880 personnes à Lannion et dans les communes littorales du SAGE Baie de Lannion.

Des publications dans les médias locaux ont eu lieu dans les journaux *Le Trégor*, *Le Télégramme*, *Ouest France*, ainsi que dans d'autres médias audiovisuels tels que la radio *Tébéo*, la chaîne TV *Trégor*

#### Sécheresse 2022

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau a produit un avis sur le projet d'arrêté cadre de gestion de la ressource en eau en période de sécheresse dans le département des Côtes-d'Armor. La situation de sécheresse rencontrée en 2022 a été relayée par plusieurs articles dans les médias locaux afin de sensibiliser la population à l'économie d'eau.



Affichage sur Lannion (fin juin 2022)



Semaine de l'environnement de Ploumilliau (début juin 2022)



Fête de la Science (7/8/9 octobre 2022)



**Perros-Guirec**  
Economie d'eau et fermeture des douches de plage

Vendredi, c'est à Trestrouac qu'Erwan Léon a expliqué pourquoi les douches de plage seraient fermées pendant l'été.

« La ressource en eau potable, présente dans le Léguer, n'est pas inépuisable. En solidarité avec les communes du bassin versant, nous avons décidé de fermer les douches des plages de Trestrouac et de Trestrouac. C'est un geste écocitoyen qui s'accorde avec la politique environnementale de la Ville qui fait la chasse aux plastiques, qui interdit le tabac sur les plages et sur ses sites remarquables, qui applique le zéro plastique, etc. »

Le maire a présenté les mesures qui permettent de limiter sa consommation d'eau : traquer les fuites d'eau, notamment dans les WC publics, adapter son comportement dans la salle de bain ou la cuisine et au jardin. « L'eau potable doit être bue et non pas utilisée à foison, notamment sur la promenade. » L'économie attention à Trestrouac est de 120 m<sup>3</sup> par an.

Cette décision ne ferme les douches de plage ni à pied ni au profit de ceux qui ont interpellé le maire : « Comment alors nous rincer, il y a trop de monde à Perros-Guirec, il faudrait annuler la Palmariva de France, nous payons l'eau des douches avec nos impôts. » Le maire a développé ses arguments en insistant sur les aspects de préservation de la ressource. Ce qui n'a pas convaincu ses interlocuteurs qui trouvaient que « c'était mieux ouvert ».

#### Économiser l'eau en réutilisant l'eau de pluie



Recueillir l'eau de pluie, à domicile, un bon geste pour la planète.

**Des ciernes et une pompe**  
Certains architectes vont plus loin. Sébastien Morfouace, architecte à Locquirec, récupère l'eau du toit, la stocke dans des ciernes enterrés et la pompe vers la maison. Elle passe par des filtres et des fibres de céramique. Ainsi, l'eau convient à tous les usages de la maison, même pour boire. Ainsi, Sébastien Morfouace est autonome et n'a plus d'abonnement d'eau.

À Torquedec, la famille Hubin a installé le même système, deux ciernes sont mille litres pour un coût de 7 000 € en 2019. L'abonnement niveau communal d'adduction d'eau n'est plus payé. Les ciernes sont installés dans la maison et sont isolés.

Il existe d'autres raisons pour récupérer l'eau de pluie. « Quand les toilettes domestiques sont anciennes ou mal faites, il existe un risque

#### Un premier article sur l'eau, ça coule de source(s)



Un premier article sur l'eau, ça coule de source(s)

Un premier article sur l'eau, ça coule de source(s)



#### Qui veut réduire sa consommation d'eau ?



Bruno Coquin et Julie Bazin travaillant pour Eau et Rivières de Bretagne.

Jeudi, sur le marché de Lannion, Bruno Coquin et Julie Bazin, de l'association Eau et Rivières de Bretagne, ont proposé des astuces très simples pour diminuer sa consommation d'eau au quotidien.

« Nous sensibilisons le public aux gestes simples pour économiser l'eau à la maison. Des équipements simples d'utilisation et peu coûteux peuvent être installés chez soi », explique le duo.

Ces derniers ont profité du marché pour donner quelques conseils aux passants : s'arrosier régulièrement le compteur d'eau pour vérifier l'absence de fuites, prendre des douches plutôt que des bains, ne pas laisser couler l'eau pendant la vaisselle et le brossage des dents, couper l'arrivée d'eau lors d'une absence prolongée ou encore arrosier le jardin avec de l'eau de pluie à partir d'un récupérateur d'eau.

« Dans les cuves à WC, nous conseillons de mettre un sac à WC ou une bouteille d'eau pour réduire le

volume consommé, ainsi que d'installer des douchettes à débit limité et un réducteur de pression. Toutes ces astuces permettent de faire 50 à 80 % d'économie d'eau... De manière très facile ! »

# Améliorer et partager la connaissance sur les enjeux du SAGE

## DISPOSITION 73 : Communiquer sur les enjeux du SAGE

### Les campagnes de sensibilisation aux économies d'eau

Ressource de plus en plus rare, en Bretagne comme partout ailleurs, l'eau a été au cœur d'une campagne de sensibilisation, lancée en amont de la saison estivale. Une campagne régionale qui ambitionne de faire prendre conscience de la rareté de l'eau et de l'importance de préserver cette ressource.

La campagne de sensibilisation, lancée par la Région Bretagne, en partenariat avec Eau du Morbihan, le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor, le Syndicat mixte de gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine et le département du Finistère, a pour objectif de rendre les Bretonnes et les Bretons, ainsi que les touristes, plus responsables face à leur consommation d'eau en général et du robinet en particulier.

Suite aux épisodes de sécheresse de 2022 (hiver sec suivi d'un été sec et caniculaire), la Région a pris l'initiative de promouvoir et favoriser une plus grande sobriété des usages de la ressource dans le cadre des travaux de l'Assemblée bretonne de l'eau. Cette instance regroupe à la fois des industriels, agriculteurs, associations de défense de l'environnement, particulier. En octobre 2022, elle a décidé de mettre en place un plan d'action autour de sept axes, afin d'encourager la sobriété dans les usages de l'eau, de préserver les ressources existantes et de favoriser le stockage de l'eau dans les sols.

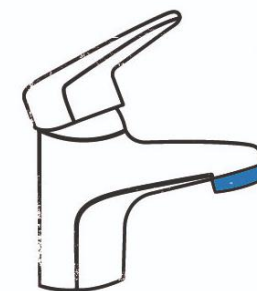
### Résultats

La campagne de sensibilisation de la Région Bretagne sur la réduction de la consommation d'eau s'est matérialisée par la création et la diffusion de 6 affiches.

**J'installe un récupérateur d'eau**  
➔ Je récupère 900l d'eau/m<sup>2</sup> de toit par an\*.



**J'installe un mousseur sur mon robinet**  
➔ J'économise 30 à 50% d'eau\*.



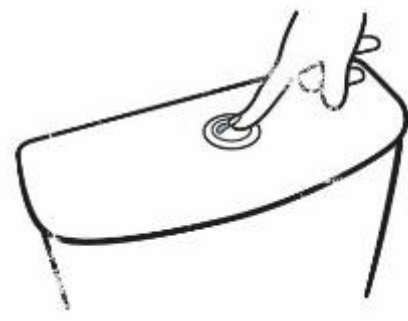
**Je lance mon lave-linge en pleine charge**  
➔ J'économise 25l d'eau\*.



**Je répare un robinet qui goutte**  
➔ Je préserve 100l d'eau par jour.



**J'utilise une chasse d'eau à bouton éco**  
➔ J'économise 6l d'eau\*.



**Je préfère 4 mn de douche à un bain**  
➔ J'économise 150l d'eau\*.



# Améliorer et partager la connaissance sur les enjeux du SAGE

## DISPOSITION 73 : Communiquer sur les enjeux du SAGE

### Bilan 2022 de la campagne de sensibilisation visant la reconquête des eaux littorales et de la biodiversité associée

Afin de répondre aux objectifs fixés dans le SAGE Baie de Lannion et Argoat-Trégor-Goëlo, les Documents d'Objectifs (DOCOB) et Natura 2000 (Côte de Granit Rose – Sept-Iles, Léguer et Trégor Goëlo), une candidature a été déposée en septembre 2017 auprès de l'Office Français de la Biodiversité lors de l'appel à manifestation d'intérêt « faire émerger les initiatives en faveur de la biodiversité marine portant sur des projets d'évitement ou de réduction d'impacts d'activités sur la biodiversité ou de restauration du milieu dans ou en-dehors du réseau d'aires marines protégées ».

La candidature retenue, les structures ont travaillé à l'élaboration d'outils de sensibilisation aux bonnes pratiques destinés aux usagers des espaces portuaires, autour de plusieurs thématiques : l'approche de la faune en mer, le mouillage et les herbiers de zostères, la gestion des déchets et des eaux grises / noires, le carénage et la pêche. Le projet couvre donc le territoire des deux SAGE (Baie de Lannion et Argoat-Trégor-Goëlo) et des espaces maritimes de trois sites Natura 2000 (Côte de Granit Rose –Sept-Iles, Trégor Goëlo et Léguer).

La campagne « Eau là là – C'est beau la mer » a été de nouveau mise en œuvre pour une troisième année consécutive. Les outils de la campagne diffusés sont les suivants :

- site web [www.protegeonslamer.bzh](http://www.protegeonslamer.bzh)
- Questionnaire d'évaluation
- 2 Beach flag aux couleurs de la campagne
- Autocollants
- Tenue pour les médiateurs
- Posters résumé du contenu des livrets

Vidéo :

[https://www.youtube.com/watch?v=cYArzbCFfCI&embeds\\_referring\\_euri=https%3A%2F%2Fwww.protegeonslamer.bzh%2F&embeds\\_referring\\_origin=https%3A%2F%2Fwww.protegeonslamer.bzh&source\\_ve\\_path=OTY3MTQ&feature=emb\\_imp\\_woyt](https://www.youtube.com/watch?v=cYArzbCFfCI&embeds_referring_euri=https%3A%2F%2Fwww.protegeonslamer.bzh%2F&embeds_referring_origin=https%3A%2F%2Fwww.protegeonslamer.bzh&source_ve_path=OTY3MTQ&feature=emb_imp_woyt)

Le 14 octobre 2020, le projet « Eau la la, c'est beau la mer ! » a reçu le prix européen Natura 2000 dans la catégorie communication. Le partenariat entre les porteurs de projets Natura 2000 et les SAGE (Lannion-Trégor communauté et Guingamp Paimpol Agglomération) a été salué. Le prix a été remis le 15 juin 2022 dans la commune de Trébeurden en présence des présidents des CLE des SAGE Baie de Lannion et Argoat-Trégor-Goëlo.

Le comité de pilotage s'est réuni le 7 novembre 2022 pour le bilan de la campagne 2022. Les gestionnaires de port, les associations de plaisanciers, les centres nautiques, les représentants des services de l'Etat étaient conviés. Le diaporama du bilan est consultable à partir de ce lien : [https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/11/COPIL\\_EAU-LA-LA\\_07112022.pdf](https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/11/COPIL_EAU-LA-LA_07112022.pdf)



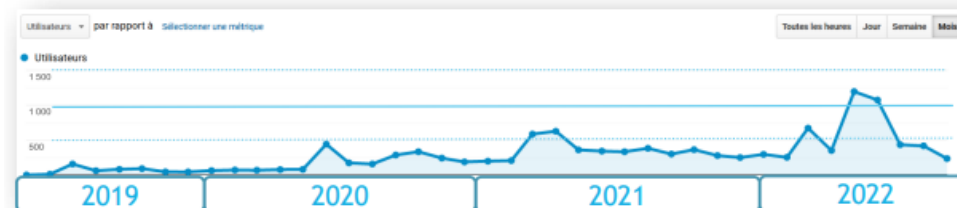
- APPROCHE DES DISEAUX ET MAMMIFÈRES MARINS [L'ART DE SE FAIRE DISCRET]
- CARÉNAGE [ATTENTION PAS DE CARNAGE !]
- Eaux NOIRES ou GRISSES [D'ÉGOUTS ET DES COULEURS]
- GESTION DES DÉCHETS [TRIER, C'EST PAS LA MER À BOIRE !]
- MOULLAGES ET HERBIERS DE ZOSTÈRES [ANCREZ SANS FRAPPER]
- PÊCHE [COMME UN POISSON DANS L'EAU]

### Résultats

La sensibilisation s'est retranscrit concrètement sur le terrain par :

- 350 enquêtes pour 650 plaisanciers sensibilisés
- 67 engagements sur 350 enquêtes (19%)
- 47 ports ou cales différents visités
- 98 points relais
- 17 événements
- 1900 livrets distribués
- Rencontre de 6 écoles de voile pour plus de 125 moniteurs
- Travail en collaboration avec des centres de permis
- Tentative de collaboration avec les magasins d'accastillage.

La fréquentation du site internet [www.protegeonslamer.bzh](http://www.protegeonslamer.bzh) continue d'augmenter par rapport aux années précédentes. Grâce à la parution d'articles et d'informations, plus de 2000 personnes ont consulté le site web en mai et juin 2022.



Graphique : fréquentation du site internet [www.protegeonslamer.bzh](http://www.protegeonslamer.bzh) depuis 2019

# Améliorer et partager la connaissance sur les enjeux du SAGE

## DISPOSITION 73 : Communiquer sur les enjeux du SAGE

### Bilan 2022 de la campagne de sensibilisation visant la reconquête de la qualité microbiologique des eaux littorales

La Commission Locale de l'Eau, en lien avec les SAGE voisins, propose plusieurs outils pour des campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques sur le littoral :

- Ramasser les déjections des chiens et chevaux, qui peuvent avoir un impact important sur la qualité de l'eau littorale
- Utiliser les sanitaires
- Utiliser les pompes à eaux noires pour vidanger les cuves des bateaux équipés et les sites de dépotage pour vidanger les campings-car.

Pour faire suite aux diagnostics des sources de pollution microbiologique démarré en 2017, différents supports de sensibilisation ont été créés :

- à l'intérêt de la remise aux normes des dispositifs d'assainissement des particuliers,
- à l'impact des déjections animales et humaines sur la qualité des eaux littorales,
- à l'impact des rejets d'eaux sales des voyageurs itinérants.

La campagne a été renouvelée en 2022 avec la diffusion des outils.

### La campagne de sensibilisation aux rejets divers dans les eaux pluviales

Pour sensibiliser les habitants au risque de pollution par divers rejets des eaux de rivière ou des eaux littorales, ont été conçus 4 pochoirs différents en 2021 pour montrer le lien qu'il existe entre les grilles d'eau pluviale et le milieu. Les communes ont pu réaliser des tags éphémères en 2022. La cellule d'animation du SAGE a mis à disposition des collectivités des pochoirs et des bombes à la craie.

Les pochoirs ont été mis en œuvre par les communes de Belle-Isle-en-Terre et de Plouaret, ainsi que par le collège de Plouaret.

### Lutte contre les algues vertes

En 2022, le SAGE a participé :

- aux comités départementales « algues vertes »
- à une réunion technique d'élaboration du projet d'arrêté « zones soumises à contraintes environnementales ZSCE Lieue de Grève / Douron » le 12 mai 2022.

La Commission Locale de l'Eau a formulé un avis favorable au contrat territorial 2022-2024 des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes.

L'arrêté ZSCE 1a été signé le 12 septembre 2022 par les Préfets des Côtes d'Armor et du Finistère.



Visuel sensibilisation – En voyage c'est comme à la maison, les eaux usées sont déposées dans les aires aménagées



Pour la santé de tous, chacun doit veiller à ramasser ou traiter correctement ses déjections



Dépliant visant à expliquer l'intérêt de la mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif et individuel des particuliers (4 déclinaisons proposées : bassins versants du Yaudet, du Kerdu, du Pors Mabo et du SAGE)



Baie de Saint-Michel en Grève ©Télégramme

## Améliorer et partager la connaissance sur les enjeux du SAGE

### DISPOSITION 74 : Mettre en place une collaboration avec les SAGE voisins

La collaboration entre les SAGE voisins au SAGE Baie de Lannion ont pu s'opérer sur trois sujets sur la question de la qualité des eaux littorales, par l'organisation de InterCLE permettant d'aborder des enjeux transversaux et enfin à travers l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat

#### Eaux littorales

2 médiateurs (LTC et GPA) recrutés ont sensibilisé les usagers de la mer en circulant sur le littoral de Plestin-les-Grèves à Plouha pendant 6 mois.

Elaboration et diffusion des messages des campagnes (« Eau la la C'est beau la mer », « Nom d'un cheval, nom d'un chien, nom d'un chenapan », « En voyage, déposez vos déchets et eaux usées dans les aires équipées », « Tags éphémères « Ici commence la mer » « Ici commence la rivière ») sur le SAGE Baie de Lannion et le SAGE Argoat Trégor-Goëlo.

#### InterCLE

##### InterCLE avec SAGE Léon-Trégor le 8 juin 2022

Présentation du projet de Plan de Lutte contre les Algues Vertes

- Contrat territorial des Baies de la Lieue de Grève et du Douron
- Arrêté ZSCE Lieue de Grève / Douron

##### InterCLE avec SAGE Argoat-Trégor Goëlo le 6 mars 2023

Présentation et analyse du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération

#### HMUC

Participation au groupe de travail de l'étude HMUC avec les SAGE Costarmoricaïns

Participation au groupe de travail organisé par la Région Bretagne le 1<sup>er</sup> avril 2022

Participation au Comité technique du SAGE Argoat-Trégor Goëlo le 27 juin 2023

Le tableau de bord est réalisé avec le soutien financier de :





[www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)